



**BNP PARIBAS** | La banque d'un monde qui change

## **ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

---

**Premier semestre 2011**





# SOMMAIRE

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

<b>COMPTE DE RESULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2011</b>	<b>4</b>
<b>ETAT DU RESULTAT NET ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET DE PASSIFS COMPTABILISEES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>5</b>
<b>BILAN AU 30 JUIN 2011</b>	<b>6</b>
<b>TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE RELATIFS AU PREMIER SEMESTRE 2011</b>	<b>7</b>
<b>TABLEAUX DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2010 AU 30 JUIN 2011</b>	<b>8</b>

**NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS**

<b>1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE</b>	<b>10</b>
1.a Normes comptables applicables	10
1.b Principes de consolidation	10
1.c Actifs et passifs financiers	14
1.d Normes comptables propres aux activités d'assurance	27
1.e Immobilisations	28
1.f Contrats de location	29
1.g Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	30
1.h Avantages bénéficiant au personnel	31
1.i Paiement à base d'actions	32
1.j Provisions de passif	34
1.k Impôt courant et différé	34
1.l Tableau des flux de trésorerie	35
1.m Utilisation d'estimations dans la préparation des Etats Financiers	35
<b>2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2011</b>	<b>36</b>
2.a Marge d'intérêts	36
2.b Commissions	37
2.c Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat	37
2.d Gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché	38
2.e Produits et charges des autres activités	38
2.f Coût du risque	39
2.g Impôt sur les bénéfices	39
<b>3. INFORMATIONS SECTORIELLES</b>	<b>40</b>
<b>4. EXPOSITION AU RISQUE SOUVERAIN</b>	<b>42</b>
<b>5. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 30 JUIN 2011</b>	<b>46</b>
5.a Actifs, passifs et instruments financiers dérivés en valeur de marché par résultat	46
5.b Actifs financiers disponibles à la vente	47
5.c Ecarts d'acquisition	47
5.d Mesure de la valeur de marché des instruments financiers	49
5.e Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	50
5.f Impôts courants et différés	52
<b>6. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>	<b>53</b>
6.a Evolution du capital et résultat par action	53
6.b Périmètre de consolidation	61
6.c Variation de la part du Groupe et des actionnaires minoritaires dans le capital et les réserves	74
6.d Regroupement d'entreprises	75

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES****établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne**

Les états financiers consolidés du groupe BNP Paribas sont présentés au titre des premiers semestres 2011 et 2010. Conformément à l'article 20.1 de l'annexe I au règlement européen Prospectus (règlement EU 809/2004), il est précisé que le premier semestre 2009 est consultable dans l'actualisation du 6 août 2010 enregistré sous le numéro D.10-0102-A02 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 11 mars 2010 sous le numéro D.10-0102.

**COMPTE DE RESULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2011**

En millions d'euros	Notes	1er semestre 2011	1er semestre 2010
Intérêts et produits assimilés	2.a	22 847	24 107
Intérêts et charges assimilées	2.a	(11 450)	(12 264)
Commissions (produits)	2.b	7 378	8 276
Commissions (charges)	2.b	(2 968)	(3 970)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat	2.c	3 225	3 103
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché	2.d	778	601
Produits des autres activités	2.e	14 487	14 766
Charges des autres activités	2.e	(11 631)	(11 915)
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>22 666</b>	<b>22 704</b>
Charges générales d'exploitation		(12 629)	(12 260)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles		(701)	(750)
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>9 336</b>	<b>9 694</b>
Coût du risque	2.f	(2 269)	(2 418)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>7 067</b>	<b>7 276</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		137	94
Gains nets sur autres actifs immobilisés		136	146
Ecart d'acquisition		37	-
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>		<b>7 377</b>	<b>7 516</b>
Impôt sur les bénéfices	2.g	(2 131)	(2 436)
<b>RESULTAT NET</b>		<b>5 246</b>	<b>5 080</b>
dont intérêts minoritaires		502	692
<b>RESULTAT NET, PART DU GROUPE</b>		<b>4 744</b>	<b>4 388</b>
Résultat par action	6.a	3,84	3,58
Résultat dilué par action	6.a	3,83	3,57



## ETAT DU RESULTAT NET ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET DE PASSIFS COMPTABILISEES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	1er semestre 2011	1er semestre 2010
<b>Résultat net</b>	5 246	5 080
<b>Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres</b>	(260)	210
- Eléments relatifs aux variations de parités monétaires	(950)	2 074
- Variations des gains et pertes latents des actifs financiers disponibles à la vente	752	(2 067)
- Variations des gains et pertes latents des actifs financiers disponibles à la vente et des titres reclassés en pertes et créances, rapportées au résultat de la période	182	(62)
- Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture	(51)	291
- Variations de valeur des instruments dérivés de couverture, rapportées au résultat de la période	(15)	(13)
- Eléments relatifs aux sociétés mises en équivalence	(178)	(13)
<b>Total cumulé</b>	<b>4 986</b>	<b>5 290</b>
- Part du groupe	4 449	4 611
- Part des minoritaires	537	679

**BILAN AU 30 JUIN 2011**

En millions d'euros, au	Notes	30 juin 2011	31 décembre 2010
<b>ACTIF</b>			
Caisse, banques centrales, CCP		35 110	33 568
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	5.a	767 251	832 945
Instruments financiers dérivés de couverture		5 199	5 440
Actifs financiers disponibles à la vente	5.b	221 449	219 958
Prêts et créances sur les établissements de crédit		58 030	62 718
Prêts et créances sur la clientèle		669 628	684 686
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		1 145	2 317
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		13 588	13 773
Actifs d'impôts courants et différés	5.f	10 116	11 557
Comptes de régularisation et actifs divers		97 497	83 124
Participations dans les entreprises mises en équivalence		4 558	4 798
Immeubles de placement		11 441	12 327
Immobilisations corporelles		17 534	17 125
Immobilisations incorporelles		2 421	2 498
Ecarts d'acquisition	5.c	11 112	11 324
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 926 079</b>	<b>1 998 158</b>
<b>DETTES</b>			
Banques centrales, CCP		1 693	2 123
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	5.a	690 406	725 105
Instruments financiers dérivés de couverture		7 235	8 480
Dettes envers les établissements de crédit		117 004	167 985
Dettes envers la clientèle		553 698	580 913
Dettes représentées par un titre	5.e	223 495	208 669
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		18	301
Passifs d'impôts courants et différés	5.f	3 031	3 745
Comptes de régularisation et passifs divers		91 881	65 229
Provisions techniques des sociétés d'assurance		117 256	114 918
Provisions pour risques et charges		10 810	10 311
Dettes subordonnées	5.e	22 876	24 750
<b>Total Dettes</b>		<b>1 839 403</b>	<b>1 912 529</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
<i>Capital et réserves</i>		71 510	66 620
<i>Résultat de l'exercice, part du Groupe</i>		4 744	7 843
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe		76 254	74 463
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		(126)	169
<b>Total part du Groupe</b>		<b>76 128</b>	<b>74 632</b>
Réserves et résultat des minoritaires		10 809	11 293
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		(261)	(296)
<b>Total intérêts minoritaires</b>		<b>10 548</b>	<b>10 997</b>
<b>Total Capitaux Propres Consolidés</b>		<b>86 676</b>	<b>85 629</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>1 926 079</b>	<b>1 998 158</b>



## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE RELATIFS AU PREMIER SEMESTRE 2011

En millions d'euros	Note	1er semestre 2011	1er semestre 2010
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>7 377</b>	<b>7 516</b>
<b>Eléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et autres ajustements hors résultat</b>		<b>21 442</b>	<b>17 657</b>
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		1 828	1 624
Dotations nettes aux provisions des autres immobilisations et dépréciation (produit) des écarts d'acquisition		(15)	43
Dotations nettes aux provisions		4 375	8 190
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		(137)	(95)
Produits nets des activités d'investissement		35	127
Produits nets des activités de financement		(1 148)	236
Autres mouvements		16 504	7 532
<b>Diminution nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>		<b>(22 808)</b>	<b>(9 369)</b>
Diminution nette liée aux opérations avec les établissements de crédit		(46 320)	(11 207)
Augmentation (Diminution) nette liée aux opérations avec la clientèle		9 252	(5 842)
Augmentation nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers		17 158	9 972
Diminution nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers		(1 443)	(1 058)
Impôts versés		(1 455)	(1 234)
<b>AUGMENTATION NETTE DE LA TRESORERIE GENEREE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE</b>		<b>6 011</b>	<b>15 804</b>
Diminution nette liée aux actifs financiers et aux participations	6.d	(317)	(4 679)
Augmentation (Diminution) nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles		175	(834)
<b>DIMINUTION NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		<b>(142)</b>	<b>(5 513)</b>
Diminution de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires		(2 870)	(1 815)
Diminution de trésorerie provenant des autres activités de financement		(653)	(7 275)
<b>DIMINUTION NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		<b>(3 523)</b>	<b>(9 090)</b>
<b>EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET ASSIMILEE</b>		<b>(1 624)</b>	<b>4 499</b>
<b>AUGMENTATION NETTE DE LA TRESORERIE</b>		<b>722</b>	<b>5 700</b>
<b>Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période</b>		<b>25 015</b>	<b>54 202</b>
Comptes actifs de caisse, banques centrales et CCP		33 568	56 076
Comptes passifs de banques centrales et CCP		(2 123)	(5 510)
Prêts à vue aux établissements de crédit		11 273	16 379
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit		(17 464)	(12 381)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		(239)	(362)
<b>Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de la période</b>		<b>25 737</b>	<b>59 902</b>
Comptes actifs de caisse, banques centrales et CCP		35 110	63 471
Comptes passifs de banques centrales et CCP		(1 693)	(1 297)
Prêts à vue aux établissements de crédit		9 697	15 606
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit		(18 238)	(17 690)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		861	(188)
<b>AUGMENTATION DES SOLDES DES COMPTES DE TRESORERIE ET ASSIMILEE</b>		<b>722</b>	<b>5 700</b>



# TABLEAUX DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES

en millions d'euros	Capital et réserves						
	Part du Groupe				Intérêts minoritaires		
	Actions ordinaires, actions de préférence et réserves liées	Titres Super subordonnés à Durée Indéterminée	Réserves non distribuées	Total	Capital et réserves	Preferred shares éligibles au Tier1	Total
<b>Situation au 31 décembre 2009</b>	25 188	8 045	35 093	68 326	8 730	2 330	11 060
<b>Affectation du résultat de l'exercice 2009</b>			(1 776)	(1 776)	(345)		(345)
Augmentations de capital et émissions	445			445			0
Réduction de capital	(40)			(40)			0
Incidence du remboursement des actions de préférence	(72)			(72)			0
Remboursement de titres subordonnés à durée indéterminée				0			0
Mouvements sur titres propres	(92)	(15)	53	(54)			0
Opérations résultant de plans de paiement en actions	7		(12)	(5)			0
Rémunération des actions des preferred shares et des Titres Super subordonnés à Durée Indéterminée			(119)	(119)	(101)		(101)
Opérations internes affectant les actionnaires minoritaires			207	207	(207)		(207)
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle			(19)	(19)	0	0	0
Autres variations			(58)	(58)	27		27
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres				0			0
<b>Résultat net premier semestre 2010</b>			<b>4 388</b>	<b>4 388</b>	<b>692</b>		<b>692</b>
Comptes distribués sur le résultat de l'exercice					(22)		(22)
<b>Situation au 30 juin 2010</b>	25 436	8 030	37 757	71 223	8 774	2 330	11 104
<b>Affectation du résultat de l'exercice 2009</b>					(14)		(14)
Augmentations de capital et émissions	179			179	132		132
Réduction de capital					(130)	(440)	(570)
Incidence du remboursement des actions de préférence							0
Mouvements sur titres propres	101	(1)	(48)	52		2	2
Opérations résultant de plans de paiement en actions			7	7			0
Rémunération des preferred shares et des Titres Super subordonnés à Durée Indéterminée			(191)	(191)	(45)		(45)
Opérations internes affectant les actionnaires minoritaires			(230)	(230)	230		230
Changement de méthode de consolidation affectant les actionnaires minoritaires					(223)		(223)
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle			(34)	(34)	(137)		(137)
Variation des engagements de rachat des participations aux actionnaires minoritaires			2	2	145		145
Autres variations	(5)		5	0	63		63
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres							
<b>Résultat net second semestre 2010</b>			<b>3 455</b>	<b>3 455</b>	<b>629</b>		<b>629</b>
Comptes distribués sur le résultat de l'exercice					(23)		(23)
<b>Situation au 31 décembre 2010</b>	25 711	8 029	40 723	74 463	9 401	1 892	11 293
<b>Affectation du résultat de l'exercice 2010</b>			(2 521)	(2 521)	(457)		(457)
Augmentations de capital et émissions	128			128			
Mouvements sur titres propres	(63)	9	(87)	(141)	(9)	3	(6)
Opérations résultant de plans de paiement en actions			34	34			
Rémunération des preferred shares et des Titres Super subordonnés à Durée Indéterminée			(112)	(112)	(85)		(85)
Opérations internes affectant les actionnaires minoritaires (note 6c)			(52)	(52)	52		52
Changement de méthode de consolidation affectant les actionnaires minoritaires					(11)		(11)
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle			(292)	(292)	(470)		(470)
Variation des engagements de rachat des participations aux actionnaires minoritaires			20	20	(16)		(16)
Autres variations			(17)	(17)	26		26
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres							
<b>Résultat net premier semestre 2011</b>			<b>4 744</b>	<b>4 744</b>	<b>502</b>		<b>502</b>
Comptes distribués sur le résultat de l'exercice					(19)		(19)
<b>Situation au 30 juin 2011</b>	25 776	8 038	42 440	76 254	8 914	1 895	10 809



# DU 1ER JANVIER 2010 AU 30 JUIN 2011

Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres						Capitaux propres totaux
Part du Groupe				Intérêts minoritaires		
Parités monétaires	Actifs financiers disponibles à la vente et prêts et créances reclassés	Instruments dérivés de couverture	Total			
(1 559)	2 161	573	1 175	(217)	80 344	
					(2 121)	
					0	
					445	
					(40)	
					(72)	
					0	
					(54)	
					(5)	
					(220)	
					0	
					(19)	
					(31)	
2 042	(2 123)	304	223	(13)	210	
					5 080	
					(22)	
483	38	877	1 398	(230)	83 495	
					(14)	
					311	
					(570)	
					0	
					54	
					7	
					(236)	
					0	
					(223)	
					(171)	
					147	
					63	
(884)	(52)	(293)	(1 229)	(66)	(1 295)	
					4 084	
					(23)	
(401)	(14)	584	169	(296)	85 629	
					(2 978)	
					128	
					(147)	
					34	
					(197)	
					0	
					(11)	
					(762)	
					4	
					9	
(1 037)	828	(86)	(295)	35	(260)	
					5 246	
					(19)	
(1 438)	814	498	(126)	(261)	86 676	



## NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

établis selon les Normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne

### 1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE

#### 1.a NORMES COMPTABLES APPLICABLES

Les comptes consolidés du Groupe BNP Paribas sont établis conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS), telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union Européenne<sup>1</sup>. A ce titre, certaines dispositions de la norme IAS 39 relative à la comptabilité de couverture ont été exclues, et certains textes récents n'ont pas encore fait l'objet d'une procédure d'adoption.

Le contenu des présents états financiers est conforme à la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire qui prévoit la publication de comptes semestriels condensés.

L'entrée en vigueur des autres normes d'application obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011 n'a pas eu d'effet sur les comptes semestriels condensés au 30 juin 2011.

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne lorsque l'application en 2011 n'est l'objet que d'une option.

#### 1.b PRINCIPES DE CONSOLIDATION

##### 1.b.1 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés de BNP Paribas regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe. Une entreprise est présumée présenter un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe dès lors que sa contribution dans les comptes consolidés reste en deçà des trois seuils suivants : 15 millions d'euros pour le produit net bancaire, 1 million d'euros pour le résultat brut d'exploitation ou le résultat net avant impôt, et 500 millions d'euros pour le total du bilan<sup>2</sup>. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

Enfin, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (entités « ad hoc »), et ce même en l'absence de lien en capital, dans la mesure où il en exerce en substance le contrôle, au regard des critères suivants :

<sup>1</sup> Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union Européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante :

[http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm#adopted-commission](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission)

<sup>2</sup> Une actualisation des seuils a été opérée au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Avant cette date, les seuils s'élevaient à 8 millions d'euros pour le produit net bancaire, 1 million d'euros pour le résultat brut d'exploitation ou le résultat net avant impôt, et 40 millions d'euros pour le total du bilan.



- les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du Groupe, de telle sorte que ce dernier en tire des avantages ;
- le Groupe dispose du pouvoir de décision et de gestion afin d'obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité. Ce pouvoir se caractérise notamment par la capacité de dissoudre l'entité, d'en changer les statuts ou de s'opposer formellement à leur modification ;
- le Groupe a la capacité d'obtenir la majorité des avantages de l'entité et par conséquent peut être exposé aux risques liés à l'activité de la dite entité. Les avantages peuvent prendre la forme d'un droit à recevoir tout ou partie du résultat, évalué sur une base annuelle, une quote-part d'actif net, à disposer d'un ou plusieurs actifs ou à bénéficier de la majorité des actifs résiduels en cas de liquidation ;
- le Groupe conserve la majorité des risques pris par l'entité afin d'en retirer un avantage ; tel peut être le cas si le Groupe reste exposé aux premières pertes du portefeuille d'actifs logé dans l'entité.

## 1.b.2 METHODES DE CONSOLIDATION

Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque le Groupe BNP Paribas détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale ; il est attesté lorsque le Groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective. Tel est le cas des sociétés développées en partenariat avec d'autres groupes dans lesquelles le Groupe BNP Paribas participe aux décisions stratégiques de l'entreprise associée en étant représenté dans les organes de direction, exerce une influence sur la gestion opérationnelle de l'entreprise associée par la mise à disposition de systèmes de gestion ou d'aide à la décision, et apporte sa collaboration technique au développement de cette entreprise.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le Groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise associée sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. La détermination des intérêts minoritaires tient compte le cas échéant des actions préférentielles cumulatives en circulation émises par les filiales et classées comme des instruments de capitaux propres, dès lors qu'elles sont détenues par des entreprises hors du Groupe.



Les transactions aboutissant à une perte de contrôle intervenues antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2010 conduisent à la constatation d'un résultat de cession correspondant à la différence entre le prix de cession et la quote-part de capitaux propres cédée. L'application de la norme IAS 27 révisée modifie le traitement des pertes de contrôle intervenant postérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2010 et conduit à réévaluer la quote-part résiduelle éventuellement conservée à sa valeur de marché par la contrepartie du résultat.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

### **1.b.3 REGLES DE CONSOLIDATION**

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

- **Elimination des opérations réciproques**

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs disponibles à la vente sont conservés au niveau du Groupe.

- **Conversion des comptes en devises étrangères**

Les comptes consolidés de BNP Paribas sont établis en euros.

La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

La même méthode s'applique aux comptes des filiales du Groupe situées dans des pays dotés d'une économie à caractère hyper-inflationniste, préalablement corrigés des effets de l'inflation au moyen d'indices reflétant les variations générales des prix.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe dans ses capitaux propres sous la rubrique «Ecart de conversion» et pour la part des tiers sous la rubrique «Intérêts minoritaires». Par application de l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a procédé, par transfert aux réserves consolidées, à la mise à zéro de l'ensemble des écarts de conversion en part du Groupe et en Intérêts minoritaires dans le bilan d'ouverture du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie d'une participation détenue dans une entreprise située hors de la zone euro conduisant à changer la nature de l'investissement (perte de contrôle, d'influence notable ou de contrôle conjoint), l'écart de conversion cumulé existant au sein des capitaux propres à la date de liquidation ou de cession est enregistré en résultat.

En cas de variation de pourcentage d'intérêts ne conduisant pas à changer la nature de l'investissement, l'écart de conversion est réalloué entre la part du groupe et les intérêts minoritaires si l'entité est intégrée globalement ; dans le cas d'une entreprise associée ou d'une coentreprise, il est enregistré en résultat pour la fraction afférente à la participation cédée.



## 1.b.4 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET EVALUATION DES ECARTS D'ACQUISITION

### • Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Selon cette méthode, les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entité acquise sont comptabilisés à la valeur de marché ou son équivalent, déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la valeur de marché nette des coûts de sortie.

Les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dans la mesure où ils sont représentatifs d'une obligation actuelle à la date de prise de contrôle et où leur valeur de marché peut être estimée de façon fiable.

Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont enregistrés en résultat.

Les compléments de prix éventuels sont intégrés dès la prise de contrôle dans le coût d'acquisition pour leur valeur de marché à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de valeur des compléments de prix éventuels qualifiés de passifs financiers sont enregistrées en résultat.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois après la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

L'écart d'acquisition, ou survaleur, correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la valeur de marché ou son équivalent des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition. A cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

A la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa valeur de marché en contrepartie du compte de résultat. Lorsqu'un regroupement d'entreprise a été réalisé au moyen de plusieurs transactions d'échange (acquisition par étapes), l'écart d'acquisition est déterminé par référence à la valeur de marché à la date de prise de contrôle.

L'application de la norme IFRS 3 révisée étant prospective, les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010 n'ont pas été retraités des effets des révisions de la norme IFRS 3.

En application de l'exception offerte par la norme IFRS 1, les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et comptabilisés selon les règles comptables françaises prévalant à l'époque, n'avaient pas été retraités selon les principes de la norme IFRS 3.

### • Evaluation des écarts d'acquisition

Le Groupe BNP Paribas procède régulièrement à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition.

- Ensemble homogène de métiers

Le Groupe a réparti l'ensemble de ses activités en "ensembles homogènes de métiers"<sup>3</sup>. Cette répartition, opérée de manière cohérente avec le mode d'organisation et de gestion des métiers du Groupe, tient compte à la fois du caractère indépendant des résultats générés et du mode de gestion et de direction de ces ensembles. Cette répartition est régulièrement revue afin de tenir compte des événements

<sup>3</sup> Le terme consacré aux ensembles homogènes de métiers par la norme IAS 36 est celui d' « Unité Génératrice de Trésorerie ».



susceptibles d'avoir une conséquence sur la composition des ensembles homogènes de métiers (opérations d'acquisition et de cession, réorganisation majeure, etc.).

- Tests de dépréciation d'un ensemble homogène de métiers

Des tests de dépréciation consistant à s'assurer que les écarts d'acquisition affectés à chaque ensemble homogène de métiers ne sont pas frappés d'une dépréciation durable sont effectués lorsqu'apparaît un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an. La valeur comptable de l'ensemble homogène de métiers est alors comparée à sa valeur recouvrable. Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, il est procédé à une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'ensemble homogène considéré.

- Valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers

La valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité.

La valeur de marché correspond au montant susceptible d'être obtenu de la cession de l'ensemble homogène de métiers dans les conditions de marché prévalant à la date d'évaluation. Les références au marché sont essentiellement constituées par les prix observés lors de transactions récentes sur des entités comparables ou bien encore établies par rapport à des multiples boursiers de sociétés comparables cotées.

La valeur d'utilité repose sur une estimation des flux futurs dégagés par l'ensemble homogène de métiers tels qu'ils résultent des plans prévisionnels établis chaque année par les responsables des ensembles homogènes et approuvés par la direction générale du Groupe, et des analyses d'évolution à long terme du positionnement relatif des activités concernées sur leur marché. Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

## **1.c ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS**

### **1.c.1 CREDITS**

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits consentis par le Groupe, les participations du Groupe dans des crédits syndiqués, et les crédits acquis non cotés sur un marché actif, lorsqu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction. Les prêts cotés sur un marché actif sont inclus dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » et valorisés conformément aux règles s'appliquant à cette catégorie.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché ou son équivalent, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origination directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues (commissions de participation et d'engagement, frais de dossier), analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions perçues sur des engagements de financement préalables à la mise en place d'un crédit sont différées, puis intégrées à la valeur du crédit lors de son attribution.

Les commissions perçues sur des engagements de financement dont la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.



## 1.c.2 CONTRATS D'ÉPARGNE ET DE PRET REGLEMENTES

Les comptes épargne logement (CEL) et plans d'épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne réglementés par les pouvoirs publics, destinés aux particuliers. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Ces produits comportent deux types d'engagements pour le Groupe qui s'est engagé d'une part à rémunérer l'épargne, pour une durée indéterminée, à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat par les pouvoirs publics pour les PEL ou à un taux refixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les CEL, et d'autre part à prêter au client, s'il le demande, pour un montant fonction des droits acquis pendant la phase d'épargne, à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL.

Les engagements futurs du Groupe relatifs à chaque génération -les PEL de même taux à l'ouverture formant une génération, et les CEL formant, pour leur ensemble, une génération- sont mesurés par actualisation des résultats potentiels futurs associés aux encours en risque de la génération considérée.

Les encours en risque sont estimés sur la base d'une analyse des historiques des comportements clientèle, et correspondent :

- pour la phase crédit, aux encours statistiquement probables pour les crédits, ainsi qu'aux encours de crédit déjà mis en place ;
- pour la phase épargne, à la différence entre les encours statistiquement probables et les encours minimum attendus; les encours minimum attendus étant assimilables à des dépôts à terme certains.

Les résultats des périodes futures afférents à la phase épargne sont estimés par la différence entre le taux de remplacement et le taux fixe de rémunération de l'épargne sur l'encours en risque d'épargne de la période considérée. Les résultats des périodes futures afférents à la phase crédit sont estimés par la différence entre le taux de refinancement et le taux fixe de rémunération des crédits sur l'encours en risque de crédit de la période considérée.

Les taux de placement de l'épargne et les taux de refinancement des crédits sont déduits de la courbe de taux de swap et des marges attendues sur des instruments financiers de nature et de maturités comparables. Les marges sont déterminées à partir de celles observées sur les crédits à l'habitat à taux fixe pour la phase crédit, et de celles observées sur les produits d'assurance vie en euro pour la phase d'épargne. Pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque, les engagements sont estimés par application de la méthode dite Monte Carlo.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable pour le Groupe, une provision est constituée, sans compensation entre les générations, et enregistrée sous la rubrique « Provisions pour risques et charges » du bilan. Les variations de cette provision sont enregistrées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ».



### 1.c.3 TITRES

- **Catégories de titres**

Les titres détenus par le Groupe peuvent être classés en quatre catégories.

- Actifs financiers à la valeur de marché par résultat

La catégorie des « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » comprend :

- les actifs financiers faisant l'objet d'opérations de négoce (opérations dites de transaction),
- les actifs financiers que le Groupe a discrétionnairement choisi de comptabiliser et d'évaluer à la valeur de marché par résultat dès l'origine, conformément à l'option offerte par la norme IAS 39 et dont les conditions sont rappelées au paragraphe 1.c.10.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus des titres à revenu fixe, sont présentées, ainsi que les dividendes des titres à revenu variable et les plus et moins-values de cession réalisées, sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la valeur de marché par résultat » du compte de résultat.

Les revenus perçus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

L'évaluation du risque de contrepartie sur ces titres est comprise dans leur valeur de marché.

- Prêts et créances

Les titres à revenu fixe ou déterminable, qui ne sont pas cotés sur un marché actif, autres que ceux pour lesquels le porteur peut ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial pour des raisons autres que la détérioration du crédit, sont classés en « Prêts et créances » quand ils ne répondent pas aux conditions de classement en actifs financiers à la valeur de marché par résultat. Ils sont comptabilisés et évalués comme précisé au paragraphe 1.c.1.

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisition des titres s'ils sont significatifs. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des trois catégories précédentes.



Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus, présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres. Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Il en est de même en cas de dépréciation.

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans l'agrégat « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat. Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

- **Opérations de pensions et prêts/emprunts de titres**

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés, à l'exception des cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe. Dans ce cas, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

- **Date de comptabilisation des opérations sur titres**

Les titres en valeur de marché par résultat ou classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou en actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en date de négociation.

Les opérations de cession temporaire de titres (qu'elles soient comptabilisées à la juste valeur par le résultat, en prêts et créances ou en dettes) ainsi que les ventes de titres empruntés sont comptabilisées initialement en date de règlement livraison.

Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés.



#### 1.c.4 OPERATIONS EN DEVISES

Le mode d'enregistrement comptable et d'évaluation du risque de change inhérent aux actifs et aux passifs concourant aux opérations en devises faites par le Groupe dépend du caractère monétaire ou non monétaire de ces actifs et de ces passifs.

##### - Actifs et passifs monétaires<sup>4</sup> libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

##### - Actifs non monétaires libellés en devises

Les actifs non monétaires peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la valeur de marché. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas évalués au cours de change du jour de la transaction et dans le second évalués au cours de change prévalant à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la valeur de marché (titres à revenu variable) sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers disponibles à la vente », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une relation de couverture de valeur, les écarts de change étant alors comptabilisés en résultat.

#### 1.c.5 DEPRECIATION DES ACTIFS FINANCIERS

- **Dépréciations sur prêts et créances et sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, provisions sur engagements de financement et de garantie**

Des dépréciations sont constituées sur les crédits et sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille. Les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie donnés par le Groupe suivent des principes analogues, en tenant compte pour les engagements de financement de leur probabilité de tirage.

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- l'existence d'impayés depuis trois mois au moins (6 mois pour les crédits immobiliers et les crédits aux collectivités locales).

---

<sup>4</sup> Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable.



- la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté.
- les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur.

La dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des composantes jugées recouvrables (principal, intérêts, garanties...). Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ». Toute réappréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans la rubrique « Coût du risque ». A compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables.

La dépréciation d'un prêt ou d'une créance est le plus souvent enregistrée dans un compte de provision distinct venant réduire la valeur d'origine de la créance enregistrée à l'actif. Les provisions afférentes à un instrument financier enregistré hors-bilan, un engagement de financement ou de garantie, ou encore un litige, sont inscrites au passif. Une créance dépréciée est enregistrée pour tout ou partie en pertes et sa provision reprise à due concurrence de la perte lorsque toutes les voies de recours offertes à la banque ont été épuisées pour recouvrer les constituants de la créance ainsi que les garanties ou lorsqu'elle a fait l'objet d'un abandon total ou partiel.

Les contreparties non dépréciées individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes, qui s'appuie sur le système de notation interne du Groupe fondé sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté. Cette analyse permet d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des crédits, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée. Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

L'exercice du jugement expérimenté des métiers ou de la Direction des Risques peut conduire le Groupe à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

#### • **Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente**

Les « actifs financiers disponibles à la vente », essentiellement composés de titres, sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

S'agissant des titres à revenu variable cotés sur un marché actif, le dispositif de contrôle permet d'identifier les participations susceptibles d'être dépréciées durablement au moyen des deux critères suivants : la baisse significative du cours en deçà de la valeur d'acquisition ou la durée sur laquelle une moins value latente est observée, afin de procéder à une analyse qualitative complémentaire individuelle. Celle-ci peut conduire à la constitution d'une dépréciation, alors déterminée sur la base du cours coté.

Au-delà des critères d'identification, le Groupe a défini trois critères de dépréciation, l'un fondé sur la baisse significative du cours du titre en considérant comme significative une baisse du cours supérieure à 50 % de la valeur d'acquisition, un autre fondé sur l'observation d'une moins-value latente sur cinq



années consécutives, et le dernier associant une moins-value latente d'au moins 30% à une durée d'observation d'un an, en moyenne. La durée de cinq ans est considérée par le Groupe comme la période nécessaire pour qu'une baisse modérée du cours au dessous du prix de revient puisse être considérée comme n'étant pas seulement l'effet de la volatilité aléatoire inhérente aux marchés boursiers ni de la variation cyclique sur une période de plusieurs années affectant ces marchés mais un phénomène durable justifiant une dépréciation.

Une méthode similaire est appliquée pour les titres à revenu variable non cotés sur un marché actif. La dépréciation éventuelle est alors déterminée sur la base de la valeur de modèle.

Pour les titres à revenu fixe, les critères de dépréciation sont les mêmes que ceux s'appliquant aux dépréciations des prêts et créances au niveau individuel. Pour les titres cotés sur un marché actif, la dépréciation est déterminée sur la base du cours coté, pour les autres sur la base de la valeur de modèle.

La dépréciation d'un titre à revenu variable est enregistrée au sein du produit net bancaire sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est enregistrée au sein de la rubrique « Coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

#### **1.c.6 RECLASSEMENTS D'ACTIFS FINANCIERS**

Les reclassements d'actifs financiers possibles sont les suivants :

- de la catégorie « actifs financiers à la valeur de marché par résultat », pour un actif financier non dérivé qui n'est plus détenu en vue d'être vendu dans un avenir proche :

- vers la catégorie « prêts et créances » dès lors qu'il répond à cette définition à la date du reclassement et que le Groupe a l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance.
- vers les autres catégories dès lors que des circonstances exceptionnelles le justifient et pour autant que les actifs transférés respectent les conditions applicables au portefeuille d'accueil.

- de la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » :

- vers la catégorie « prêts et créances » selon les mêmes conditions que celles définies ci-dessus pour les « actifs financiers à la valeur du marché par résultat »,
- vers la catégorie « actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », pour les actifs présentant une échéance ou « actifs financiers au coût » pour les actifs à revenu variable non cotés.

Les reclassements s'effectuent à la valeur de marché ou de modèle de l'instrument financier à la date du reclassement. Les dérivés incorporés aux actifs financiers transférés sont, le cas échéant, comptabilisés de manière séparée et les variations de valeur portées en résultat.

Postérieurement au reclassement, les actifs sont comptabilisés selon les dispositions applicables au portefeuille d'accueil, le prix de transfert à la date du reclassement constituant le coût initial de l'actif pour la détermination des dépréciations éventuelles.

Dans le cas de reclassement de la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » vers une autre catégorie, les profits ou pertes antérieurement constatés en capitaux propres sont amortis par le résultat sur la durée de vie résiduelle de l'instrument en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les révisions à la hausse des flux estimés recouvrables seront comptabilisées en tant qu'ajustement du taux d'intérêt effectif à compter de la date de changement d'estimation. Les révisions à la baisse se traduiront par un ajustement de la valeur comptable de l'actif financier.

**1.c.7 DETTES EMISES REPRESENTÉES PAR UN TITRE**

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

**1.c.8 ACTIONS PROPRES ET DERIVES SUR ACTIONS PROPRES**

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante BNP Paribas SA et de ses filiales consolidées par intégration globale.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les actions émises par les filiales du Groupe contrôlées de manière exclusive étant assimilées aux actions émises par la société consolidante, lorsque le Groupe rachète les titres émis par ces filiales, la différence entre le prix d'acquisition et la quote-part d'actif net rachetée est enregistrée dans les réserves consolidées, part du Groupe. De même la valeur de la dette, ainsi que ses variations, représentative d'options de vente consenties, le cas échéant, aux actionnaires minoritaires de ces filiales, est imputée sur les intérêts minoritaires et, à défaut, sur les réserves consolidées, part du Groupe. Tant que ces options ne sont pas exercées, les résultats liés aux intérêts minoritaires sont affectés aux intérêts minoritaires au compte de résultat consolidé. L'incidence d'une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une filiale consolidée par intégration globale, est traitée comptablement comme un mouvement des capitaux propres.

Les dérivés sur actions propres, sont considérés, selon leur mode de dénouement :

- soit comme des instruments de capitaux propres si le dénouement se fait par livraison physique d'un nombre fixe d'actions propres contre un montant fixe de trésorerie ou un autre actif financier; ces instruments dérivés ne sont dans ce cas pas réévalués.
- soit comme des dérivés si le dénouement se fait en numéraire ou au choix par la livraison physique d'actions propres ou la remise de numéraire. Les variations de valeur de ces instruments sont dans ce cas enregistrées en résultat.

En outre, si le contrat contient une obligation, même si celle-ci n'est qu'éventuelle, de rachat par la banque de ses propres actions, la valeur présente de la dette est comptabilisée par la contrepartie des capitaux propres.



## 1.c.9 INSTRUMENTS DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur prix de transaction. En date d'arrêté, ils sont réévalués à leur valeur de marché.

### • Dérivés détenus à des fins de transaction

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au bilan dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

### • Dérivés et comptabilité de couverture

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

La couverture de valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe, tant pour des instruments financiers identifiés (titres, émissions, prêts, emprunts) que pour des portefeuilles d'instruments financiers (dépôts à vue et crédits à taux fixe notamment).

La couverture de résultats futurs est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument ou de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum trimestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place. Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80% et 125%. Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts. Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En application de la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (excluant certaines dispositions concernant la comptabilité de couverture d'un portefeuille), des relations de couverture de valeur du risque de taux d'intérêt sur base de portefeuille d'actifs ou de passifs sont utilisées. Dans ce cadre :

- le risque désigné comme étant couvert est le risque de taux d'intérêt associé à la composante de taux interbancaire inclus dans le taux des opérations commerciales de crédits à la clientèle, d'épargne et de dépôts à vue,
- les instruments réputés couverts correspondent, pour chaque bande de maturité, à une fraction de la position constitutive des impasses associées aux sous-jacents couverts,
- les instruments de couverture sont uniquement des swaps de taux simples.
- l'efficacité des couvertures est assurée prospectivement par le fait que tous les dérivés doivent avoir à la date de leur mise en place pour effet de réduire le risque de taux d'intérêt du portefeuille de sous-jacents couverts. Rétrospectivement, ces couvertures doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont spécifiquement associés sur chaque bande de maturité deviennent insuffisants (du fait des remboursements anticipés des prêts ou des retraits des dépôts).



Les principes de comptabilisation des dérivés et des instruments couverts dépendent de la stratégie de couverture.

Dans le cas d'une relation de couverture de valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur valeur de marché par contrepartie du compte de résultat dans le poste « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat », symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée soit conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés, soit dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » dans le cas d'une relation de couverture de portefeuille.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux d'intérêt identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Dans le cas de portefeuilles d'instruments de taux d'intérêt initialement couverts en taux, cet ajustement est amorti linéairement sur la période restant à courir par rapport à la durée initiale de la couverture. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

Dans le cas d'une relation de couverture de résultats futurs, les dérivés sont réévalués au bilan en valeur de marché en contrepartie d'une ligne spécifique des capitaux propres « Gains et pertes latents ou différés ». Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat sous la rubrique « Produits et charges d'intérêts » au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat. Les instruments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

Quelle que soit la stratégie de couverture retenue, l'inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les couvertures des investissements nets en devises réalisés dans des filiales et succursales sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de résultats futurs. Les instruments de couverture peuvent être des dérivés de change ou tout instrument financier non dérivé.

- **Dérivés incorporés**

Les dérivés incorporés à des instruments financiers composés sont extraits de la valeur de l'instrument qui les recèlent et comptabilisés séparément en tant qu'instrument dérivé lorsque l'instrument composé n'est pas comptabilisé dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat » et lorsque les caractéristiques économiques et les risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.



## 1.c.10 DETERMINATION DE LA VALEUR DE MARCHÉ

Les actifs et passifs financiers de la catégorie « valeur de marché par résultat » et les actifs de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » sont évalués et comptabilisés à leur valeur de marché, à la date de première comptabilisation, comme en date d'évaluation ultérieure. Celle-ci correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale. Lors de sa comptabilisation initiale, la valeur d'un instrument financier est normalement le prix de négociation (c'est à dire la valeur de la contrepartie versée ou reçue).

La valeur de marché est déterminée :

- soit à partir de prix cotés sur un marché actif,
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à :
  - des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des théories financières reconnues et
  - des paramètres dont la valeur est déterminée, pour certains, à partir des prix d'instruments traités sur des marchés actifs et pour d'autres, à partir d'estimations statistiques ou d'autres méthodes quantitatives, du fait de l'absence de marché actif.

La détermination du caractère actif ou non d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions pour un instrument identique ou similaire, la raréfaction des valeurs restituées par les sociétés de service, la forte dispersion des prix disponibles entre les différents intervenants de marché ou l'ancienneté des prix provenant de transactions observées.

- **Utilisation de prix cotés sur un marché actif**

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. Il s'agit de prix directement cotés pour des instruments identiques.

- **Utilisation de modèles pour la valorisation des instruments financiers non cotés**

La majorité des dérivés de gré à gré est traitée sur des marchés actifs. Leur valorisation est opérée par des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation) et fondés sur des prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires.

Certains instruments financiers, bien que n'étant pas traités sur des marchés actifs, sont valorisés selon des méthodes fondées sur des paramètres observables sur les marchés.

Les modèles utilisent des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options, les taux de défaut et hypothèses de pertes.

La valorisation issue des modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit. Ainsi, à partir des valorisations produites sur la base d'un cours médian de marché, un ajustement de cours permet de valoriser la position nette de chaque instrument financier au cours acheteur pour les positions vendeuses ou au cours vendeur pour les positions acheteuses. Le cours acheteur reflète le prix auquel une contrepartie achèterait l'instrument financier, le cours vendeur reflète le prix auquel une contrepartie vendrait le même instrument.

De même, afin de refléter la qualité de crédit des instruments dérivés, un ajustement pour risque de contrepartie est intégré à la valorisation issue des modèles.



La marge dégagée lors de la négociation des instruments financiers valorisés selon des méthodes fondées sur des paramètres observables est immédiatement comptabilisée en résultat.

D'autres instruments financiers qui sont complexes et peu liquides, sont valorisés avec des techniques développées par l'entreprise et fondées sur des paramètres pour tout ou partie non observables sur les marchés actifs.

En l'absence de paramètres observables, ces instruments sont alors valorisés, lors de leur comptabilisation initiale, de manière à refléter le prix de la transaction qui est considéré comme la meilleure indication de la valeur de marché. La valorisation issue de ces modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité, de crédit et de modèle.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers complexes, (« day one profit »), est différée et étalée en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

Enfin, dans le cas particulier des actions non cotées, leur valeur de marché est déterminée par comparaison avec la ou les transactions les plus récentes observées sur le capital de la société concernée, réalisées avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence de telles références, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (multiples d'EBIT ou d'EBITDA), soit sur la base de la quote-part d'actif net revenant au groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

#### **1.c.11 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISES EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT SUR OPTION**

L'amendement à la norme IAS 39 relatif à la comptabilisation des actifs et passifs financiers dans la catégorie « portefeuille évalué en valeur de marché sur option » a été adopté par l'Union Européenne le 15 novembre 2005, avec application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Cet amendement permet, lors de la comptabilisation initiale, de désigner des actifs et passifs financiers en valeur de marché par résultat dans les cas suivants :

- lorsqu'il s'agit d'instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui autrement seraient à extraire et à comptabiliser séparément ;
- lorsque l'utilisation de cette option permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs qui autrement résulterait de leur classement dans des catégories comptables distinctes ;
- lorsque le groupe d'actifs et /ou de passifs financiers est géré et évalué sur la base de leur valeur de marché, conformément à une stratégie de gestion et d'investissement dûment documentée.

#### **1.c.12 REVENUS ET CHARGES RELATIFS AUX ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS**

Les revenus et les charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti et aux actifs à revenu fixe classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées et faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.



Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ». Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte, sous la rubrique « Commissions » ainsi que les commissions rémunérant un service continu qui sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions perçues au titre des engagements de garantie financière sont réputées représenter la valeur de marché initiale de l'engagement. Le passif en résultant est ultérieurement amorti sur la durée de l'engagement, en produits de commissions au sein du Produit Net Bancaire.

Les coûts externes directement attribuables à une émission d'actions nouvelles, sont déduits des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

### **1.c.13 COUT DU RISQUE**

Le coût du risque comprend au titre du risque de crédit les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit, les dotations et reprises relatives aux engagements de financement et de garantie donnés, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties. Sont également comptabilisées en coût du risque les dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré ainsi que les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

### **1.c.14 DECOMPTABILISATION D'ACTIFS OU DE PASSIFS FINANCIERS**

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de cet actif. Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réuni, le Groupe maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque tout ou partie de ce passif est éteint.

### **1.c.15 COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS**

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les opérations de pensions livrées et de dérivés traitées avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme font l'objet d'une compensation au bilan.



## 1.d NORMES COMPTABLES PROPRES AUX ACTIVITES D'ASSURANCE

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par les contrats d'assurance et les contrats financiers avec une clause de participation à caractère discrétionnaire émis par les sociétés d'assurance consolidées sont établis conformément à la norme IFRS 4 et maintenus dans les comptes consolidés du Groupe.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du Groupe et sont présentés dans les postes de même nature du bilan et du compte de résultat consolidés.

### 1.d.1 ACTIFS

Les actifs financiers et les immobilisations suivent les modes de comptabilisation décrits par ailleurs, à l'exception des parts de SCI, supports de contrats en unités de compte, qui sont valorisées en date d'arrêté à leur valeur de marché ou leur équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont ainsi présentés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » et évalués en date d'arrêté à la valeur de réalisation des supports de référence.

### 1.d.2 PASSIFS

Les engagements vis-à-vis des souscripteurs et des bénéficiaires des contrats figurent dans le poste « Provisions techniques des sociétés d'assurance », et regroupent les passifs des contrats d'assurance soumis à un aléa d'assurance significatif (mortalité, invalidité...) et des contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices, auxquels s'applique la norme IFRS 4. La clause de participation discrétionnaire octroie aux souscripteurs des contrats d'assurance-vie le droit de recevoir, en plus de la rémunération garantie, une quote-part des résultats financiers réalisés.

Les passifs relatifs aux autres contrats financiers, qui relèvent de la norme IAS 39, sont comptabilisés dans le poste « Dettes envers la clientèle ».

Les passifs des contrats en unités de compte sont évalués par référence à la valeur de marché ou son équivalent des actifs servant de support à ces contrats à la date d'arrêté.

Les provisions techniques des filiales d'assurance vie sont principalement constituées des provisions mathématiques, qui correspondent, généralement aux valeurs de rachat des contrats.

Les garanties proposées couvrent principalement le risque décès (assurance temporaire, rentes viagères, remboursement d'emprunts ou garanties plancher des contrats en unités de compte) ainsi qu'en assurance des emprunteurs, l'invalidité, l'incapacité de travail et la vacance d'emploi. La maîtrise de ces risques est obtenue grâce à l'utilisation de tables de mortalité adaptées (tables certifiées pour les rentiers), à la sélection médicale plus ou moins poussée selon les garanties octroyées, à la bonne connaissance statistique des populations assurées ainsi qu'aux programmes de réassurance.

En assurance non vie, des provisions pour primes non acquises (fractions de primes émises correspondant aux exercices futurs) et pour sinistres à payer sont constituées incluant les frais de gestion.

A la date de clôture, un test de suffisance du passif est réalisé : le niveau des provisions techniques est comparé à la valeur moyenne, issue de calculs stochastiques, des flux futurs de trésorerie. L'ajustement éventuel des provisions techniques est constaté en résultat de la période. La réserve de capitalisation dotée dans les comptes sociaux du fait de la vente de valeurs mobilières amortissables, avec pour objet de différer une partie des plus-values nettes dégagées afin de maintenir le rendement actuariel du portefeuille constitué en représentation des engagements à l'égard des assurés, est pour l'essentiel reclassée en provision pour participation aux bénéfices différée passive dans les comptes consolidés du Groupe, la partie portée dans les capitaux propres donnant lieu à la constatation d'un impôt différé passif.



Cette provision comprend également la provision pour participation différée, résultant de l'application de la « comptabilité reflet » : elle représente la quote-part des assurés, principalement des filiales d'assurance-vie en France, dans les plus et moins values latentes sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement. Cette quote-part est une moyenne issue de calculs stochastiques sur les plus et moins values latentes attribuées aux assurés dans le cadre des scenarii étudiés.

En cas d'existence d'une moins value latente nette sur les actifs entrant dans le champ d'application de la « comptabilité reflet », il est constaté une participation différée active pour le montant dont l'imputation sur des participations aux bénéfices futures des assurés est fortement probable. L'appréciation de la recouvrabilité de cette participation différée active est effectuée de manière prospective, en tenant compte des participations aux bénéfices différées passives comptabilisées par ailleurs, des plus values sur actifs financiers non constatées dans les comptes du fait des options retenues pour leur comptabilisation (actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et placements immobiliers évalués au coût) et de la capacité et de l'intention de l'entreprise de détenir les placements en moins value latente. La participation aux bénéfices différée active est comptabilisée de manière symétrique à celle des actifs correspondants et présentée à l'actif du bilan dans le poste « comptes de régularisation et actifs divers ».

### **1.d.3 COMPTE DE RESULTAT**

Les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le Groupe sont présentés au compte de résultat sous les rubriques « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

Les autres produits et charges sont présentés sous les rubriques qui leur sont relatives. Ainsi, les variations de la provision pour participation aux bénéfices sont présentées dans les mêmes agrégats que les résultats sur les actifs qui les génèrent.

### **1.e IMMOBILISATIONS**

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur, à l'exception des parts de SCI, supports de contrats d'assurance en unités de compte, qui sont valorisées en date d'arrêté à leur valeur de marché ou son équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.



Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les développements d'infrastructure et 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger sa durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an sur le modèle de celui effectué pour les survaleurs affectées aux ensembles homogènes de métiers.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus ou moins values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

## 1.f CONTRATS DE LOCATION

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

### 1.f.1 LA SOCIETE DU GROUPE EST LE BAILLEUR DU CONTRAT DE LOCATION :

Les contrats de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

- **Contrats de location-financement :**

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net



représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de provisions individuelles ou de provisions de portefeuille, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

- **Contrats de location simple :**

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

### **1.f.2 LA SOCIETE DU GROUPE EST LE PRENEUR DU CONTRAT DE LOCATION :**

Les contrats de location conclus par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

- **Contrats de location-financement :**

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt. L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat. En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur. Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle. La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

- **Contrats de location simple :**

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

### **1.g ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITES ABANDONNEES**

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.



En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destiné à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée. Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession », qui inclut les résultats nets après impôt de l'activité, le résultat net après impôt lié à son évaluation à la valeur de marché minorée des coûts de vente, et le résultat net après impôt de la cession de l'activité.

## 1.h AVANTAGES BENEFICIAIRE AU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel du groupe sont classés en quatre catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment en France par les compléments de retraite bancaire, et les primes de fin de carrière, et à l'étranger par des régimes de retraite portés pour certains d'entre eux par des fonds de pension.

- **Avantages à court terme**

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

- **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas réglés intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Sont notamment concernées les rémunérations différées de plus de douze mois versées en numéraire et non indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement tout comme l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime.

- **Indemnités de fin de contrat de travail**

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.



- **Avantages postérieurs à l'emploi**

Conformément aux principes généralement admis, le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur des actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels. Le Groupe applique la méthodologie dite « du corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements. Cette méthode autorise à ne reconnaître, à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée résiduelle moyenne d'activité des membres du personnel, que la fraction des écarts actuariels qui excède la plus élevée des deux valeurs suivantes : 10 % de la valeur actualisée de l'obligation brute ou 10 % de la valeur de marché des actifs de couverture du régime à la fin de l'exercice précédent.

En date de première application, le Groupe a opté pour l'exception offerte par la norme IFRS 1 permettant de provisionner par prélèvement sur les capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2004 l'ensemble des écarts actuariels non encore amortis à cette date.

Les conséquences des modifications de régimes relatives aux services passés sont reconnues en résultat sur la durée d'acquisition complète des droits sur lesquels ont porté lesdites modifications.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements, de l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

## **1.i PAIEMENT A BASE D' ACTIONS**

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par le Groupe qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement de numéraire dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

La norme IFRS 2 prescrit de comptabiliser une charge représentative des paiements à base d'actions octroyés postérieurement au 7 novembre 2002 ; le montant de cette charge correspondant à la valeur de la rémunération à base d'actions accordée au salarié.



BNP Paribas accorde à ses salariés des plans d'options de souscription d'actions, des rémunérations différées versées en actions de l'entreprise ou en espèces indexées sur la valeur de l'action, et leur offre la possibilité de souscrire des actions de l'entreprise émises à cet effet avec une décote liée à une période d'incessibilité des actions souscrites.

- **Plans d'attribution d'options de souscription d'actions (stock options) et d'actions gratuites**

La charge afférente aux plans attribués est étalée sur la période d'acquisition des droits, dans la mesure où l'obtention de l'avantage est soumise à une condition de présence.

Cette charge, inscrite dans les frais de personnel, dont la contrepartie figure en capitaux propres, est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le Conseil d'administration.

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles financiers de valorisation prenant en compte le cas échéant les conditions de performance relative de l'action BNP Paribas sont utilisés. La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option ou de l'action gratuite attribuée par le nombre estimé d'options ou d'actions gratuites acquises en fin de période d'acquisition des droits compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

Seules les hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance qui ne sont pas liées à la valeur du titre BNP Paribas font l'objet d'une réestimation au cours de la période d'acquisition des droits et donnent lieu à un réajustement de la charge.

- **Rémunérations variables différées versées en espèces indexées sur le cours de l'action**

Ces rémunérations sont comptabilisées dans les charges des exercices au cours desquels le salarié rend les services correspondants.

Lorsque le paiement à base d'actions des rémunérations variables différées est explicitement soumis à une condition d'acquisition liée à la présence, les services sont présumés reçus sur la période d'acquisition et la charge de rémunération correspondante est inscrite, prorata temporis sur cette période, en frais de personnel en contrepartie d'une dette. La charge est révisée pour tenir compte de la non-réalisation des conditions de présence ou de performance, et de la variation de valeur du titre BNP Paribas.

En l'absence de condition de présence, la charge est constatée, sans étalement, par contrepartie d'une dette qui est ensuite réestimée à chaque clôture en fonction des éventuelles conditions de performance et de la variation de valeur du titre BNP Paribas, et ce jusqu'à son règlement.

- **Offre de souscription ou d'achat d'actions proposée aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise**

Les souscriptions ou achats d'actions proposées aux salariés avec une décote par rapport au prix moyen de marché sur une période donnée dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une interdiction légale de céder les actions pendant une période de 5 ans dont il est tenu compte dans la valorisation, en diminution de l'avantage accordé aux salariés. Cet avantage est donc mesuré comme la différence, à la date d'annonce du plan aux salariés, entre la valeur de marché de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié, rapporté au nombre d'actions effectivement acquises.

Le coût d'incessibilité pendant 5 ans des actions acquises est équivalent à celui d'une stratégie consistant d'une part à vendre à terme les titres souscrits lors de l'augmentation de capital réservée aux salariés et à acheter d'autre part au comptant sur le marché un nombre équivalent d'actions BNP Paribas en les finançant par un prêt remboursé à l'issue des 5 années par le produit de la vente à terme. Le taux de l'emprunt est celui qui serait consenti, à un acteur du marché sollicitant un prêt



personnel ordinaire non affecté remboursable dans 5 ans et présentant un profil de risque moyen. La valorisation du prix de vente à terme de l'action est déterminée sur la base de paramètres de marché.

## **1.j PROVISIONS DE PASSIF**

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux et aux contrats d'assurance, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

## **1.k IMPOT COURANT ET DIFFERE**

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception:

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsque existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de résultats futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéficiaires » du compte de résultat.



## 1.1 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, CCP ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

### 1.m UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

La préparation des Etats Financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des Etats Financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les Etats Financiers.

Ainsi est-ce en particulier le cas :

- des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d'intermédiation bancaire ;
- de l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs ;
- du calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux Etats Financiers ;
- du caractère actif ou non d'un marché pour utiliser une technique de valorisation ;
- des dépréciations d'actifs financiers à revenu variable classés dans la catégorie « disponibles à la vente » ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- de la pertinence de la qualification de certaines couvertures de résultat par des instruments financiers dérivés et de la mesure de l'efficacité des stratégies de couverture ;
- de l'estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l'objet d'opérations de location-financement ou de location simple et plus généralement des actifs amortis déduction faite de leur valeur résiduelle estimée ;
- de la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

Il en est de même au titre des hypothèses retenues pour apprécier la sensibilité de chaque type de risque de marché ainsi que la sensibilité des valorisations aux paramètres non observables.



## 2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2011

### 2.a MARGE D'INTERETS

Le Groupe BNP Paribas présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilés » la rémunération déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais) des instruments financiers évalués au coût amorti, ainsi que la rémunération des instruments financiers en valeur de marché qui ne répondent pas à la définition d'un instrument dérivé. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers en valeur de marché par résultat est comptabilisée sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de valeur de marché sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques. De même, les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture économique des opérations désignées en valeur de marché par résultat sont rattachés aux rubriques qui enregistrent les intérêts de ces opérations.

En millions d'euros	1er semestre 2011			1er semestre 2010		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>14 319</b>	<b>(4 555)</b>	<b>9 764</b>	<b>14 404</b>	<b>(4 177)</b>	<b>10 227</b>
Comptes et prêts / emprunts	13 421	(4 362)	9 059	13 306	(3 837)	9 469
Opérations de pensions	38	(88)	(50)	81	(124)	(43)
Opérations de location-financement	860	(105)	755	1 017	(216)	801
<b>Opérations interbancaires</b>	<b>1 047</b>	<b>(1 146)</b>	<b>(99)</b>	<b>1 170</b>	<b>(1 603)</b>	<b>(433)</b>
Comptes et prêts / emprunts	978	(977)	1	1 028	(1 350)	(322)
Opérations de pensions	69	(169)	(100)	142	(253)	(111)
<b>Emprunts émis par le groupe</b>		<b>(2 048)</b>	<b>(2 048)</b>		<b>(1 585)</b>	<b>(1 585)</b>
<b>Instruments de couverture de résultats futurs</b>	<b>1 199</b>	<b>(958)</b>	<b>241</b>	<b>2 359</b>	<b>(2 162)</b>	<b>197</b>
<b>Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux</b>	<b>733</b>	<b>(1 366)</b>	<b>(633)</b>	<b>643</b>	<b>(1 579)</b>	<b>(936)</b>
<b>Portefeuille de transactions</b>	<b>2 125</b>	<b>(1 377)</b>	<b>748</b>	<b>2 152</b>	<b>(1 158)</b>	<b>994</b>
Titres à revenu fixe	1 094	-	1 094	1 256	-	1 256
Opérations de pensions	840	(890)	(50)	601	(565)	36
Prêts / emprunts	191	(270)	(79)	295	(362)	(67)
Dettes représentées par un titre	-	(217)	(217)	-	(231)	(231)
<b>Actifs disponibles à la vente</b>	<b>3 077</b>	<b>-</b>	<b>3 077</b>	<b>2 996</b>	<b>-</b>	<b>2 996</b>
<b>Actifs détenus jusqu'à échéance</b>	<b>347</b>	<b>-</b>	<b>347</b>	<b>383</b>	<b>-</b>	<b>383</b>
<b>Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés</b>	<b>22 847</b>	<b>(11 450)</b>	<b>11 397</b>	<b>24 107</b>	<b>(12 264)</b>	<b>11 843</b>

Le total des produits d'intérêts sur les créances ayant fait l'objet d'une dépréciation individuelle s'élève à 287 millions d'euros pour le premier semestre 2011 contre 340 millions d'euros pour le premier semestre 2010.

Le montant relatif aux couvertures de résultats futurs précédemment comptabilisé dans les « variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres » et rapporté au résultat du premier semestre 2011 est un profit net de 15 millions d'euros (un profit net de 14 millions d'euros pour le premier semestre 2010).



## 2.b COMMISSIONS

Les produits et charges de commissions relatifs aux instruments financiers qui ne sont pas évalués à la valeur de marché par résultat se sont élevés respectivement à 1 784 millions et 322 millions d'euros pour le premier semestre 2011, contre un produit de 1 685 millions d'euros et une charge de 176 millions d'euros pour le premier semestre 2010.

En outre, les produits nets de commissions afférentes aux activités de fiducie et assimilées qui conduisent le Groupe à détenir ou à placer des actifs au nom de la clientèle, de fiducies, d'institutions de retraite et de prévoyance ou d'autres institutions se sont élevés à 1 282 millions d'euros pour le premier semestre 2011, contre 1 198 millions d'euros pour le premier semestre 2010.

## 2.c GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT

Les gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers gérés au sein d'un portefeuille de transaction et aux instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluables en valeur de marché par résultat, y compris les dividendes, et à l'exception des revenus et charges d'intérêts présentés dans la « marge d'intérêts » (note 2.a).

En millions d'euros	1er semestre 2011	1er semestre 2010
<b>Portefeuille de transaction</b>	<b>2 762</b>	<b>1 996</b>
Instrument de dette	918	2 358
Instrument de capital <sup>(1)</sup>	1 749	(942)
Autres instruments financiers dérivés	80	597
Opérations de pension	15	(17)
<b>Instruments évalués en valeur de marché sur option</b>	<b>321</b>	<b>951</b>
<b>Incidence de la comptabilité de couverture</b>	<b>(25)</b>	<b>(96)</b>
Instruments financiers de couverture de valeur	813	(2 340)
Composantes couvertes des instruments financiers ayant fait l'objet d'une couverture de valeur	(838)	2 244
<b>Réévaluation des positions de change</b>	<b>167</b>	<b>252</b>
<b>Total</b>	<b>3 225</b>	<b>3 103</b>

(1) sont inclus dans les instruments de capital les certificats à support d'actions

Les gains nets des portefeuilles de transaction comprennent, pour un montant négligeable au titre des premiers semestres 2011 et 2010, l'inefficacité liée aux couvertures de résultats futurs.



## 2.d GAINS NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON EVALUES EN VALEUR DE MARCHÉ

En millions d'euros	1er semestre 2011	1er semestre 2010
<b>Prêts et créances, titres à revenu fixe <sup>(1)</sup></b>	<b>79</b>	<b>149</b>
Plus values nettes de cession	79	149
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	<b>699</b>	<b>452</b>
Produits de dividendes	331	327
Charge de dépréciation	(123)	(93)
Plus values nettes de cession	491	218
<b>Total</b>	<b>778</b>	<b>601</b>

(1) Les produits d'intérêt relatifs aux instruments financiers à revenu fixe sont compris dans la « marge d'intérêts » (note 2.a) et la charge de dépréciation liée à l'insolvabilité éventuelle des émetteurs est présentée au sein du « coût du risque » (note 2.f).

Les résultats latents, précédemment portés dans la rubrique « variation d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres » et inscrits en résultat représentent un gain net de 230 millions d'euros au cours du premier semestre 2011, contre un gain de 47 millions d'euros au cours du premier semestre 2010.

## 2.e PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

En millions d'euros	1er semestre 2011			1er semestre 2010		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance	9 807	(8 104)	1 703	10 699	(8 985)	1 714
Produits nets des immeubles de placement	626	(238)	388	660	(303)	357
Produits nets des immobilisations en location simple	2 810	(2 267)	543	2 422	(1 914)	508
Produits nets de l'activité de promotion immobilière	97	(19)	78	75	(11)	64
Autres produits	1 147	(1 003)	144	910	(702)	208
<b>Total net des produits et charges des autres activités</b>	<b>14 487</b>	<b>(11 631)</b>	<b>2 856</b>	<b>14 766</b>	<b>(11 915)</b>	<b>2 851</b>

### • Produits nets de l'activité d'assurance

En millions d'euros	1er semestre 2011	1er semestre 2010
Primes acquises brutes	8 756	10 136
Variation des provisions techniques	(1 608)	(3 982)
Charges des prestations des contrats	(5 096)	(4 585)
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	(152)	(125)
Variations de valeur des actifs supports de contrats en unités de compte	(251)	109
Autres produits et charges	54	161
<b>Total des produits nets de l'activité d'assurance</b>	<b>1 703</b>	<b>1 714</b>

La rubrique « Charges des prestations des contrats » comprend la charge liée aux rachats, échéances et sinistres sur les contrats d'assurance. La rubrique « variation des provisions techniques » comprend les variations de valeur des contrats financiers, notamment des contrats en unités de compte. Les intérêts versés sur ces contrats sont comptabilisés dans les charges d'intérêt.

**2.f COUT DU RISQUE**

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité d'intermédiation du Groupe ainsi que des dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré.

## Coût du risque de la période

en millions d'euros	1er semestre 2011	1er semestre 2010
Dotations nettes aux dépréciations	(1 641)	(2 388)
Récupérations sur créances amorties	201	184
Créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	(295)	(214)
Pertes sur dette souveraine grecque <sup>(1)</sup>	(534)	-
<b>Total du coût du risque de la période</b>	<b>(2 269)</b>	<b>(2 418)</b>

## Coût du risque de la période par nature d'actifs

en millions d'euros	1er semestre 2011	1er semestre 2010
Prêts et créances sur les établissements de crédit	(4)	(25)
Prêts et créances sur la clientèle	(1 703)	(2 379)
Actifs financiers disponibles à la vente <sup>(1)</sup>	(525)	99
Instruments financiers des activités de marché	(15)	(130)
Autres actifs	(10)	35
Engagements par signature et divers	(12)	(18)
<b>Total du coût du risque de la période</b>	<b>(2 269)</b>	<b>(2 418)</b>

<sup>(1)</sup> pertes latentes inscrites en résultat sur actifs disponibles à la vente pour 525 millions d'euros au cours du premier semestre 2011, précédemment portées dans la rubrique « variation d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres ». cf. note 4 – Exposition au risque souverain.

**2.g IMPOT SUR LES BENEFICES**

En millions d'euros	1er semestre 2011	1er semestre 2010
Charge des impôts courants de l'exercice	(1 502)	(1 327)
Charge nette des impôts différés de l'exercice	(629)	(1 109)
<b>Charge nette de l'impôt sur les bénéfices</b>	<b>(2 131)</b>	<b>(2 436)</b>



### 3. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe est organisé autour de trois domaines d'activité opérationnels :

- **Retail Banking** : ce domaine rassemble les pôles de Banque de Détail en France (BDDF) et en Italie (BNL banca commerciale), ainsi que la nouvelle entité opérationnelle de banque de détail des particuliers et des entreprises en Belgique et au Luxembourg (BeLux Retail Banking), nouveaux marchés domestiques du Groupe. Ce domaine comprend également les activités de services financiers regroupées en deux sous-ensembles, Personal Finance pour les crédits aux particuliers et Equipment Solutions pour les crédits et services aux entreprises, ainsi que les activités de banque de détail aux Etats-Unis (BancWest) et dans les Marchés émergents ;
- **Investment Solutions (IS)** : ce domaine rassemble la Banque Privée, Investment Partners qui regroupe l'ensemble des expertises du métier Gestion d'Actifs, Personal Investors qui propose à une clientèle de particuliers aisés un conseil financier indépendant et des services d'investissements, Securities Services spécialisé dans les services titres offerts aux sociétés de gestion, aux institutions financières et aux entreprises, ainsi que les activités d'Assurance et de Services Immobiliers ;
- **Corporate and Investment Banking (CIB)** : ce domaine rassemble les activités de « Conseils et marchés de capitaux » (Métiers Actions et Dérivés Actions, Fixed Income pour les activités de taux et de change, et Corporate Finance en charge des opérations de conseil en fusions et acquisitions et des activités de marché primaire actions) et les « Métiers de financement » (Financements spécialisés, Financements Structurés).

Les Autres Activités comprennent essentiellement les activités de Principal Investments, la foncière immobilière Klépierre ainsi que les fonctions centrales du Groupe.

Elles regroupent également les éléments ne relevant pas de l'activité courante qui résulte de l'application des règles propres aux regroupements d'entreprises mises en œuvre notamment dans le cadre de l'acquisition des entités du groupe Fortis et de la prise de contrôle de Findomestic SPA. Afin de préserver la pertinence économique des éléments de résultat présentés pour chacun des domaines d'activité opérationnels, les effets d'amortissement des ajustements de valeur constatés dans la situation nette des entités acquises ainsi que les coûts de restructuration constatés au titre de l'intégration du Groupe Fortis et de la restructuration du territoire italien ont été affectés au segment Autres Activités.

Dans le cadre de l'application des nouveaux seuils de consolidation, plusieurs entités ont été déconsolidées ou ont changé de méthode de consolidation au cours du premier semestre 2011. Pour faciliter l'analyse des résultats des pôles opérationnels, les résultats trimestriels du premier semestre de l'année 2010 ont été retraités comme si le relèvement des seuils de consolidation était intervenu au 1er janvier 2010. Les écarts correspondants ont été portés au sein des « Autres Activités » afin de ne pas modifier les résultats globaux du Groupe.

Les transactions entre les différents métiers du Groupe sont conclues à des conditions commerciales de marché. Les informations sectorielles sont présentées en prenant en compte les prix de transfert négociés entre les différents secteurs en relation au sein du Groupe.

Les fonds propres sont alloués par métiers en fonction des risques encourus, sur la base d'un ensemble de conventions principalement fondées sur la consommation en fonds propres résultant des calculs d'actifs pondérés fixés par la réglementation relative à la solvabilité des établissements de crédit et entreprises d'investissement. Les résultats par métiers à fonds propres normalisés sont déterminés en affectant à chacun des métiers le produit des fonds propres qui lui sont ainsi alloués.



- **Informations par pôle d'activité**

- Résultats par pôle d'activité

En millions d'euros	1er semestre 2011					1er semestre 2010						
	Produit net bancaire	Charges générales d'exploitation	Coût du risque	Résultat d'exploitation	Eléments hors exploitation	Résultat avant impôt	Produit net bancaire	Charges générales d'exploitation	Coût du risque	Résultat d'exploitation	Eléments hors exploitation	Résultat avant impôt
<b>Retail Banking</b>												
Banque de Détail en France <sup>(1)</sup>	3 439	(2 160)	(161)	1 118	1	1 119	3 346	(2 132)	(232)	982	-	982
BNL banca commerciale <sup>(1)</sup>	1 544	(885)	(394)	265	-	265	1 497	(864)	(405)	228	(2)	226
Belux Retail Banking <sup>(1)</sup>	1 694	(1 198)	(81)	415	6	421	1 641	(1 173)	(82)	386	6	392
Personal Finance	2 595	(1 204)	(837)	554	42	596	2 500	(1 162)	(1 008)	330	49	379
Autres métiers	2 688	(1 637)	(332)	719	32	751	2 687	(1 619)	(556)	512	10	522
<b>Investment Solutions</b>	<b>3 228</b>	<b>(2 227)</b>	<b>(14)</b>	<b>987</b>	<b>108</b>	<b>1 095</b>	<b>2 951</b>	<b>(2 083)</b>	<b>4</b>	<b>872</b>	<b>67</b>	<b>939</b>
<b>Corporate and Investment Banking</b>												
Conseils et marchés de capitaux	4 112	(2 552)	30	1 590	17	1 607	4 252	(2 516)	(184)	1 552	45	1 597
Métiers de financement	2 228	(885)	(23)	1 320	36	1 356	2 258	(855)	5	1 408	6	1 414
<b>Autres activités</b>	<b>1 138</b>	<b>(582)</b>	<b>(457)</b>	<b>99</b>	<b>68</b>	<b>167</b>	<b>1 572</b>	<b>(606)</b>	<b>40</b>	<b>1 006</b>	<b>59</b>	<b>1 065</b>
<b>Total Groupe</b>	<b>22 666</b>	<b>(13 330)</b>	<b>(2 269)</b>	<b>7 067</b>	<b>310</b>	<b>7 377</b>	<b>22 704</b>	<b>(13 010)</b>	<b>(2 418)</b>	<b>7 276</b>	<b>240</b>	<b>7 516</b>

(1) Banque de Détail en France, BNL banca commerciale et BeLux Retail Banking après réaffectation chez Investment Solution d'un tiers de l'activité Banque Privée France, Banque Privée Italie et Banque privée en Belgique.

- **Informations par secteur géographique**

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités et ne reflète pas nécessairement la nationalité de la contrepartie ou la localisation des activités opérationnelles.

- Produit net bancaire par secteur géographique

En millions d'euros	1er semestre 2011	1er semestre 2010
France	8 351	8 159
Autres pays européens	9 856	9 775
Amériques	2 844	2 955
Asie - Océanie	1 170	992
Autres pays	445	823
<b>Total Groupe</b>	<b>22 666</b>	<b>22 704</b>



## 4. EXPOSITION AU RISQUE SOUVERAIN

La gestion de la liquidité du Groupe conduit à optimiser la capacité de refinancement disponible, nécessaire pour faire face à une évolution non prévue des besoins de liquidité. Elle repose en particulier sur la détention de titres disponibles éligibles au refinancement des Banques Centrales et comprend une proportion importante de titres de dettes émis par les états présentant une notation de qualité, représentative d'un niveau de risque faible. Dans le cadre de la politique d'adossement du bilan et de gestion du risque de taux d'intérêt structurel, le Groupe détient également un portefeuille d'actifs qui comprend des titres de créances souveraines dont les caractéristiques de taux participent à ses stratégies de couverture. Par ailleurs, le Groupe est teneur de marché de titres de dette souveraine dans de nombreux pays, ce qui le conduit à détenir des positions temporaires de négoce à l'achat et à la vente, en partie couvertes par des dérivés.

### • Exposition du Groupe au titre du risque de crédit sur les Etats souverains

Le tableau suivant reprend l'exposition du Groupe au risque de crédit souverain, lié aux activités bancaires pour les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour lesquels l'exposition nette totale est supérieure à 1 milliard d'euros ainsi que pour l'Irlande.

En millions d'euros	30 Juin 2011		
	Portefeuille bancaire <sup>(1)</sup>	Portefeuille de négociation <sup>(2)</sup>	Exposition nette totale
Autriche	979	303	1 282
Belgique	18 046	1 290	19 336
Canada	732	2 581	3 313
Espagne	2 826	(308)	2 518
Etats-Unis	5 435	(1 225)	4 210
Finlande	355	1 211	1 566
France	15 072	(746)	14 326
Italie	20 987	1 752	22 739
Japon	15 150	(1 371)	13 779
Pays-Bas	9 193	36	9 229
Pologne	2 405	(24)	2 381
Royaume-Uni	2 167	592	2 759
Suisse	2 832	(3)	2 829
Turquie	1 598	1 473	3 071
<b>Pays faisant l'objet d'un plan de soutien européen</b>			
Grèce	3 552	264	3 816
Irlande	404	(15)	389
Portugal	1 401	313	1 714

(1) Valeur au bilan des actifs (titres et prêts), avant prise en compte des gains et pertes latents constatés en capitaux propres.

(2) Risque de crédit net sur titres et dérivés.



- **Contexte particulier du risque de crédit souverain sur trois pays de la zone euro, la Grèce, l'Irlande et le Portugal faisant l'objet d'un plan de soutien européen**

Trois pays européens, la Grèce, l'Irlande et le Portugal, ont connu une notable dégradation de leurs comptes publics dans le contexte de la crise économique et financière, qui a conduit les marchés à se détourner progressivement des titres de dette publique de ces pays, ne leur permettant plus de lever les ressources nécessaires au financement de leurs déficits publics.

La politique de solidarité européenne définie dans ce contexte par les pays membres de la zone euro les ont conduits, en concertation avec le Fonds Monétaire International, à élaborer un dispositif de soutien qui s'est traduit par la définition et la mise en œuvre de plusieurs plans au bénéfice de la Grèce, puis de l'Irlande et du Portugal.

Dès mai 2010, les états de la zone euro et le FMI se sont engagés auprès de la Grèce, avec un plan de soutien de 110 milliards d'euros, en échange d'une réduction de son déficit budgétaire. Au cours du premier semestre 2011, l'Europe a réaffirmé son soutien à la Grèce et des discussions ont été engagées pour la mise en place d'un second plan avec la participation des investisseurs privés. Le 21 juillet 2011, les représentants des 17 pays membres de la zone euro ont arrêté un deuxième plan d'aide à la Grèce, d'un montant global de près de 160 milliards d'euros. Ce plan, préparé très en amont du 30 juin 2011, prévoit également une contribution des investisseurs privés pour un montant estimé à 135 milliards d'euros.

Le plan de soutien consacré à l'Irlande, adopté en novembre 2010, portait sur un montant d'aide publique de 85 milliards d'euros, tandis que celui consacré au Portugal, adopté en mai 2011, portait sur un montant d'aide publique de 78 milliards d'euros.

Chacun de ces plans s'accompagne de mesures de forte réduction des déficits publics.

- **Traitement comptable au 30 juin 2011 des titres de dettes de la Grèce, de l'Irlande et du Portugal**

1. *Modalités d'évaluation*

L'absence de liquidité observée sur les marchés pour les titres de dette publique de ces pays au cours du premier semestre 2011, renforcée, s'agissant de la Grèce, par l'engagement pris par les établissements bancaires français, à la demande des pouvoirs publics, de ne pas céder leur position, a conduit BNP Paribas à considérer que les prix de marché disponibles au 30 juin 2011 n'étaient plus représentatifs de la juste valeur.

L'extinction du marché primaire, la raréfaction des transactions sur le marché secondaire, leur faible taille, et l'écartement des fourchettes de cotation, traduisent l'aversion au risque des investisseurs pour ces trois pays et l'assèchement du marché. A titre d'illustration, les transactions mensuelles sur les titres souverains grecs ne représentaient plus, au premier semestre 2011, que 2 % de la moyenne mensuelle des transactions observées au cours des dix dernières années. La courbe de taux implicite de la dette publique de ces pays présente aujourd'hui un profil inversé – les taux courts étant très sensiblement plus élevés que les taux longs – qui confirme la dislocation de ce marché. Les pertes implicites que suggère le niveau très élevé des taux court terme ne traduisent pas les résultats attendus des plans de soutien mis en œuvre pour donner à ces pays la capacité à restaurer la situation de leurs finances publiques et à honorer leurs engagements.

En conséquence, les modalités d'estimation de la valeur des titres détenus par le Groupe ont été revues au titre de l'arrêté des comptes au 30 juin 2011.

Les titres de dette souveraine grecque dont l'échéance est antérieure au 31 décembre 2020, font l'objet de dispositions au titre du deuxième plan de soutien en faveur de la Grèce, initié en juin 2011 et finalisé le 21 juillet 2011, qui matérialisent l'engagement de soutien des banques. Ce plan prévoit plusieurs options dont l'échange volontaire, contre des titres au pair de maturité 30 ans garantis au principal par



un zéro coupon bénéficiant d'une notation AAA et dont les conditions financières devraient conduire à constater une décote initiale de 21%. Le Groupe BNP Paribas entend souscrire à cette option d'échange au titre de l'engagement collectif pris par le secteur financier français. Dès lors, les titres inscrits au bilan du Groupe et destinés à faire l'objet de cet échange ont été valorisés en constatant ce niveau de décote de 21%. Considérée comme une concession que consent le prêteur en raison des difficultés rencontrées par l'emprunteur, cette décote a fait l'objet d'une dépréciation en compte de résultat. Une perte de 534 millions d'euros a été constatée en coût du risque au titre des entités consolidées par intégration globale ou proportionnelle, et une perte de 26 millions d'euros, après impôts, en résultat des sociétés mises en équivalence.

Le mode de valorisation retenu au bilan pour les titres souverains grecs ne faisant pas l'objet de l'échange, ainsi que pour les titres souverains irlandais et portugais, consiste à pondérer les cotations de marché et les valeurs résultant d'un modèle interne qui tient compte des paramètres de risque calibrés par la fonction Risque du Groupe. Après prise en considération des différents aspects du plan de soutien européen, il n'y a pas à ce jour d'évidence objective que le recouvrement des flux de trésorerie futurs associés à ces titres soit compromis, d'autant que le Conseil européen a souligné le caractère unique et non reproductible de la participation du secteur privé à une telle opération. En conséquence, il n'y a pas lieu de déprécier ces titres.

## 2. Reclassification des titres

Conformément à ce que permet le paragraphe 50E de la norme IAS 39 en pareilles circonstances exceptionnelles, et compte tenu de la durée que la Banque estime nécessaire pour que ces trois pays restaurent pleinement leur situation financière, le Groupe BNP Paribas a procédé à un reclassement – avec effet au 30 juin 2011 – des titres de dette publique de ces trois pays de la catégorie des « Actifs disponibles à la vente » à la catégorie « Prêts et Créances ».

### • Exposition du Groupe BNP Paribas au titre du risque de crédit souverain sur les trois pays de la zone euro faisant l'objet d'un plan de soutien européen, la Grèce, l'Irlande et le Portugal

Les trois tableaux suivants présentent l'exposition du Groupe au 30 juin 2011 au risque de crédit sur ces trois Etats souverains sous forme de titres, de prêts et de dérivés de crédit, après la dépréciation enregistrée sur les titres grecs.

Les encours recensés en catégorie « Prêts et Créances » sont principalement issus du reclassement opéré le 30 juin 2011 des titres auparavant enregistrés en « Actifs disponibles à la vente ». L'évaluation de ces titres en date de transfert repose sur une méthodologie de niveau 3 qui fait appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres non observables.

#### a) Portefeuille des activités bancaires, réparti par échéance de durée résiduelle

En millions d'euros	Durée résiduelle						Total 30 juin 2011
	1 an	2 ans	3 ans	5 ans	10 ans	>10 ans	
<b>Grèce</b>							
<i>Prêts et créances éligibles au plan du 21 juillet 2011</i>							
Exposition au risque et valeur au bilan	166	136	317	36	1 093		1 748
<i>Prêts et créances non éligibles au plan du 21 juillet 2011</i>							
Exposition au risque			5			1 799	1 804
Valeur au bilan issue de l'évaluation en niveau 3			5			1 029	1 034
<b>Irlande</b>							
<i>Prêts et créances</i>							
Exposition au risque	21		8	67	308		404
Valeur au bilan issue de l'évaluation en niveau 3	20		7	52	242		321
<b>Portugal</b>							
<i>Prêts et créances</i>							
Exposition au risque	198		423	153	536	91	1 401
Valeur au bilan issue de l'évaluation en niveau 3	188		354	117	382	62	1 103



b) Portefeuille des fonds généraux de l'assurance, réparti par échéance de durée résiduelle

En millions d'euros	Durée résiduelle						Total 30 juin 2011
	1 an	2 ans	3 ans	5 ans	10 ans	>10 ans	
<b>Grèce</b>							
Prêts et créances éligibles au plan du 21 juillet 2011							
Exposition au risque et valeur au bilan	11		25	30	172		238
Prêts et créances non éligibles au plan du 21 juillet 2011							
Exposition au risque						183	183
Valeur au bilan issue de l'évaluation en niveau 3						131	131
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (éligibles ou non au Plan)							
Exposition au risque et valeur au bilan		47			138	15	200
<b>Irlande</b>							
Prêts et créances							
Exposition au risque			4		932	203	1 139
Valeur au bilan issue de l'évaluation en niveau 3			4		709	151	864
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance							
Exposition au risque et valeur au bilan	9			183	137		329
<b>Portugal</b>							
Prêts et créances							
Exposition au risque	2		241		645	130	1 018
Valeur au bilan issue de l'évaluation en niveau 3	2		205		437	91	735
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance							
Exposition au risque et valeur au bilan		60		100			160

La dépréciation des titres grecs détenus dans les fonds généraux de l'assurance produit dans le résultat du Groupe un effet net de la provision pour participation aux excédents.

c) Positions des portefeuilles de transaction

Au 30 juin 2011, ces instruments financiers ont été transférés en catégorie d'évaluation de niveau 3 qui fait appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres non observables.

En millions d'euros	Titres			Dérivés	Position nette totale 30 juin 2011
	Positions longues	Positions courtes	Positions nettes	Positions nettes	
Grèce	383	(233)	150	114	264
Irlande	178	(264)	(86)	71	(15)
Portugal	639	(400)	239	74	313
<b>Total</b>	<b>1 200</b>	<b>(897)</b>	<b>303</b>	<b>259</b>	<b>562</b>

L'engagement des banques à souscrire au plan de soutien en faveur de la Grèce ne porte pas sur les titres détenus dans les positions du portefeuille de transaction.



## 5. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 30 JUIN 2011

### 5.a ACTIFS, PASSIFS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT

Les actifs et passifs financiers enregistrés en valeur de marché ou de modèle par résultat sont constitués des opérations négociées à des fins de transactions – y compris les instruments financiers dérivés – et de certains actifs et passifs que le Groupe a choisi de valoriser sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat dès la date de leur acquisition ou de leur émission.

En millions d'euros, au	30 juin 2011			31 décembre 2010		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	TOTAL	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	TOTAL
<b>ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT</b>						
Titres de créance négociables	55 790	124	55 914	51 612	147	51 759
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	47 174	-	47 174	39 260	-	39 260
Autres titres de créance négociables	8 616	124	8 740	12 352	147	12 499
<b>Obligations</b>	<b>108 929</b>	<b>6 562</b>	<b>115 491</b>	<b>102 454</b>	<b>6 985</b>	<b>109 439</b>
Obligations d'Etat	73 700	404	74 104	69 704	489	70 193
Autres Obligations	35 229	6 158	41 387	32 750	6 496	39 246
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	<b>56 056</b>	<b>42 412</b>	<b>98 468</b>	<b>68 281</b>	<b>42 901</b>	<b>111 182</b>
<b>Opérations de pension</b>	<b>195 092</b>	<b>-</b>	<b>195 092</b>	<b>210 904</b>	<b>47</b>	<b>210 951</b>
Prêts	793	899	1 692	725	1 106	1 831
<b>Instruments financiers dérivés</b>	<b>300 594</b>	<b>-</b>	<b>300 594</b>	<b>347 783</b>	<b>-</b>	<b>347 783</b>
Instruments dérivés de cours de change	26 837	-	26 837	31 017	-	31 017
Instruments dérivés de taux d'intérêt	202 509	-	202 509	239 985	-	239 985
Instruments dérivés sur actions	37 683	-	37 683	39 397	-	39 397
Instruments dérivés de crédit	27 569	-	27 569	30 349	-	30 349
Autres instruments dérivés	5 996	-	5 996	7 035	-	7 035
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT</b>	<b>717 254</b>	<b>49 997</b>	<b>767 251</b>	<b>781 759</b>	<b>51 186</b>	<b>832 945</b>
<b>PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT</b>						
Emprunts de titres et ventes à découvert	104 044	-	104 044	102 060	-	102 060
<b>Opérations de pension</b>	<b>235 545</b>	<b>-</b>	<b>235 545</b>	<b>223 362</b>	<b>-</b>	<b>223 362</b>
Emprunts	2 701	1 690	4 391	1 170	2 178	3 348
Dettes représentées par un titre (note 5.e)	-	45 916	45 916	-	47 735	47 735
Dettes subordonnées (note 5.e)	-	3 126	3 126	-	3 108	3 108
	297 384	-	297 384	345 492	-	345 492
Instruments dérivés de cours de change	27 314	-	27 314	30 234	-	30 234
Instruments dérivés de taux d'intérêt	198 485	-	198 485	236 416	-	236 416
Instruments dérivés sur actions	37 575	-	37 575	40 927	-	40 927
Instruments dérivés de crédit	27 267	-	27 267	30 263	-	30 263
Autres instruments dérivés	6 743	-	6 743	7 652	-	7 652
<b>TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT</b>	<b>639 674</b>	<b>50 732</b>	<b>690 406</b>	<b>672 084</b>	<b>53 021</b>	<b>725 105</b>

**5.b ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE**

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués en valeur de marché, ou de modèle pour les titres non cotés.

En millions d'euros, au	30 juin 2011	31 décembre 2010
<b>Titres à revenu fixe</b>	<b>201 642</b>	<b>202 561</b>
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale	27 385	25 289
Autres titres de créance négociables	11 047	7 154
Obligations d'Etat	113 422	123 907
Autres Obligations	49 788	46 211
<b>Titres à revenu variable</b>	<b>19 807</b>	<b>17 397</b>
Titres cotés	7 772	9 104
Titres non cotés	12 035	8 293
<b>Total des actifs disponibles à la vente</b>	<b>221 449</b>	<b>219 958</b>
<i>dont variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres :</i>		
<i>titres à revenu fixe</i>	(485)	(2 554)
<i>titres à revenu variable</i>	3 221	2 953
<i>dont dépréciations comptabilisées par résultat :</i>		
<i>titres à revenu fixe</i>	(410)	(454)
<i>titres à revenu variable</i>	(3 553)	(3 261)

**5.c ECARTS D'ACQUISITION**

En millions d'euros	1er semestre 2011
<b>Valeur nette comptable en début de période</b>	<b>11 324</b>
Acquisitions	209
Cessions	(5)
Dépréciations comptabilisées pendant la période	(14)
Ecart de conversion	(413)
Autres mouvements	11
<b>Valeur nette comptable en fin de période</b>	<b>11 112</b>



Les écarts d'acquisition se répartissent par pôles de la manière suivante :

En millions d'euros	Valeur nette comptable		Dépréciations comptabilisées au cours du premier semestre 2011	Acquisitions du premier semestre 2011
	30 juin 2011	31 décembre 2010		
<b>Ecarts d'acquisition positifs</b>				
Retail Banking	8 445	8 623	(13)	205
<i>BancWest</i>	3 438	3 733		
<i>Banque de détail en France</i>	68	68		
<i>Banque de détail en Italie</i>	1 698	1 698		
<i>Equipment Solutions</i>	663	682		7
<i>Europe Méditerranée</i>	301	142		197
<i>Personal Finance</i>	2 277	2 300	(13)	1
Investment Solutions	1 798	1 813		4
<i>Assurance</i>	137	138		
<i>Investment Partners</i>	234	229		
<i>Personal Investors</i>	415	417		
<i>Real Estate</i>	344	342		4
<i>Securities Services</i>	345	362		
<i>Wealth Management</i>	323	325		
Corporate and Investment Banking	625	645		
Autres activités	244	243	(1)	
<b>Total des écarts d'acquisition positifs</b>	<b>11 112</b>	<b>11 324</b>	<b>(14)</b>	<b>209</b>
Ecart d'acquisition négatif			51	
<b>Variation des écarts d'acquisition portée en résultat</b>			<b>37</b>	

**5.d MESURE DE LA VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS**

REPARTITION PAR METHODE DE VALORISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISES EN VALEUR DE MARCHÉ PRESENTÉE CONFORMEMENT AUX PRESCRIPTIONS DE LA NORME IFRS 7

En millions d'euros, au	30 juin 2011				31 décembre 2010			
	Prix de marché cotés	Techniques de valorisation utilisant des paramètres observables	Techniques de valorisation utilisant des paramètres non observables	TOTAL	Prix de marché cotés	Techniques de valorisation utilisant des paramètres observables	Techniques de valorisation utilisant des paramètres non observables	TOTAL
	(niveau 1)	(niveau 2)	(niveau 3)		(niveau 1)	(niveau 2)	(niveau 3)	
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>								
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction (note 5.a)	168 619	529 753	18 882	<b>717 254</b>	179 814	579 064	22 881	<b>781 759</b>
Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option (note 5.a)	37 091	11 263	1 643	<b>49 997</b>	37 356	12 127	1 703	<b>51 186</b>
Instruments financiers dérivés de couverture	-	5 199	-	<b>5 199</b>	-	5 440	-	<b>5 440</b>
Actifs financiers disponibles à la vente (note 5.b)	162 270	49 452	9 727	<b>221 449</b>	163 368	48 436	8 154	<b>219 958</b>
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>								
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction (note 5.a)	118 159	499 460	22 055	<b>639 674</b>	116 858	529 818	25 408	<b>672 084</b>
Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option (note 5.a)	5 613	36 094	9 025	<b>50 732</b>	5 588	38 696	8 737	<b>53 021</b>
Instruments financiers dérivés de couverture	-	7 235	-	<b>7 235</b>	-	8 480	-	<b>8 480</b>

**5.e DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES**

La présente note regroupe les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées comptabilisées au coût amorti et en valeur de marché par résultat.

**DETTES COMPTABILISÉES EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT (note 5.a)**

En millions d'euros	Devise	Montant en devises à l'origine (en millions)	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêt	Taux	Majoration d'intérêt	Rang de subordination (1)	Conditions suspensives de versement des coupons (5)	30 juin 2011	31 décembre 2010	
Emetteur / Date d'émission										
<b>Dettes représentées par un titre</b>						<b>1</b>		<b>45 916</b>	<b>47 735</b>	
<b>Dettes subordonnées</b>								<b>3 126</b>	<b>3 108</b>	
Dettes subordonnées remboursables						(2)	<b>2</b>	1 340	1 521	
Dettes subordonnées perpétuelles								1 786	1 587	
Fortis Banque SA (3)	déc-07	EUR	3 000	déc.-14	Euribor 3 mois + 200 bp	-	<b>5</b>	<b>A</b>	1 701	1 500
Autres								85	87	

**DETTES COMPTABILISÉES AU COUT AMORTI**

En millions d'euros	Devise	Montant en devises à l'origine (en millions)	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêt	Taux	Majoration d'intérêt	Rang de subordination (1)	Conditions suspensives de versement des coupons (5)	30 juin 2011	31 décembre 2010	
Emetteur / Date d'émission										
<b>Dettes représentées par un titre</b>								<b>223 495</b>	<b>208 669</b>	
Dettes représentées par un titre dont l'échéance est inférieure à un an à l'émission						<b>1</b>		142 557	130 604	
<i>Titres de créances négociables</i>								142 557	130 604	
Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission						<b>1</b>		80 938	78 065	
<i>Titres de créances négociables</i>								58 164	56 068	
<i>Emprunts obligataires</i>								22 774	21 997	
<b>Dettes subordonnées</b>								<b>22 876</b>	<b>24 750</b>	
Dettes subordonnées remboursables						(2)	<b>2</b>	19 534	21 423	
Titres subordonnés perpétuels								2 290	2 272	
BNP SA	oct-85	EUR	305	-	TMO - 0,25%	-	<b>3</b>	<b>B</b>	254	254
BNP SA	sept-86	USD	500	-	Libor 6 mois + 0,075%	-	<b>3</b>	<b>C</b>	189	205
Fortis Banque SA	sept-01	EUR	1 000	sept.-11	6,500%	Euribor 3 mois + 237 bp	<b>5</b>	<b>D</b>	969	968
Fortis Banque SA	oct-04	EUR	1 000	oct.-14	4,625%	Euribor 3 mois + 170 bp	<b>5</b>	<b>E</b>	784	750
Autres								94	95	
<b>Emprunts subordonnés perpétuels</b>								<b>803</b>	<b>820</b>	
Fortis Banque NV/SA	févr-08	USD	750	-	8,280%	-	<b>5</b>	<b>E</b>	467	493
Fortis Banque NV/SA	juin-08	EUR	375	-	8,030%	-	<b>5</b>		336	327
<b>Titres participatifs (4)</b>								<b>227</b>	<b>227</b>	
BNP SA	juil-84	EUR	337	-	en fonction du résultat net encadré par un minimum de 85% du TMO et un maximum de 130% du TMO	-	<b>4</b>	<b>NA</b>	220	220
Autres								7	7	
<b>Frais et commissions, dettes rattachées</b>								<b>22</b>	<b>8</b>	



- (1) Le rang de subordination caractérise la priorité de remboursement par rapport aux autres dettes en cas de liquidation de l'émetteur
- (2) Après accord de l'autorité de surveillance bancaire et à l'initiative de l'émetteur, les dettes subordonnées remboursables peuvent faire l'objet d'une clause de remboursement anticipé par rachat en Bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit d'émissions privées. Les emprunts ayant fait l'objet d'un placement international, émis par BNP Paribas SA ou par les filiales étrangères du Groupe, peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé du principal et d'un règlement avant l'échéance des intérêts payables in fine, à l'initiative de l'émetteur, à partir d'une date fixée dans la notice d'émission (call option), ou dans l'hypothèse où des modifications aux règles fiscales en vigueur imposeraient à l'émetteur au sein du groupe l'obligation de compenser les porteurs des conséquences de ces modifications. Ce remboursement peut intervenir moyennant un préavis, de 15 à 60 jours selon les cas, et en toute hypothèse sous réserve de l'accord des autorités de surveillance bancaire.
- (3) Le montant des dettes subordonnées comptabilisées en valeur de marché par résultat se compose essentiellement d'une émission par Fortis Banque (devenue BNP Paribas Fortis) en décembre 2007 de Convertible And Subordinated Hybrid Equity-linked Securities (CASHES).  
Les CASHES ont une durée indéterminée mais peuvent être échangés en actions Fortis SA/NV (devenue Ageas) au prix unitaire de 23,94 euros à la seule discrétion du détenteur. Néanmoins, à compter du 19 décembre 2014, les CASHES seront automatiquement échangés en actions Fortis SA/NV si leur prix est égal ou supérieur à 35,91 euros pendant vingt séances de bourse consécutives. Le principal de ces titres ne sera jamais remboursé en espèces. Le seul recours dont disposent les titulaires des CASHES est limité aux 125 313 283 actions Fortis SA/NV que Fortis Banque a acquises à la date d'émission des CASHES et a nanties au profit de ces titulaires  
Fortis SA/NV et Fortis Banque ont conclu un contrat de Relative Performance Note (RPN) dont la valeur varie contractuellement de telle sorte qu'elle neutralise l'impact sur Fortis Banque des différences relatives de variation de valeur des CASHES et des variations de valeur des actions Fortis SA/NV.  
L'encours net représente une dette subordonnée de 651 millions d'euros admise en fonds propres prudentiels Tier 1
- (4) Les titres participatifs émis par BNP SA peuvent faire l'objet de rachats dans les conditions prévues par la loi du 3 janvier 1983. Dans ce cadre, il a été procédé entre 2004 et 2007 au rachat de 434 267 titres sur 2 212 761 titres émis à l'origine qui ont fait l'objet d'une annulation
- (5) Conditions suspensives de versement des coupons
  - A Le paiement des coupons est interrompu en cas d'insuffisance de fonds propres de l'émetteur ou d'insolvabilité des garants ou lorsque le dividende déclaré sur les actions Ageas est inférieur à un certain seuil.
  - B Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'Administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale des actionnaires a constaté qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise d'une distribution de dividende.
  - C Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'Administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a validé la décision de ne pas procéder à la distribution d'un dividende, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise d'une distribution de dividende. La banque a la faculté de reprendre le paiement des arriérés d'intérêts, même en l'absence de distribution d'un dividende.
  - D Les intérêts ne sont pas payables si les coupons sont supérieurs à la différence entre la situation nette et la somme du capital et des réserves non distribuables de l'émetteur.
  - E Les coupons sont versés sous la forme d'autres titres si les fonds propres Tier 1 sont inférieurs à 5% des actifs pondérés de l'émetteur.

**5.f IMPOTS COURANTS ET DIFFERES**

En millions d'euros, au	30 juin 2011	31 décembre 2010
Impôts courants	1 697	2 315
Impôts différés sur déficits	1 776	1 963
Impôts différés sur différences temporelles	6 643	7 279
<b>Actifs d'impôts courants et différés</b>	<b>10 116</b>	<b>11 557</b>
Impôts courants	1 474	2 104
Impôts différés	1 557	1 641
<b>Passifs d'impôts courants et différés</b>	<b>3 031</b>	<b>3 745</b>



## 6. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### 6.a EVOLUTION DU CAPITAL ET RESULTAT PAR ACTION

#### • Résolutions de l'Assemblée Générale des actionnaires utilisables au cours du premier semestre 2011

Les délégations suivantes en cours de validité au premier semestre 2011, ont été accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'administration pour procéder à des augmentations ou réductions de capital :

Résolutions de l'Assemblées Générales des actionnaires		Utilisation faite au cours du premier semestre 2011
Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 (21 <sup>ème</sup> résolution)	<p>Autorisation de procéder à l'attribution d'actions gratuites aux salariés de BNP Paribas et aux salariés et mandataires sociaux des sociétés liées</p> <p><i>Les actions attribuées pourront être existantes ou à émettre et représenteront au maximum 1,5% du capital social de BNP Paribas, soit moins de 0,5% par an. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois et a été privée d'effet par la 15<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2011.</i></p>	Attribution de 1 040 450 actions gratuites lors du Conseil d'administration du 4 mars 2011
Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 (22 <sup>ème</sup> résolution)	<p>Autorisation de consentir à certains membres du personnel et aux mandataires sociaux des options de souscription ou d'achat d'actions</p> <p><i>Cette autorisation porte sur un nombre de titres représentant au maximum 3% du capital social de BNP Paribas, soit moins de 1% par an. Ce plafond est global, commun aux 21<sup>ème</sup> et 22<sup>ème</sup> résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois et a été privée d'effet par la 16<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2011.</i></p>	Attribution de 2 296 820 options de souscription lors du Conseil d'administration du 4 mars 2011
Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (5 <sup>ème</sup> résolution)	<p>Autorisation donnée au Conseil d'administration de mettre en place un programme de rachat d'actions par la société jusqu'à détenir au maximum 10 % du capital.</p> <p><i>Lesdites acquisitions d'actions, pour un prix maximum de 75 euros, seraient destinées à remplir plusieurs objectifs, notamment :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- honorer des obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise ;</li> <li>- annuler les actions après autorisation de l'Assemblée Générale (20<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010) ;</li> <li>- couvrir toute forme d'allocation d'actions au profit des salariés de BNP Paribas et des sociétés contrôlées exclusivement par BNP Paribas au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce,</li> <li>- aux fins de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport,</li> <li>- dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,</li> <li>- à des fins de gestion patrimoniale et financière.</li> </ul> <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois et a été privée d'effet par la 5<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2011.</i></p>	Dans le cadre du contrat de liquidité, 1 319 710 actions d'un nominal de 2 euros ont été achetées et 1 295 795 actions d'un nominal de 2 euros ont été vendues du 1 <sup>er</sup> janvier 2011 au 10 mai 2011
Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (12 <sup>ème</sup> résolution)	<p>Emission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance.</p> <p><i>Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 1 milliard d'euros (soit 500 millions d'actions). Le montant nominal des titres de créance donnant accès au capital de la société, susceptibles d'être émis en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 10 milliards d'euros. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois.</i></p>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution



Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (13 <sup>ème</sup> résolution)	Emission, avec suppression du droit préférentiel de souscription et faculté d'octroi d'un délai de priorité, d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance.	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
	<p><i>Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 350 millions d'euros (soit 175 millions d'actions).</i></p> <p><i>Le montant nominal des titres de créance donnant accès au capital de la société, susceptibles d'être émis en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 7 milliards d'euros.</i></p> <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois.</i></p>	
Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (14 <sup>ème</sup> résolution)	Emission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital, destinées à rémunérer les titres apportés dans le cadre d'offres publiques d'échange.	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
	<p><i>Le montant maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, en une ou plusieurs fois, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 350 millions d'euros.</i></p> <p><i>Cette délégation a été donnée pour une durée de 26 mois.</i></p>	
Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (15 <sup>ème</sup> résolution)	Emission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions destinées à rémunérer des apports de titres non cotés dans la limite de 10 % du capital.	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
	<p><i>Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, en une ou plusieurs fois, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 10 % du capital social de BNP Paribas.</i></p> <p><i>Cette délégation a été donnée pour une durée de 26 mois.</i></p>	
Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (16 <sup>ème</sup> résolution)	Limitation globale des autorisations d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription.	Sans objet
	<p><i>La décision est prise de limiter le montant global des autorisations d'émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'une part, à hauteur de 350 millions d'euros le montant nominal maximal des augmentations de capital, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées dans le cadre des autorisations conférées par les 13<sup>ème</sup> à 15<sup>ème</sup> résolutions de la présente l'Assemblée Générale, et d'autre part, à hauteur de 7 milliards d'euros le montant nominal maximal des titres de créance susceptibles d'être émis dans le cadre des autorisations conférées par les 13<sup>ème</sup> à 15<sup>ème</sup> résolutions de l'Assemblée Générale du 12 mai 2010.</i></p>	
Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (17 <sup>ème</sup> résolution)	Augmentation de capital par incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission ou d'apport.	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
	<p><i>L'autorisation est donnée d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social dans la limite d'un montant nominal de 1 milliard d'euros par l'incorporation, successive ou simultanée, au capital, de tout ou partie des réserves, bénéfices ou primes d'émission, de fusion, ou d'apport, à réaliser par création et attribution gratuite d'actions ou par élévation du nominal des actions ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés.</i></p> <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois.</i></p>	
Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (18 <sup>ème</sup> résolution)	Limitation globale des autorisations d'émission avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription.	Sans objet
	<p><i>La décision est prise de limiter le montant global des autorisations d'émissions, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, d'une part, à hauteur de 1 milliard d'euros le montant nominal maximal des augmentations de capital, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées dans le cadre des autorisations conférées par les 12<sup>ème</sup> à 15<sup>ème</sup> résolutions de la présente Assemblée Générale, et d'autre part, à hauteur de 10 milliards d'euros le montant nominal maximal des titres de créance susceptibles d'être émis en vertu des autorisations conférées par les 12<sup>ème</sup> à 15<sup>ème</sup> résolutions de l'Assemblée Générale du 12 mai 2010.</i></p>	
Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (19 <sup>ème</sup> résolution)	Autorisation donnée au Conseil d'administration de réaliser des opérations réservées aux adhérents du Plan d'Épargne d'Entreprise de groupe de BNP Paribas pouvant prendre la forme d'augmentations de capital et/ou de cessions de titres réservées.	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
	<p><i>L'autorisation est donnée d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social d'un montant nominal maximal de 46 millions d'euros, par l'émission d'actions (avec suppression du droit préférentiel de souscription) réservée aux adhérents du Plan d'Épargne d'Entreprise de groupe BNP Paribas ou par cession d'actions.</i></p> <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois.</i></p>	



Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (20 <sup>ème</sup> résolution)	<p>Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions.</p> <p><i>L'autorisation est donnée d'annuler, en une ou plusieurs fois, par voie de réduction du capital social, tout ou partie des actions que BNP Paribas détient et qu'elle pourrait détenir dans le cadre de l'autorisation donnée par ladite Assemblée, dans la limite de 10 % du nombre total d'actions composant le capital social existant à la date de l'opération, par période de 24 mois.</i></p> <p><i>Délégation de tous pouvoirs, pour réaliser cette réduction de capital, et d'imputer la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles, y compris sur la réserve légale à concurrence de 10 % du capital annulé.</i></p> <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois et a été privée d'effet par la 17<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2011.</i></p>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2011 (3 <sup>ème</sup> résolution)	<p>Décision de l'Assemblée Générale de proposer aux actionnaires un dividende payable en numéraire ou en actions nouvelles.</p>	<p><i>Le paiement du dividende a été effectué en numéraire et n'a pas donné lieu à une augmentation de capital.</i></p>
Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2011 (5 <sup>ème</sup> résolution)	<p>Autorisation donnée au Conseil d'administration de mettre en place un programme de rachat d'actions par la société jusqu'à détenir au maximum 10 % du capital.</p> <p><i>Les dites acquisitions d'actions, pour un prix maximum de 75 euros (identique au précédent), seraient destinées à remplir plusieurs objectifs, notamment :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li><i>- honorer des obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise ;</i></li><li><i>- annuler les actions après autorisation de l'Assemblée Générale (17<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2011) ;</i></li><li><i>- couvrir toute forme d'allocation d'actions au profit des salariés et des mandataires sociaux de BNP Paribas et des sociétés contrôlées exclusivement par BNP Paribas au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce,</i></li><li><i>- aux fins de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport,</i></li><li><i>- dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,</i></li><li><i>- à des fins de gestion patrimoniale et financière.</i></li></ul> <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois et se substitue à celle accordée par la 5<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010.</i></p>	<p>Dans le cadre du contrat de liquidité, 386 835 actions d'un nominal de 2 euros ont été achetées et 395 750 actions d'un nominal de 2 euros ont été vendues du 11 mai 2011 au 30 juin 2011</p>
Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2011 (15 <sup>ème</sup> résolution)	<p>Autorisation à l'effet de procéder à des attributions d'actions de performance au profit de membres du personnel salarié et de mandataires sociaux du groupe</p> <p><i>Les actions attribuées pourront être existantes ou à émettre et représenteront au maximum 1,5% du capital social de BNP Paribas, soit moins de 0,5% par an.</i></p> <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois et se substitue à celle accordée par la 21<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008.</i></p>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2011 (16 <sup>ème</sup> résolution)	<p>Autorisation de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions au profit de membres du personnel salarié et de mandataires sociaux du groupe</p> <p><i>Cette autorisation porte sur un nombre de titres représentant au maximum 3% du capital social de BNP Paribas, soit moins de 1% par an. Ce plafond est global, commun aux 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2011.</i></p> <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois et se substitue à celle accordée par la 22<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008.</i></p>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution



Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2011 (17 <sup>ème</sup> résolution)	Autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions  <i>L'autorisation est donnée d'annuler, en une ou plusieurs fois, par voie de réduction du capital social, tout ou partie des actions que BNP Paribas détient et qu'elle pourrait détenir, dans la limite de 10% du nombre total d'actions composant le capital social existant à la date de l'opération, par période de 24 mois. Délégation de tous pouvoirs pour réaliser cette réduction de capital, et imputer la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles, y compris sur la réserve légale à concurrence de 10% du capital annulé. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois et se substitue à celle accordée par la 20<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010.</i>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
--	---	---

## • Opérations réalisées sur le capital

Opérations réalisées sur le capital	en nombre	valeur unitaire en €	en €	Date d'autorisation par l'Assemblée générale	Date de décision du Conseil d'administration	Date de jouissance
<b>Nombre d'actions émises au 31 décembre 2009</b>	<b>1 185 281 764</b>	<b>2</b>	<b>2 370 563 528</b>			
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	595 215	2	1 190 430	(1)	(1)	01-janv-09
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	15 907	2	31 814	(1)	(1)	01-janv-10
Réduction de capital	(600 000)	2	(1 200 000)	13-mai-09	05-mars-10	01-janv-10
Augmentation de capital liée à la fusion de Fortis Banque France	354	2	708	12-mai-10	12-mai-10	01-janv-10
Augmentation de capital résultant du paiement du dividende en actions	9 160 218	2	18 320 436	12-mai-10	12-mai-10	01-janv-10
<b>Nombre d'actions émises au 30 juin 2010</b>	<b>1 194 453 458</b>	<b>2</b>	<b>2 388 906 916</b>			
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	506 622	2	1 013 244	(1)	(1)	01-janv-10
Augmentation de capital réservée aux adhérents du Plan d'Epargne Entreprise	3 700 076	2	7 400 152	12-mai-10	12-mai-10	01-janv-10
<b>Nombre d'actions émises au 31 décembre 2010</b>	<b>1 198 660 156</b>	<b>2</b>	<b>2 397 320 312</b>			
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	2 736 124	2	5 472 248	(1)	(1)	01-janv-10
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	27 965	2	55 930	(1)	(1)	01-janv-11
<b>Nombre d'actions émises au 30 juin 2011</b>	<b>1 201 424 245</b>	<b>2</b>	<b>2 402 848 490</b>			

(1) Diverses résolutions prises par l'Assemblée Générale des actionnaires et décisions du Conseil d'administration autorisant l'attribution des options de souscription d'actions levées au cours de la période.



• **Actions émises par BNP Paribas détenues par le Groupe**

Actions émises pas BNP Paribas émises par le Groupe	Opérations pour compte propre		Opérations de transaction		Total	
	en nombre	valeur comptable en millions d'euros	en nombre	valeur comptable en millions d'euros	en nombre	valeur comptable en millions d'euros
<b>Actions détenues au 31 décembre 2009</b>	3 648 316	211	(4 404 309)	(246)	(755 993)	(35)
Acquisitions effectuées	1 222 580	68			1 222 580	68
Actions remises au personnel	(921 772)	(54)			(921 772)	(54)
Réduction de capital	(600 000)	(40)			(600 000)	(40)
Autres mouvements	(434 325)	(23)	1 905 886	134	1 471 561	111
<b>Actions détenues au 30 juin 2010</b>	2 914 799	162	(2 498 423)	(112)	416 376	50
Acquisitions effectuées	1 386 996	72			1 386 996	72
Actions remises au personnel		(1)				(1)
Autres mouvements	(1 387 617)	(71)	(2 001 371)	(102)	(3 388 988)	(173)
<b>Actions détenues au 31 décembre 2010</b>	2 914 178	162	(4 499 794)	(214)	(1 585 616)	(52)
Acquisitions effectuées	1 706 545	91			1 706 545	91
Actions remises au personnel	(12 744)				(12 744)	
Réduction de capital						
Autres mouvements	(3 392 093)	(180)	3 387 141	152	(4 952)	(28)
<b>Actions détenues au 30 juin 2011</b>	1 215 886	73	(1 112 653)	(62)	103 233	11

Au 30 juin 2011, le groupe BNP Paribas se trouvait en position acheteur de 103 233 actions BNP Paribas représentant 11 millions d'euros qui ont été portées en diminution des capitaux propres.

Dans le cadre du contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'AMF conclu avec Exane BNP Paribas, 1 706 545 actions ont été achetées au cours du premier semestre 2011 au prix moyen de 53,31 euros et 1 691 545 actions ont été vendues au prix moyen de 53,45 euros. Au 30 juin 2011, 164 596 titres représentant 8,6 millions d'euros sont détenus par BNP Paribas SA au titre de ce contrat.

Du 1er janvier au 30 juin 2011, 1 672 actions BNP Paribas ont été livrées à la suite de l'attribution définitive d'actions gratuites à leurs bénéficiaires.

En outre, une des filiales du Groupe intervenant sur des opérations de transaction (de négociation et d'arbitrage) sur indices boursiers procède dans le cadre de son activité à des ventes à découvert portant sur des actions émises par BNP Paribas.

- Preferred shares et Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI) éligibles aux fonds propres prudentiels de catégorie Tier 1

- Preferred shares émises par les filiales étrangères du Groupe

En octobre 2000, le Groupe a effectué une émission de 500 millions de dollars de preferred shares de droit américain sans droit de vote. Cette émission non dilutive sur les actions ordinaires de BNP Paribas a été effectuée par l'intermédiaire de la filiale BNP Paribas Capital Trust contrôlée de façon exclusive par le Groupe. Les actions, qui ont la forme de titres perpétuels non cumulatifs, offrent aux souscripteurs un revenu à taux fixe pendant dix ans. A l'issue de cette période, les titres pourront être remboursés au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque fin de trimestre civil ; tant que ce remboursement ne sera pas intervenu, le dividende servi sera indexé sur le Libor. Les dividendes sur les preferred shares peuvent ne pas être payés si aucun dividende n'a été versé sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA, ni aucun coupon sur les titres assimilés aux preferred shares (Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée) au cours de l'année précédente. Les dividendes non versés ne sont pas reportés. Cette émission a été remboursée au cours de l'exercice 2010.

En octobre 2001, une émission perpétuelle, de même nature que celle précédemment décrite, de 500 millions d'euros, a été effectuée par l'intermédiaire de la filiale BNP Paribas Capital Trust III



contrôlée de façon exclusive par le Groupe. Elle offre aux souscripteurs une rémunération à taux fixe versée durant 10 ans. Les titres de cette émission pourront être remboursés à l'initiative de l'émetteur à l'issue d'une période de dix ans puis à chaque date anniversaire du coupon, la rémunération devenant indexée sur l'Euribor.

En janvier 2002, une émission perpétuelle, de même nature que celle précédemment décrite, de 660 millions d'euros, a été effectuées par l'intermédiaire de la filiale BNP Paribas Capital Trust IV contrôlée de façon exclusive par le Groupe. Elle offre aux souscripteurs une rémunération à taux fixe versée respectivement annuellement sur 10 ans. Les titres de cette émission pourront être remboursés à l'initiative de l'émetteur à l'issue d'une période de dix ans puis à chaque date anniversaire du coupon, la rémunération devenant indexée sur l'Euribor.

En janvier 2003, une émission perpétuelle, de même nature que celle précédemment décrite, de 700 millions d'euros a été effectuée par l'intermédiaire de la filiale BNP Paribas Capital Trust VI contrôlée de façon exclusive par le Groupe. Elle offre aux souscripteurs une rémunération annuelle à taux fixe. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 10 ans puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non remboursement en 2013, il sera versé trimestriellement un coupon indexé sur l'Euribor.

Le sous-groupe LaSer-Cofinoga, consolidé par intégration proportionnelle, a procédé en 2003 et 2004 à trois émissions de preferred shares, sans échéance et sans droit de vote, par l'intermédiaire de structures dédiées de droit anglais contrôlées de façon exclusive par ce sous-groupe. Les actions donnent droit pendant 10 ans à un dividende prioritaire non cumulatif, à taux fixe pour celle émise en 2003 ou indexé pour celles émises en 2004. A l'issue de cette période de 10 ans, les actions pourront être remboursées au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque fin de trimestre anniversaire du coupon, la rémunération de l'émission réalisée en 2003 devenant alors indexée sur l'Euribor.

#### Preferred shares émises par les filiales du Groupe

Emetteur	Date d'émission	Devise	Montant	Taux et durée avant la première date de call	Taux après la première date de call
BNPP Capital Trust III	octobre 2001	EUR	500 millions	6,625%	10 ans Euribor 3 mois + 2,6%
BNPP Capital Trust IV	janvier 2002	EUR	660 millions	6,342%	10 ans Euribor 3 mois + 2,33%
BNPP Capital Trust VI	janvier 2003	EUR	700 millions	5,868%	10 ans Euribor 3 mois + 2,48%
Cofinoga Funding I LP	mars 2003	EUR	100 millions <sup>(1)</sup>	6,820%	10 ans Euribor 3 mois + 3,75%
Cofinoga Funding II LP	janvier et mai 2004	EUR	80 millions <sup>(1)</sup>	TEC 10 <sup>(2)</sup> + 1,35%	10 ans TEC 10 <sup>(2)</sup> + 1,35%
<b>Total en contrevaaleur euro</b>			<b>1 895 millions <sup>(3)</sup></b>		

(1) Avant application du pourcentage d'intégration proportionnelle.

(2) TEC 10 est l'indice quotidien des rendements des emprunts d'Etat à long terme correspondant au taux de rendement actuariel d'une obligation du Trésor fictive dont la durée serait de dix ans

(3) Net des titres autodétenus par des entités du Groupe

Les capitaux souscrits par le biais de ces émissions ainsi que la rémunération versée aux porteurs des titres correspondants sont repris dans la rubrique « Intérêts minoritaires » au bilan.

Au 30 juin 2011, le Groupe BNP Paribas détenait 55 millions d'euros de preferred shares (58 millions au 31 décembre 2010) qui ont été portés en diminution des intérêts minoritaires.

- Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée assimilés émis par BNP Paribas SA

Depuis 2005, BNP Paribas SA a procédé à dix-neuf émissions perpétuelles prenant la forme de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée, pour un montant global de 10 612 millions en contre-valeur euros. Ces émissions offrent aux souscripteurs une rémunération à taux fixe ou variable et peuvent être remboursées à l'issue d'une période fixe puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non-remboursement à l'issue de cette période, il sera versé pour certaines de ces émissions un coupon indexé sur Euribor ou Libor.

L'émission de 2 550 millions d'euros souscrite en décembre 2008 par la Société de Prise de Participation de l'Etat, a été remboursée lors de l'émission des actions de préférence en mars 2009.



Fortis Banque France, société absorbée par BNP Paribas SA le 12 mai 2010, avait émis en décembre 2007 des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 60 millions d'euros. Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à taux variable. Ces Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée ont été remboursés de manière anticipée le 23 mai 2011.

Les caractéristiques de ces différentes émissions sont résumées dans le tableau suivant :

#### Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée

Date d'émission	Devise	Montant	Périodicité de tombée du coupon	Taux et durée avant la première date de call	Taux après la première date de call
juin 2005	USD	1 350 millions	semestrielle	5,186% 10 ans	USD Libor 3 mois + 1,680%
octobre 2005	EUR	1 000 millions	annuelle	4,875% 6 ans	4,875%
octobre 2005	USD	400 millions	annuelle	6,250% 6 ans	6,250%
avril 2006	EUR	750 millions	annuelle	4,730% 10 ans	Euribor 3 mois + 1,690%
avril 2006	GBP	450 millions	annuelle	5,945% 10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,130%
juillet 2006	EUR	150 millions	annuelle	5,450% 20 ans	Euribor 3 mois + 1,920%
juillet 2006	GBP	325 millions	annuelle	5,945% 10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,810%
avril 2007	EUR	750 millions	annuelle	5,019% 10 ans	Euribor 3 mois + 1,720%
juin 2007	USD	600 millions	trimestrielle	6,500% 5 ans	6,50%
juin 2007	USD	1 100 millions	semestrielle	7,195% 30 ans	USD Libor 3 mois + 1,290%
octobre 2007	GBP	200 millions	annuelle	7,436% 10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,850%
juin 2008	EUR	500 millions	annuelle	7,781% 10 ans	Euribor 3 mois + 3,750%
septembre 2008	EUR	650 millions	annuelle	8,667% 5 ans	Euribor 3 mois + 4,050%
septembre 2008	EUR	100 millions	annuelle	7,570% 10 ans	Euribor 3 mois + 3,925%
décembre 2009	EUR	2 millions	trimestrielle	Euribor 3 mois + 3,750% 10 ans	Euribor 3 mois + 4,750%
décembre 2009	EUR	17 millions	annuelle	7,028% 10 ans	Euribor 3 mois + 4,750%
décembre 2009	USD	70 millions	trimestrielle	USD Libor 3 mois + 3,750% 10 ans	USD Libor 3 mois + 4,750%
décembre 2009	USD	0,5 million	annuelle	7,384% 10 ans	USD Libor 3 mois + 4,750%
<b>Total en contrevaaleur euro</b>		<b>8 038 millions</b> <sup>(1)</sup>			

(1) Net des titres autodétenus par des entités du Groupe

Les intérêts normalement dus sur les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée peuvent ne pas être payés si aucun dividende n'a été versé sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA, ni aucun dividende sur les titres assimilés aux Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée au cours de l'année précédente. Les coupons non versés ne sont pas reportés.

Du fait de la présence d'une clause d'absorption de pertes, les modalités contractuelles des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée prévoient, qu'en cas d'insuffisance de fonds propres prudentiels – non intégralement compensée par une augmentation de capital ou toute autre mesure équivalente – le nominal des titres émis puisse être réduit pour servir de nouvelle base de calcul des coupons, tant que l'insuffisance n'est pas corrigée et le nominal d'origine des titres reconstitué. En cas de liquidation de BNP Paribas SA et nonobstant toute réduction éventuelle du nominal d'origine des titres émis, les porteurs produiront leurs créances pour leur montant nominal d'origine.

Les capitaux collectés résultant de ces émissions sont repris sous la rubrique « Réserves consolidées » au sein des capitaux propres. Les émissions réalisées en devises sont maintenues à la valeur historique résultant de leur conversion en euros à la date d'émission conformément aux prescriptions d'IAS 21. La rémunération relative à ces instruments financiers de capital est traitée comme un dividende.

Au 30 juin 2011, le Groupe BNP Paribas détenait 24 millions d'euros de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée qui ont été portés en diminution des capitaux propres.



- **Résultat par action ordinaire**

Le résultat de base par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires est déterminé sous déduction du résultat attribuable aux porteurs d'actions de préférence.

Le résultat dilué par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Il est tenu compte des options de souscriptions d'actions dans la monnaie ainsi que des actions gratuites allouées dans le Plan Global d'Intéressement en Actions dans le calcul du résultat dilué par action ordinaire. La conversion de ces instruments n'a pas d'effet sur le résultat net servant au calcul du résultat dilué par action ordinaire.

	1er Semestre 2011	1er Semestre 2010
<b>Résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action (en millions d'euros) <sup>(1)</sup></b>	<b>4 597</b>	<b>4 228</b>
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice</b>	<b>1 198 667 707</b>	<b>1 182 626 406</b>
Effet des actions ordinaires potentiellement dilutives	2 792 109	2 361 579
- Plan d'option de souscription d'actions	1 549 974	1 721 417
- Plan d'attribution d'actions gratuites	1 211 836	604 793
- Plan d'achat d'actions	30 299	35 368
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action</b>	<b>1 201 459 816</b>	<b>1 184 987 985</b>
<b>Résultat de base par action ordinaire (en euros)</b>	<b>3.84</b>	<b>3.58</b>
<b>Résultat dilué par action ordinaire (en euros)</b>	<b>3.83</b>	<b>3.57</b>

(1) Le résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action ordinaire correspond au résultat net part du Groupe, ajusté de la rémunération des actions de préférence et des titres super subordonnés à durée indéterminée assimilés à des actions de préférence émis par BNP Paribas SA, traitée comptablement comme un dividende.

Le dividende par action versé en 2011 au titre du résultat de l'exercice 2010 s'est élevé à 2,1 euro contre 1,5 euro versé en 2010 au titre du résultat de l'exercice 2009.



## 6.b PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
<b>Société consolidante</b>					
BNP Paribas SA	France		IG	100,00%	100,00%
<b>Banque de Détail en France</b>					
Banque de Bretagne	France		IG	100,00%	100,00%
Banque de Wallis et Futuna	France		IG	59,98%	59,98%
BNP Paribas Développement SA	France		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Factor	France		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Factor Portugal	Portugal		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Guadeloupe	France		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Guyane	France		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Martinique	France		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Nouvelle Calédonie	France		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Réunion	France		IG	100,00%	100,00%
Compagnie pour le Financement des Loisirs - Colloisirs	France	30/06/2011 Nouveaux seuls 30/06/2010 Acquisition complémentaire 31/12/2009 Fusion	4 ME ME	44,62% 33,33%	44,62% 33,33%
Fimagen Holding SA	France	30/06/2010 Acquisition complémentaire 31/12/2009 Fusion	IG	100,00% 100,00%	100,00% 74,93%
Fortis Banque France SA	France	30/06/2010 Fusion 31/12/2010 Fusion	IG	100,00%	100,00%
Fortis Gestion Privée	France	30/06/2010 Acquisition complémentaire 31/12/2009 Fusion	IG	99,99% 99,99%	99,99% 74,92%
Fortis Mediacom Finance	France	30/06/2010 Acquisition complémentaire 31/12/2009 < seuls	IG	99,99% 99,99%	99,98% 74,91%
GIE Services Groupe Fortis France	France	30/06/2010 Acquisition complémentaire 31/12/2009 < seuls	IG	80,33% 80,33%	78,24% 59,51%
GIE Immobilier Groupe Fortis France	France	30/06/2010 Acquisition complémentaire 31/12/2009 Fusion	IG	92,48% 92,48%	87,85% 68,10%
<b>Belux Retail Banking</b>					
Alpha Card SCRL (groupe)	Belgique		ME	50,00%	37,47%
Alsaab	France	30/06/2011 Cession	ME	40,68%	21,74%
Banking Funding Company SA	Belgique	30/06/2010 < seuls			
Banque de La Poste SA	Belgique		IP	50,00%	37,47%
Belgoise SA	Belgique	30/06/2011 Nouveaux seuls 30/06/2010	4 ME 1	100,00%	74,93%
BNP Paribas Fortis Factor	Belgique		IG	100,00%	74,94%
BNP Paribas Fortis Funding	Luxembourg		IG	100,00%	74,93%
Brand & Licence Company SA	Belgique	30/06/2010 < seuls			
Certifimmo V SA	Belgique	30/06/2010 < seuls			
Comptoir Agricole de Wallonie	Belgique	30/06/2010 < seuls			
Credissimo	Belgique	30/06/2010 < seuls			
Credissimo Hainaut SA (ex- La Maison Sociale de Tournai-Ath SA)	Belgique	30/06/2010 < seuls			
Crédit pour Habitations Sociales	Belgique	30/06/2011 Nouveaux seuls 30/06/2010	4 ME 1	77,56%	61,19%
Demetris NV	Belgique		ME 1	100,00%	74,93%
Dikodi BV	Pays-Bas	30/06/2010 < seuls			
Europay Belgium	Belgique		ME	39,88%	29,88%
Fortis Banque SA (BNP Paribas Fortis)	Belgique		IG	74,93%	74,93%
Fortis Finance Belgium S.C.R.L.	Belgique		IG	100,00%	74,93%
FV Holding N.V.	Belgique		ME	40,00%	29,97%
Het Werkmanshuis NV	Belgique	30/06/2010 < seuls			
Immobilière Sauvinière SA	Belgique		ME 1	100,00%	74,93%
Isabel SA	Belgique	30/06/2010 < seuls			
Landbouwkantoor van Vlaanderen NV	Belgique	30/06/2010 < seuls			
La Propriété Sociale de Binche-Morlanwelz SA	Belgique	30/06/2010 < seuls			
Nieuwe Maatschappij Rond Den Heerd NV	Belgique	30/06/2010 < seuls			
Société Associative de développement et d'expansion	France		IG	100,00%	53,43%
Sowo Investment SA	Belgique	30/06/2010 < seuls			
Visa Belgium SRCL	Belgique	30/06/2010 < seuls			
<b>Structures Ad Hoc</b>					
BASS Master Issuer NV	Belgique		IG		
Esmée Master Issuer	Belgique		IG		
Park Mountain SME 2007-1 BV	Pays-Bas	31/12/2010 Liquidation 30/06/2010	IG		
<b>Banque de Détail en Italie (BNL Banca Commerciale)</b>					
Artigianassa SPA	Italie		IG	73,86%	73,86%
Artigianassa - Org. Di Altestazione SPA	Italie	30/06/2011 Nouveaux seuls 30/06/2010	4 ME 1	80,00%	59,08%
Banca Nazionale del Lavoro SPA	Italie		IG	100,00%	100,00%
BNL Finance SPA	Italie		IG	100,00%	100,00%
BNL Positivity SRL	Italie		IG	51,00%	51,00%
BNP Paribas Personal Finance SPA	Italie		IG	100,00%	100,00%
International Factors Italia SPA - Ifitalia	Italie		IG	99,65%	99,65%
Serfactoring SPA	Italie	30/06/2011 Nouveaux seuls 30/06/2010	4 ME	27,00%	26,94%
<b>Structures Ad Hoc</b>					
EMF IT-2008-1 SRL	Italie		IG		
UCB Service SRL	Italie		IG		
Vela ABS	Italie		IG		
Vela Home SRL	Italie		IG		
Vela Mortgage SRL	Italie		IG		
Vela Public Sector SRL	Italie		IG		

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
<b>Banque de Détail aux Etats-Unis</b>					
1897 Services Corporation	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
521 South Seventh Street LLC	Etats-Unis	30/06/2011 Création	IG	69,23%	69,23%
BancWest Corporation	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
Bancwest Investment Services, Inc.	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
Bank of the West Business Park Association LLC	Etats-Unis		IG	38,00%	38,00%
Bank of the West	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
Bishop Street Capital Management Corporation	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
BW Insurance Agency, Inc.	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
BW Leasing, Inc.	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
Center Club, Inc.	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
CFB Community Development Corporation	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
Class Financial Services LLC	Etats-Unis	30/06/2011 31/12/2010 Cession partielle 30/06/2010 Cession partielle 31/12/2009	IG	75,90% 75,90% 75,90% 100,00%	63,64% 63,64% 65,97% 80,45%
Commercial Federal Affordable Housing, Inc.	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
Commercial Federal Community Development Corporation	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
Commercial Federal Insurance Corporation	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
Commercial Federal Investments Services, Inc.	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
Commercial Federal Realty Investors Corporation	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
Commercial Federal Service Corporation	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
Community First Insurance, Inc.	Etats-Unis	31/12/2010 Dissolution 30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
Community Service, Inc.	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
Equity Lending, Inc.	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
Essex Credit Corporation	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
FHB Queen Trust Co.	Etats-Unis	30/06/2011 Création	IG	100,00%	100,00%
FHL Lease Holding Company Inc.	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
FHL SFC One, Inc.	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
First Bancorp	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
First Hawaiian Bank	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
First Hawaiian Leasing, Inc.	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
First National Bancorporation	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
First Santa Clara Corporation	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
FTS Acquisition LLC	Etats-Unis	30/06/2011 30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
Glendale Corporate Center Acquisition LLC	Etats-Unis	30/06/2011 30/06/2010	IG	50,00%	50,00%
KIC Technology1, Inc.	Etats-Unis	31/12/2010 Dissolution 30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
KIC Technology2, Inc.	Etats-Unis	31/12/2010 Dissolution 30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
KIC Technology3, Inc.	Etats-Unis	31/12/2010 Dissolution 30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
Laveen Village Center Acquisition LLC	Etats-Unis	30/06/2011 31/12/2010	IG	58,33%	58,33%
Liberty Leasing Company	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
Mountain Falls Acquisition Corporation	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
Real Estate Delivery 2, Inc.	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
Riverview Village Three Holdings LLC	Etats-Unis	30/06/2011 30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
Santa Rita Townhomes Acquisition LLC	Etats-Unis	30/06/2011 30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
The Bankers Club, Inc.	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
Ursus Real estate inc.	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
<b>Structures Ad Hoc</b>					
Beacon Hill	Etats-Unis	31/12/2010 Cession 30/06/2010	IG		
Commercial Federal Capital Trust 2	Etats-Unis		IG		
Commercial Federal Capital Trust 3	Etats-Unis		IG		
C-One Leasing LLC	Etats-Unis	30/06/2011 Cession 30/06/2010	IG		
First Hawaiian Capital 1	Etats-Unis		IG		
<b>BNP Paribas Personal Finance</b>					
Alpha Crédit SA	Belgique		IG	100,00%	74,93%
Axa Banque Financement	France		ME	35,00%	35,00%
Banco BGN SA	Brsil		IG	100,00%	100,00%
Banco BNP Paribas Personal Finance SA (ex-Banco Cetelem Portugal)	Portugal		IG	100,00%	100,00%
Banco Cetelem Argentina	Argentine		IG	100,00%	100,00%
Banco Cetelem SA	Espagne		IG	100,00%	100,00%
BGN Holding Financeira Limitada	Brsil	30/06/2010 Fusion			
Banco de Servicios Financieros SA	Argentine	30/06/2011 Franchissement de seuls	ME	39,92%	39,92%
Bieffe 5 SpA	Italie	30/06/2011 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	100,00%
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie	Maroc	30/06/2010	IG	99,87%	75,00%
Crédit Conso (ex-Cetelem Maroc)	Maroc	30/06/2011 Dilution	IG	99,87%	91,43%
BNP Paribas Personal Finance	France	30/06/2010	IG	99,87%	93,97%
BNP Paribas Personal Finance EAD	Bulgarie		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Personal Finance Belgium	Belgique	31/12/2010 Cession 30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Personal Finance BV	Pays-Bas		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Personal Finance SA de CV	Mexique		IG	100,00%	100,00%
Cafineo	France		IG	50,99%	50,78%
Carrefour Banque (ex-Société des Paiement Pass)	France		ME	39,17%	39,17%
Carrefour Promotora de Vendas e Participações (CPVP) Limitada	Brsil		ME	40,00%	40,00%
Cetelem Algérie	Algérie		IG	100,00%	100,00%
Cetelem America	Brsil		IG	100,00%	100,00%
Cetelem Asia	Hong-Kong	31/12/2010 Cession 30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
Cetelem Bank SA (Paller Laser)	Pologne	30/06/2010 Fusion			
Cetelem Benelux BV	Pays-Bas		IG	100,00%	100,00%
Cetelem Brsíl	Brsil		IG	100,00%	100,00%
Cetelem CR	République Tchèque		IG	100,00%	100,00%

\* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000/03 du Comité de la Régulation Bancaire et Financière

- 1- Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.
- 2- Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.
- 3- Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.
- 4- Au 01/01/2011, les seuils de consolidation du Groupe ont été actualisés (cf. Résumé des principes comptables appliqués par le Groupe § 1.b.1)



Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
<b>BNP Paribas Personal Finance (suite)</b>					
Cetelem Holding Participações Limitada	Bésil	30/06/2010	Fusion		
Cetelem IFN SA	Roumanie		IG	100,00%	100,00%
Cetelem Latin America Holding Participações Ltda	Bésil		IG	100,00%	100,00%
Cetelem Processing Services (Shanghai) Ltd.	Chine	31/12/2010	Cession		
		30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
Cetelem Serviços Limitada	Bésil	30/06/2011	Nouveaux seuls	4	
		30/06/2010	ME	1	100,00%
Cetelem Servicios SA de CV	Mexique	30/06/2011	Nouveaux seuls	4	
		30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
Cetelem Slovensko	Slovaquie		IG	100,00%	100,00%
Cetelem Thailande	Thaïlande	30/06/2011	Cession		
		30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
CMV Médiforce	* France		IG	100,00%	100,00%
Coifca Bail	* France		IG	100,00%	100,00%
Coifnoga Portugal SGPS	Portugal	30/06/2010	Fusion		
Cofuplan	* France		IG	99,99%	99,99%
Commerz Finanz GmbH	Allemagne		IG	50,10%	50,10%
Cosimo	France	30/06/2011	Franchissement de seuls		
			IG	100,00%	100,00%
Credifin Banco SA	Portugal	30/06/2010	Fusion		
Credirama SpA	Italie	30/06/2011	Acquisition complémentaire & nouveaux seuls	ME 4	51,00%
		30/06/2010	IG	51,00%	38,25%
Credisson Holding Ltd.	Chypre		IG	100,00%	100,00%
Crédit Moderne Antilles Guyane	* France		IG	100,00%	100,00%
Crédit Moderne Océan Indien	* France		IG	97,81%	97,81%
Direct Services	Bulgarie		IG	100,00%	100,00%
Domofinance SA	* France		IG	55,00%	55,00%
Efficco	France		IG	99,96%	99,96%
Efficco Iberia	Espagne		IG	100,00%	100,00%
Efficco Portugal	Portugal		ME 1	100,00%	100,00%
Eos Arenas Belgium SA	Belgique		ME	49,97%	37,44%
Eurocredit	Espagne		IG	100,00%	100,00%
Facet	* France		IG	100,00%	100,00%
Fidelicomiso Financiero Cetelem 1	Argentine	31/12/2010	Liquidation		
		30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
Fidem	* France		IG	51,00%	51,00%
Fimestic Expansion SA	Espagne		IG	100,00%	100,00%
Finalia	Belgique		IG	51,00%	38,22%
Findomestic Banca SpA	Italie	30/06/2011	Acquisition complémentaire		
		30/06/2010	IG	75,00%	75,00%
Findomestic Banka a.d	Serbie	30/06/2011	Acquisition complémentaire		
		30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
Geneve Credit & Leasing SA	Suisse	30/06/2011	Nouveaux seuls	4	
		31/12/2010	Franchissement de seuls	IP	51,00%
Gesellschaft für Capital & Vermögensv. GmbH	Allemagne	30/06/2010	< seuls		
Inkasso Kotat GmbH & Co. KG	Allemagne	30/06/2010	< seuls		
KBC Pinto Systems	Belgique	31/12/2010	Cession		
		30/06/2010	ME	39,99%	39,99%
LaSer - Cofinoga (Groupe)	France		IP	50,00%	50,00%
Loisirs Finance	* France		IG	51,00%	51,00%
Magyar Cetelem Bank Zrt.	Hongrie		IG	100,00%	100,00%
Merkur Beteiligungs und Verwaltungsgesellschaft mit Beschränkter Haftung	Allemagne	30/06/2010	< seuls		
Monabanq	France	30/06/2010	Cession		
Nativis Financement	France	30/06/2011	ME	33,00%	33,00%
			IG	100,00%	77,32%
Nissan Finance Belgium NV	Belgique	31/12/2010	Acquisition complémentaire		
		30/06/2010	IG	100,00%	77,32%
Norskten Finance	* France		IG	51,00%	51,00%
Prestacomer SA de CV	Mexique		IG	100,00%	100,00%
Prêts et Services SAS	* France		IG	100,00%	100,00%
Projeo	* France		IG	51,00%	51,00%
Servicios Financieros Carrefour EFC	Espagne		ME	37,28%	39,94%
Submarino Finance Promotora de Credito Limitada	Bésil		IP	50,00%	50,00%
Sundaram Home Finance Ltd.	Inde	30/06/2011	Nouveaux seuls	ME 4	49,90%
		30/06/2010	IP	49,90%	49,90%
		30/06/2011	Acquisition complémentaire		
			IG	91,88%	89,85%
TEB Tüketici Finansman AS (ex-Palier TEB Mali)	Turquie	31/12/2010	Acquisition complémentaire		
		30/06/2010	IP	50,00%	50,00%
UCB Ingatlanhitel RT	Hongrie		IG	100,00%	100,00%
UCB Suisse	Suisse		IG	100,00%	100,00%
Union de Créditos Inmobiliarios - UCI (Groupe)	Espagne		IP	50,00%	50,00%
Von Essen GmbH & Co. KG Bankgesellschaft	Allemagne		IG	100,00%	74,93%
<b>Fonds Communs de Créances</b>					
FCC Retail ABS Finance - Notia 2005	France	30/06/2010	Liquidation		
FCC Retail ABS Finance - Notia 2008	France		IG		
FCC Retail ABS Finance - Notia 2009	France		IG		
FCC Domes 2008	France		IG		
FCC Master Domes	France		IG		
FCC Master Domes 5	France	30/06/2011	Liquidation		
		30/06/2010	IG		
FCC U.C.I. 5 - 18	Espagne		IP		
FCC U.C.I. 19	Espagne	30/06/2011	Liquidation		
		30/06/2010	IP		
Fundo de Investimento EM Direitos Creditorios BGN Life	Bésil		IG		
Fundo de Investimento EM Direitos Creditorios BGN Premium	Bésil		IG		
Phedina Hypotheken 2010 BV	Pays-Bas	30/06/2011	IG		
Phedina Hypotheken 2011-I BV	Pays-Bas	31/12/2010	Création		
Viola Finanza SRL	Italie	30/06/2011	Création		

\* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière  
 1 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.  
 2 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.  
 3 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.  
 4 - Au 01/01/2011, les seuls de consolidation du Groupe ont été actualisés (cf. Résumé des principes comptables appliqués par le Groupe § 1.b.1)

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
<b>Equipment Solutions</b>					
Ace Equipment Leasing	Belgique	31/12/2010	Acquisition complémentaire		
		30/06/2010	IG	100,00%	84,48%
		30/06/2011	IG	100,00%	53,43%
		30/06/2011	IG	100,00%	84,48%
Ace Leasing	Belgique	31/12/2010	Acquisition complémentaire		
		30/06/2010	IG	100,00%	53,43%
		30/06/2011	IG	100,00%	84,48%
Ace Leasing BV	Pays-Bas	31/12/2010	Acquisition complémentaire		
		30/06/2010	IG	100,00%	53,43%
		30/06/2011	IG	100,00%	84,48%
AFL Lease BV	Pays-Bas	31/12/2010	Acquisition complémentaire		
		30/06/2010	IG	100,00%	53,43%
		30/06/2011	IG	100,00%	84,48%
Agrilease BV	Pays-Bas	31/12/2010	Acquisition complémentaire		
		30/06/2010	IG	100,00%	53,43%
		30/06/2011	IG	100,00%	84,48%
Albury Asset Rentals Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010	Cession partielle		
		30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
All In One Vermietungsgesellschaft für Telekommunikationsanlagen mbH.	Allemagne	30/06/2011	Nouveaux seuls	ME 4	100,00%
		31/12/2010	Cession partielle		
		30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
All In One Vermietung GmbH	Autriche	30/06/2011	Nouveaux seuls	ME 4	100,00%
		31/12/2010	Cession partielle		
		30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
Alistar Business Solutions Ltd	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
Artlin Bail 2 (ex- Artlin Bail)	France	30/06/2011	Nouveaux seuls	4	
		30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
		30/06/2011	IG	51,00%	43,08%
Aprolis Finance	France	31/12/2010	Cession partielle		
		30/06/2010	IG	51,00%	51,00%
		30/06/2011	IG	100,00%	84,48%
Arius SA	France	31/12/2010	Cession partielle		
		30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
		30/06/2011	IG	100,00%	84,48%
Artegy Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010	Cession partielle		
		30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
Artegy SAS	France	30/06/2011	Cession partielle		
		31/12/2010	Cession partielle		
		30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
Arval Austria GmbH	Autriche		IG	100,00%	100,00%
Arval Belgium SA	Belgique		IG	100,00%	100,00%
Arval Bervieux BV	Pays-Bas		IG	100,00%	100,00%
Arval Brasil Limitada	Bésil		IG	100,00%	100,00%
Arval Business Services Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
Arval BV	Pays-Bas		IG	100,00%	100,00%
Arval Deutschland GmbH	Allemagne		IG	100,00%	100,00%
Arval EQL SAS	France		IG	100,00%	100,00%
Arval Hellas Car Rental SA	Grèce		ME 1	100,00%	100,00%
Arval Holding	France	31/12/2010	Fusion		
		30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
Arval India Private Ltd.	Inde		ME 1	100,00%	100,00%
Arval Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
Arval Luxembourg	Luxembourg		IG	100,00%	100,00%
Arval Magyarorszag	Hongrie	30/06/2011	Franchissement de seuls	ME 1	100,00%
			IG	100,00%	88,91%
Arval NV	Belgique		IG	100,00%	100,00%
Arval PHH Holdings Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
Arval PHH Holdings UK Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
Arval PHH Service Lease CZ	République Tchèque		IG	100,00%	100,00%
Arval OOO (ex-Arval Russie)	Russie		IG	100,00%	100,00%
Arval Schweiz AG	Suisse		IG	100,00%	100,00%
Arval Service GmbH	Allemagne	30/06/2011	Acquisition		
Arval Service Lease	France		IG	100,00%	100,00%
Arval Service Lease Aluger Operational Automoveis	Portugal		IG	100,00%	100,00%
Arval Service Lease Italia S. p. A.	Italie		IG	100,00%	100,00%
Arval Service Lease Polska sp. z o. o.	Pologne		IG	100,00%	100,00%
Arval Service Lease Romania SRL	Roumanie		ME 1	100,00%	100,00%
Arval Service Lease SA	Espagne		IG	99,99%	99,99%
Arval Slovakia	Slovaquie		IG	100,00%	100,00%
Arval Trading	France		IG	100,00%	100,00%
Arval UK Group Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
Arval UK Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
Autovale	France	30/06/2011	Franchissement de seuls	ME 1	100,00%
		30/06/2010	ME	1	100,00%
			IG	100,00%	100,00%
Barloworld Heftruck BV	Pays-Bas	30/06/2011	ME	50,00%	42,24%
		31/12/2010	Cession partielle		
		30/06/2010	ME	50,00%	50,00%
		30/06/2011	IG	100,00%	84,48%
BNP Paribas Finansal Kiralama AS (ex- Fortis Finansal Kiralama AS)	Turquie	31/12/2010	Acquisition complémentaire		
		30/06/2010	IG	100,00%	53,43%
BNP Paribas Fleet Holdings Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group	* France	30/06/2011	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2010	Cession partielle		
		30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
		30/06/2011	IG	100,00%	84,48%
BNP Paribas Lease Group (Rentals) Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010	Cession partielle		
		30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
		30/06/2011	IG	100,00%	84,48%
BNP Paribas Lease Group BV	Pays-Bas	31/12/2010	Cession partielle		
		30/06/2010	IG	100,00%	100,00%



Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
<b>Equipment Solutions (suite)</b>					
BNP Paribas Lease Group GmbH & Co KG	Autriche	30/06/2011 Nouveaux seuls 31/12/2010 Cession partielle 30/06/2010 IG	IG	100,00%	84,48%
BNP Paribas Lease Group KFT	Hongrie	30/06/2011 Nouveaux seuls 31/12/2010 Cession partielle 30/06/2010 IG	ME 4 IG	100,00%	84,48%
BNP Paribas Lease Group Leasing Solutions SpA (ex-BNP Paribas Lease Group SPA)	Italie	30/06/2011 IG 31/12/2010 Cession partielle 30/06/2010 IG	IG	100,00%	95,94%
BNP Paribas Lease Group Lizing RT	Hongrie	30/06/2011 Nouveaux seuls 31/12/2010 Cession partielle 30/06/2010 IG	ME 4 IG	100,00%	84,48%
BNP Paribas Lease Group Luxembourg SA (ex-Fortis Lease Luxembourg)	Luxembourg	30/06/2011 IG 31/12/2010 Acquisition complémentaire 30/06/2010 IG	IG	100,00%	84,47%
BNP Paribas Lease Group Netherlands BV	Pays-Bas	30/06/2011 IG 31/12/2010 Cession partielle 30/06/2010 IG	IG	100,00%	84,48%
BNP Paribas Lease Group Polska SP z.o.o	Pologne	30/06/2011 Nouveaux seuls 31/12/2010 Cession partielle 30/06/2010 IG	ME 4 IG	100,00%	84,48%
BNP Paribas Lease Group PLC	Royaume-Uni	30/06/2011 IG 31/12/2010 Cession partielle 30/06/2010 IG	IG	100,00%	84,48%
BNP Paribas Lease Group SA Belgium	Belgique	30/06/2011 IG 31/12/2010 Cession partielle 30/06/2010 IG	IG	100,00%	84,48%
BNP Paribas Leasing Solutions (ex-Fortis Lease Group SA)	Luxembourg	30/06/2011 IG 31/12/2010 Acquisition complémentaire 30/06/2010 IG	IG	100,00%	84,48%
BNP Paribas Leasing Solutions NV (ex-Fortis Lease Nederland NV)	Pays-Bas	30/06/2011 IG 31/12/2010 Acquisition complémentaire 30/06/2010 IG	IG	100,00%	84,48%
CA Motor Finance Ltd.	Royaume-Uni	30/06/2011 Nouveaux seuls 31/12/2010 Acquisition complémentaire 30/06/2010 IG	IG	100,00%	84,48%
Captive Finance Ltd.	Hong-Kong	30/06/2010 < seuls			53,43%
Captive Finance Taiwan Co. Ltd.	Taiwan	30/06/2010 < seuls			53,43%
Clas Financial Services	France	30/06/2011 IG 31/12/2010 Cession partielle 30/06/2010 IG	IG	60,11%	50,78%
Clas Financial Services Inc.	Etats-Unis	30/06/2011 IG 31/12/2010 Cession partielle 30/06/2010 IG	IG	100,00%	50,78%
Clas Financial Services Ltd.	Royaume-Uni	30/06/2011 IG 31/12/2010 Cession partielle 30/06/2010 IG	IG	51,00%	43,08%
CNH Capital Europe	France	30/06/2011 IG 31/12/2010 Cession partielle 30/06/2010 IG	IG	50,10%	42,32%
CNH Capital Europe BV (ex- Leasaco International BV)	Pays-Bas	30/06/2011 IG 31/12/2010 Franchissement de seuls	IG	100,00%	42,32%
CNH Capital Europe GmbH	Autriche	30/06/2011 IG 31/12/2010 Cession partielle 30/06/2010 IG	IG	100,00%	42,32%
CNH Capital Europe Ltd.	Royaume-Uni	30/06/2011 IG 31/12/2010 Cession partielle 30/06/2010 IG	IG	100,00%	42,32%
Coisparc SNC	France	30/06/2011 IG 31/12/2010 IG	IG	100,00%	100,00%
Commercial Vehicle Finance Ltd.	Royaume-Uni	30/06/2011 IG 31/12/2010 Cession partielle 30/06/2010 IG	IG	100,00%	84,48%
Dexia Location Longue Durée	France	30/06/2011 IG 31/12/2010 ME 1	ME 1	51,00%	51,00%
Dialcard Fleet Services Ltd.	Royaume-Uni	30/06/2011 IG 31/12/2010 IG	IG	100,00%	100,00%
Diamond Finance UK Ltd.	Royaume-Uni	30/06/2011 IG 31/12/2010 Cession partielle 30/06/2010 IG	IG	60,00%	50,69%
Dreieck One Ltd.	Iles Cayman	30/06/2010 Dissolution 30/06/2011 Nouveaux seuls		4	
Elfa Auto	Luxembourg	30/06/2011 IG 31/12/2010 Acquisition complémentaire 30/06/2010 IG	IG	100,00%	84,16%
Equipment Lease BV	Pays-Bas	30/06/2011 IG 31/12/2010 Cession partielle 30/06/2010 IG	IG	100,00%	84,48%
ES-Finance	Belgique	30/06/2011 IG 31/12/2010 Acquisition complémentaire 30/06/2010 IG	IG	100,00%	84,48%
Euro-Scribe SAS	France	30/06/2011 Nouveaux seuls 31/12/2010 Acquisition complémentaire 30/06/2010 IG	IP	50,00%	42,24%
F.L. Zebrugges	Belgique	30/06/2011 Nouveaux seuls 31/12/2010 Acquisition complémentaire 30/06/2010 IG	IP	50,00%	26,71%
Folea Grundstucksverwaltungs und Vermietungs GmbH & Co. Objekt Burtenbach KG	Allemagne	30/06/2011 Nouveaux seuls 31/12/2010 Acquisition complémentaire 30/06/2010 IG	IG	85,00%	7,64%
Folea Grundstucksverwaltungs und Vermietungs GmbH & Co. Objekt Leverkusen KG	Allemagne	30/06/2011 Nouveaux seuls 31/12/2010 Acquisition complémentaire 30/06/2010 IG	ME 1 IG	85,00%	7,64%

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
<b>Equipment Solutions (suite)</b>					
Folea Grundstucksverwaltungs und Vermietungs GmbH & Co. Objekt Thalfingen	Allemagne	30/06/2010 < seuls			84,48%
Folea Verwaltungs GmbH	Allemagne	30/06/2010 < seuls			84,48%
Folea II Verwaltungs GmbH	Allemagne	30/06/2010 < seuls			84,48%
Folea III Verwaltungs GmbH	Allemagne	30/06/2010 < seuls			84,48%
Fortis Energy Leasing XI	Pays-Bas	30/06/2011 IG 31/12/2010 Acquisition complémentaire 30/06/2010 IG	IG	100,00%	84,48%
Fortis Energy Leasing X2	Pays-Bas	30/06/2011 IG 31/12/2010 Acquisition complémentaire 30/06/2010 IG	IG	100,00%	84,48%
Fortis Energy Leasing X3 BV	Pays-Bas	30/06/2011 IG 31/12/2010 Acquisition complémentaire 30/06/2010 IG	IG	100,00%	84,48%
Fortis Energy Leasing XIV BV	Pays-Bas	30/06/2011 IG 31/12/2010 Acquisition complémentaire 30/06/2010 IG	IG	100,00%	84,48%
Fortis Lease	Belgique	30/06/2011 IG 31/12/2010 Acquisition complémentaire 30/06/2010 IG	IG	100,00%	84,48%
Fortis Lease (China) Co Ltd.	Chine	30/06/2011 Nouveaux seuls 31/12/2010 Acquisition complémentaire 30/06/2010 IG	4 IG	100,00%	84,48%
Fortis Lease (France)	France	30/06/2011 IG 31/12/2010 Acquisition complémentaire 30/06/2010 IG	IG	100,00%	84,48%
Fortis Lease (Malaysia) Sdn. Bhd	Malaisie	30/06/2010 < seuls 30/06/2011 IG		100,00%	84,48%
Fortis Lease Car & Truck	Belgique	30/06/2011 IG 31/12/2010 Acquisition complémentaire 30/06/2010 IG	IG	100,00%	84,48%
Fortis Lease Czech	République Tchèque	30/06/2011 Nouveaux seuls 31/12/2010 Acquisition complémentaire 30/06/2010 IG	ME 4 IG	100,00%	84,48%
Fortis Lease Denmark AS	Danemark	30/06/2010 < seuls 31/12/2010 Nouveaux seuls 30/06/2011 IG	ME 4 IG	100,00%	84,48%
Fortis Lease Deutschland AG	Allemagne	30/06/2011 IG 31/12/2010 Acquisition complémentaire 30/06/2010 IG	IG	100,00%	84,48%
Fortis Lease Group Services	Belgique	30/06/2011 IG 31/12/2010 Acquisition complémentaire 30/06/2010 IG	IG	100,00%	84,48%
Fortis Lease Holding Norge AS	Norvège	30/06/2010 < seuls			53,43%
Fortis Lease Holdings UK Ltd.	Royaume-Uni	30/06/2010 < seuls			53,43%
Fortis Lease Hong Kong Ltd.	Hong-Kong	30/06/2010 < seuls			53,43%
Fortis Lease Hungary Equipment Financing Financial Leasing Company	Hongrie	30/06/2011 IG 31/12/2010 Acquisition complémentaire 30/06/2010 IG	ME 1 ME 1	100,00%	84,48%
Fortis Lease Hungary Real estate	Hongrie	30/06/2010 < seuls 30/06/2011 IG	ME 1	100,00%	53,43%
Fortis Lease Hungary Vehicle Financing Financial Leasing Company	Hongrie	30/06/2011 IG 31/12/2010 Acquisition complémentaire 30/06/2010 IG	ME 1 ME 1	100,00%	84,48%
Fortis Lease Iberia	Espagne	30/06/2011 IG 31/12/2010 Nouveaux seuls 30/06/2010 IG	ME 4 IG	100,00%	82,44%
Fortis Lease Immobilier Suisse	Suisse	30/06/2011 IG 31/12/2010 Acquisition complémentaire 30/06/2010 IG	ME 4 IG	100,00%	84,48%
Fortis Lease Norge AS	Norvège	30/06/2010 Cession 30/06/2011 IG			53,43%
Fortis Lease Operativ Lizing Zarkorunov Mukodo Reszvenytarsasag	Hongrie	30/06/2011 IG 31/12/2010 Acquisition complémentaire 30/06/2010 IG	ME 1 ME 1	100,00%	84,48%
Fortis Lease Polska Sp.z.o.o.	Pologne	30/06/2011 IG 31/12/2010 Acquisition complémentaire 30/06/2010 IG	IG	100,00%	84,48%
Fortis Lease Portugal	Portugal	30/06/2011 IG 31/12/2010 Nouveaux seuls 30/06/2010 IG	ME 4 IG	100,00%	84,48%
Fortis Lease Romania IFN SA	Roumanie	30/06/2011 IG 31/12/2010 Acquisition complémentaire 30/06/2010 IG	ME 4 IG	100,00%	84,48%
Fortis Lease S.p.A.	Italie	30/06/2011 IG 31/12/2010 Acquisition complémentaire 30/06/2010 IG	IG	100,00%	84,48%
Fortis Lease Singapore Pte Ltd.	Singapour	30/06/2010 < seuls 30/06/2011 IG		100,00%	53,43%
Fortis Lease Suisse	Suisse	30/06/2010 IG 31/12/2010 Acquisition complémentaire 30/06/2010 IG	IG	100,00%	84,48%

\* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière

1 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.

2 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.

3 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

4 - Au 01/01/2011, les seuls de consolidation du Groupe ont été actualisés (cf. Résumé des principes comptables appliqués par le Groupe § 1.b.1)



Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
<b>Equipment Solutions (suite)</b>					
Fortis Lease Sweden AB	Suède	30/06/2010 Cession			
		30/06/2011	IG	100,00%	84,48%
Fortis Lease UK Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%
		30/06/2010	IG	100,00%	53,43%
		30/06/2011 Nouveaux seuls	ME 4	100,00%	84,48%
Fortis Lease UK (1) Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%
		30/06/2010	IG	100,00%	53,43%
		30/06/2011 Nouveaux seuls	4		
Fortis Lease UK (2) Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%
		30/06/2010	IG	100,00%	53,43%
		30/06/2011 Nouveaux seuls	4		
Fortis Lease UK (3) Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%
		30/06/2010	IG	100,00%	53,43%
		30/06/2011 Nouveaux seuls	4		
Fortis Lease UK (4) Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%
		30/06/2010	IG	100,00%	53,43%
		30/06/2011 Nouveaux seuls	4		
Fortis Lease UK (5) Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	90,00%	76,03%
		30/06/2010	IG	90,00%	46,09%
		30/06/2011	IG	100,00%	84,48%
Fortis Lease UK Retail Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%
		30/06/2010	IG	100,00%	53,43%
		30/06/2011	IG	100,00%	84,48%
Fortis Vastgoedlease BV	Pays-Bas	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%
		30/06/2010	IG	100,00%	53,43%
		30/06/2011 Nouveaux seuls	4		
Friedland Participation et Gestion	France	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%
		30/06/2010	IG	100,00%	53,43%
		30/06/2011	IG	100,00%	100,00%
Gestion et Location Holding	France				
Global Management Services	Roumanie	30/06/2010 < seuls			
Greenvall Insurance Company Ltd.	Irlande		IG 3	100,00%	100,00%
H.F.G.L Ltd.	Royaume-Uni	30/06/2011	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2010 Cession partielle	IG	100,00%	84,48%
		30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
Harpur UK Ltd.	Royaume-Uni	30/06/2010	Dissolution		
		30/06/2011	IG	100,00%	84,48%
Humberclyde Commercial Investments Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010 Cession partielle	IG	100,00%	84,48%
		30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
		30/06/2011	IG	100,00%	84,48%
Humberclyde Commercial Investments N°1 Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010 Cession partielle	IG	100,00%	84,48%
		30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
Humberclyde Commercial Investments N°4 Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010 Cession partielle	IG	100,00%	84,48%
		30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
		30/06/2011	IG	100,00%	84,48%
Humberclyde Finance Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010 Cession partielle	IG	100,00%	84,48%
		30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
		30/06/2011	IG	100,00%	84,48%
Humberclyde Industrial Finance Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010 Cession partielle	IG	100,00%	84,48%
		30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
		30/06/2011	IG	100,00%	84,48%
Humberclyde Investments Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010 Cession partielle	IG	100,00%	84,48%
		30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
		30/06/2011	IG	100,00%	42,32%
JCB Finance	France	31/12/2010 Cession partielle	IG	100,00%	42,32%
		30/06/2010	IG	100,00%	50,10%
		30/06/2011	IG	50,10%	42,32%
JCB Finance Holdings Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010 Cession partielle	IG	50,10%	42,32%
		30/06/2010	IG	50,10%	50,10%
		30/06/2011 Nouveaux seuls	4		
Kota Jaya Ltd.	Hong-Kong	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%
		30/06/2010	IG	100,00%	53,43%
		30/06/2011 Nouveaux seuls	4		
Kota Juta Ltd.	Hong-Kong	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%
		30/06/2010	IG	100,00%	53,43%
		30/06/2011 Nouveaux seuls	ME 4	100,00%	95,94%
Locatiroe Italiana SPA	Italie	31/12/2010 Cession partielle	IG	100,00%	95,94%
		30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
		30/06/2011	IG	51,00%	43,08%
Manitou Finance Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010 Cession partielle	IG	51,00%	43,08%
		30/06/2010	IG	51,00%	51,00%
Marie Lease SARL	Luxembourg	30/06/2010 < seuls			
MFF SAS	France	30/06/2011	IG	51,00%	43,08%
		31/12/2010 Cession partielle	IG	51,00%	43,08%
		30/06/2010	IG	51,00%	51,00%
		30/06/2011 Nouveaux seuls	4		
Natibail 2 (ex- Natobail)	France	31/12/2010 Cession partielle	IG	100,00%	84,48%
		30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
		30/06/2011	IG	100,00%	84,48%
Natocrédibail	France	31/12/2010 Cession partielle	IG	100,00%	84,48%
		30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
		30/06/2011	IG	100,00%	84,48%
Natocrédimurs	France	31/12/2010 Cession partielle	IG	100,00%	84,48%
		30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
		30/06/2011	IG	100,00%	84,48%
Natéoenergie	France	31/12/2010 Cession partielle	IG	100,00%	84,48%
		30/06/2010	IG	100,00%	100,00%

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt	
<b>Equipment Solutions (suite)</b>						
		30/06/2011 Nouveaux seuls	4			
Otis Vehicle Rentals Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010 Acquisition complémentaire	ME	40,00%	33,79%	
		30/06/2010	ME	40,00%	21,37%	
Paricom 2 (ex- Paricom)	France		IG	100,00%	100,00%	
PHH Financial services Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%	
PHH Investment Services Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%	
PHH Treasury Services Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%	
		30/06/2011 Nouveaux seuls	IG	100,00%	84,48%	
Same Deutz Fahr Finance Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010 Cession partielle	IG	100,00%	84,48%	
		30/06/2010	IG	100,00%	100,00%	
		30/06/2011	IG	100,00%	84,48%	
Same Deutz-Fahr Finance	France	31/12/2010 Cession partielle	IG	100,00%	84,48%	
		30/06/2010	IG	100,00%	100,00%	
		30/06/2011 Nouveaux seuls	4			
SCI Champvernier	France	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%	
		30/06/2010	IG	100,00%	53,43%	
		30/06/2011 Nouveaux seuls	4			
SCI FLIF Azur	France	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%	
		30/06/2010	IG	100,00%	53,43%	
		30/06/2011 Nouveaux seuls	4			
SCI FLIF Château Landon	France	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%	
		30/06/2010	IG	100,00%	53,43%	
		30/06/2011 Nouveaux seuls	4			
SCI FLIF Evry 2	France	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%	
		30/06/2010	IG	100,00%	53,43%	
		30/06/2011 Nouveaux seuls	4			
SCI FLIF Le Gallo	France	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%	
		30/06/2010	IG	100,00%	53,43%	
SCI FLIF Le Port	France	31/12/2010 Dissolution	IG	100,00%	53,43%	
SCI FLIF Sainte Marie	France	31/12/2010 Dissolution				
		30/06/2010	IG	100,00%	53,43%	
		30/06/2011	IP	50,00%	42,24%	
SREI Equipement Finance Private Ltd.	Inde	31/12/2010 Cession partielle	IP	50,00%	42,24%	
		30/06/2010	IP	50,00%	50,00%	
		30/06/2011	IG	75,00%	68,73%	
TEB Arval Arac Filo Kiralama	Turquie	31/12/2010 Cession partielle	IG	75,00%	68,73%	
		30/06/2010	IG	75,00%	75,00%	
		30/06/2011	Acquisition complémentaire	IG	97,03%	81,73%
TEB Finansal Kiralama (ex- Palier TEB Mail)	Turquie	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	94,21%	79,19%	
		30/06/2010	IP	42,10%	50,00%	
		30/06/2011	IG	100,00%	84,48%	
UFB Asset Finance Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010 Cession partielle	IG	100,00%	84,48%	
		30/06/2010	IG	100,00%	100,00%	
		30/06/2011 Nouveaux seuls	ME 4	100,00%	100,00%	
Ukrainian Leasing Company	Ukraine	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	100,00%	
		30/06/2010	IG	100,00%	81,42%	
United Care (Cheshire) Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010 Dissolution				
		30/06/2010	IG	100,00%	100,00%	
United Care Group Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010 Dissolution				
		30/06/2010	IG	100,00%	100,00%	
<b>Structures Ad Hoc</b>						
Royale Neuve I Sarl	Luxembourg		IG			
Vela Lease SRL	Italie		IG			
<b>Europe Méditerranée</b>						
3D Güvenlik Sistemleri ve Org Tic. AS	Turquie	30/06/2010	Dissolution			
Banque de Nankin	Chine		ME	12,68%	12,68%	
		30/06/2011	Perte d'influence notable			
Banque du Sahara LSC	Libye	31/12/2010	Perte de contrôle	ME	19,00%	
		30/06/2010	IG	19,00%	19,00%	
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Burkina Faso	Burkina Faso		IG	51,00%	51,00%	
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Cote d'Ivoire	Côte d'Ivoire	30/06/2011	Perte de contrôle	IG	59,79%	
		30/06/2010				
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Gabon	Gabon		ME	46,67%	46,67%	
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Guinée	Guinée		ME	30,83%	30,83%	
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Mali	Mali		IG	85,00%	85,00%	
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Senegal	Sénégal		IG	54,11%	54,11%	
Banque Malgache de l'Océan Indien	Madagascar		IG	75,00%	75,00%	
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie	Maroc		IG	66,74%	66,74%	
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Crédit Conso	Maroc	30/06/2011	Fusion	IG	100,00%	
		30/06/2010	IG	100,00%	79,74%	
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Gestion	Maroc		ME 1	100,00%	66,74%	
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Leasing	Maroc		IG	72,03%	48,07%	
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Offshore	Maroc		IG	100,00%	66,74%	
BNP Intercontinental - BNPI	France		IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Bank Polska (ex- Fortis Bank Polska SA)	Pologne		IG	99,87%	74,84%	
BNP Paribas BDDI Participations	France		IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas El Djazar	Algérie		IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Fortis Yatirimlar Holding AS	Turquie	30/06/2011	IG	100,00%	74,93%	
		31/12/2010	Création	IG	100,00%	

\* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière

1 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.

2 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.

3 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

4 - Au 01/01/2011, les seuils de consolidation du Groupe ont été actualisés (cf. Résumé des principes comptables appliqués par le Groupe § 1.b.1)



Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt	
<b>Europe Méditerranée (suite)</b>						
BNP Paribas Mauritanie	Mauritanie	31/12/2010 Cession	ME	1	59,99%	59,99%
BNP Paribas SAE (ex- BNP Paribas Egypt)	Egypte	30/06/2010	IG	95,19%	95,19%	
BNP Paribas Vostok LLC	Russie	30/06/2010	IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Yatirimlar Holding	Turquie	30/06/2011 Création	IG	100,00%	100,00%	
Dominet Finanse SA	Pologne	30/06/2010 Cession				
Dominet SA	Pologne	30/06/2010	IG	100,00%	74,93%	
Dominet SPV-II Sp z.o.o.	Pologne	30/06/2010 < seuls				
Fortis Bank Anonim Sirketi	Turquie	30/06/2010 Fusion	IG		94,11%	70,52%
Fortis Bank Malta Ltd.	Malte	30/06/2011 Nouveaux seuls	ME	4	100,00%	74,93%
Fortis Holding Malta BV	Pays-Bas	30/06/2010	IG	100,00%	74,93%	
Fortis Private Investment Polska	Malte	30/06/2010	IG	100,00%	74,93%	
Fortis Yatirim Menkul Değerler AS	Pologne	30/06/2010 < seuls				
	Turquie	30/06/2011 Fusion	ME	1	100,00%	70,52%
		30/06/2011	ME	1	49,67%	49,68%
IC Axia Insurance	Ukraine	31/12/2010 Acquisition complémentaire	ME	1	49,67%	49,68%
		30/06/2010	ME	1	49,67%	40,44%
		30/06/2011	ME	1	50,00%	50,00%
IC Axia Ukraine	Ukraine	31/12/2010 Acquisition complémentaire	ME	1	50,00%	50,00%
		30/06/2010	ME	1	50,00%	40,71%
Orient Commercial Bank	Vietnam	30/06/2011	ME		15,00%	15,00%
TEB Holding AS (ex- TEB Mali Yatirimlar Anonim Sirketi) (Groupe)	Turquie	31/12/2010 Cession partielle	IP		50,00%	37,47%
		30/06/2010	IP		50,00%	50,00%
		30/06/2011 Nouveaux seuls			4	
Ukrsib Asset Management	Ukraine	31/12/2010 Acquisition complémentaire	ME	1	99,94%	99,94%
		30/06/2010	ME	1	99,94%	81,37%
		30/06/2011 Nouveaux seuls			4	
Ukrsib Asset Management PI Fund	Ukraine	31/12/2010 Acquisition complémentaire	ME	1	100,00%	99,99%
		30/06/2010	ME	1	99,94%	81,37%
		30/06/2011	IG		100,00%	100,00%
UkrSibbank	Ukraine	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG		99,99%	99,99%
		30/06/2010	IG		81,42%	81,42%
Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	Tunisie	31/12/2010 Fusion	IG		50,00%	50,00%
Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie Leasing	Tunisie	30/06/2010	IG		75,40%	37,70%
<b>Investment Solutions</b>						
BGL BNP Paribas (ex- BGL)	Luxembourg	31/12/2010 Fusion	IG		65,96%	53,43%
BNP Paribas Luxembourg SA	Luxembourg	30/06/2010 Cession partielle	IG		100,00%	53,43%
BNP Paribas Suisse SA	Suisse	30/06/2009	IG		100,00%	100,00%
CoPhylux SA	Luxembourg	30/06/2010	IG		99,99%	99,99%
Immparibas Royale-Neuve SA	Luxembourg	30/06/2011 Nouveaux seuls			4	53,43%
		31/12/2010 Reconsolidation	IG		100,00%	53,43%
IMS ABS FCP	France	30/06/2011 Nouveaux seuls			4	
		30/06/2010	IG		100,00%	100,00%
<b>Assurance</b>						
6 Square Foch SCI	France	30/06/2011 Nouveaux seuls			4	
		30/06/2010	IG	3	100,00%	100,00%
8-10 place du Commerce SCI	France	30/06/2011 Nouveaux seuls			4	
		30/06/2010	IG	3	100,00%	100,00%
14 rue Vivienne SCI	France	30/06/2011 Nouveaux seuls			4	
		30/06/2010	IG	3	100,00%	100,00%
100 rue Lauriston SCI	France	30/06/2011 Nouveaux seuls			4	
		30/06/2010	IG	3	100,00%	100,00%
104-106 rue Camborne SCI	France	30/06/2011 Nouveaux seuls			4	
		30/06/2010	IG	3	100,00%	100,00%
AG Insurance-Groupe	Belgique	30/06/2010	ME		25,00%	18,73%
Alpha Park SCI	France	30/06/2011 Nouveaux seuls			4	
		30/06/2010	IP	3	50,00%	50,00%
Antin Epargne Pension	France	30/06/2011	IG	3	100,00%	100,00%
		30/06/2010 Acquisition	IG	3	100,00%	100,00%
Anieries 1 SCI	France	30/06/2011 Nouveaux seuls			4	
		30/06/2010	IG	3	100,00%	100,00%
Assu-Vie SA	France	30/06/2011 Nouveaux seuls			4	
		30/06/2010	ME	1	50,00%	50,00%
Beausejour SCI	France	30/06/2011 Nouveaux seuls			4	
		30/06/2010	IG	3	100,00%	100,00%
BNL Vita SPA	Italie	30/06/2010	ME		49,00%	49,00%
BNP Paribas Cardif (ex- BNP Paribas Assurance)	France	30/06/2011	IG	3	100,00%	100,00%
BNP Paribas Assurance BV	Pays-Bas	30/06/2010	IG	3	100,00%	100,00%
BNP Paribas Assurance TCB Life Insurance Company Ltd	Taiwan	30/06/2011 Franchissement de seuls	ME		49,00%	49,00%
		31/12/2010	ME		49,00%	49,00%
BNP Paribas Pierre 2 SCI	France	30/06/2011 Nouveaux seuls			4	
		30/06/2010	IG	3	100,00%	100,00%
Bobigny Jean Rostand SCI	France	30/06/2011 Nouveaux seuls			4	
		30/06/2010 Création	IG	3	100,00%	100,00%
Boulevard Maiesherbes SCI	France	30/06/2011 Nouveaux seuls			4	
		30/06/2010	IG	3	100,00%	100,00%
Boulogne Centre SCI	France	30/06/2011 Nouveaux seuls			4	
		30/06/2010	IG	3	100,00%	100,00%
Capital France Hotel SCA	France	30/06/2011 Nouveaux seuls			4	
		30/06/2010	IP	3	60,14%	60,14%
Cardif Assicurazioni SPA	Italie	30/06/2010	IG	3	100,00%	100,00%
Cardif Assurances Risques Divers	France	30/06/2010	IG	3	100,00%	100,00%
Cardif Assurance Vie	France	30/06/2010	IG	3	100,00%	100,00%
Cardif Biztosito Magyarorszag Zrt	Hongrie	30/06/2010	ME	1	100,00%	100,00%
Cardif Colombia Seguros Generales	Colombie	30/06/2010	ME	1	100,00%	100,00%

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt	
<b>Assurance (suite)</b>						
Cardif del Peru Sa Compania de Seguros	Pérou	30/06/2010	ME	1	100,00%	100,00%
Cardif do Brasil Vida e Previdencia SA	Brazil	30/06/2011	IG	3	100,00%	100,00%
		30/06/2010	IG	3	100,00%	100,00%
Cardif do Brasil Seguros e Garantias	Brazil	30/06/2010 Franchissement de seuls	IG	3	100,00%	100,00%
		31/12/2009	ME	1	100,00%	100,00%
Cardif Forsakring AB	Suède	30/06/2011 Nouveaux seuls	ME	1	100,00%	100,00%
		30/06/2010	ME	4	100,00%	100,00%
Cardif Haya Sigorta Anonim Sirketi (VIE)	Turquie	31/12/2010 Franchissement de seuls	IG		100,00%	100,00%
Cardif Holdings Inc.	Etats-Unis	30/06/2010	IG	3	100,00%	100,00%
Cardif Insurance Company	Russie	30/06/2010	ME	1	100,00%	100,00%
Cardif Leven	Belgique	30/06/2010	IG	3	100,00%	100,00%
Cardif Levensverzekeringen NV	Pays-Bas	30/06/2010	IG	3	100,00%	100,00%
Cardif Life Insurance Company	Etats-Unis	30/06/2011 Cession	IG	3	100,00%	99,60%
		31/12/2010	IG	3	85,00%	85,00%
Cardif Life Insurance Co. Ltd.	Corée du sud	30/06/2010	IG	3	100,00%	100,00%
Cardif Lux International	Luxembourg	30/06/2010	ME	1	100,00%	100,00%
Cardif Mexico Seguros de Vida SA de CV	Mexique	30/06/2010	ME	1	100,00%	100,00%
Cardif Mexico Seguros Generales SA de CV	Mexique	30/06/2010	ME	1	100,00%	100,00%
Cardif Nordic AB	Suède	30/06/2010	IG	3	100,00%	100,00%
Cardif Pinnacle Insurance Holdings PLC	Royaume-Uni	30/06/2010	IG	3	100,00%	100,00%
Cardif Pinnacle Insurance Management Services PLC	Royaume-Uni	30/06/2010	IG	3	100,00%	100,00%
Cardif Polska Towarzystwo Ubezpieczen na Zycie SA	Pologne	30/06/2010	IG	3	100,00%	100,00%
		30/06/2011 Nouveaux seuls	ME	4	100,00%	100,00%
Cardif Reira Assurance Vie	France	30/06/2010	IG	3	100,00%	100,00%
Cardif Schadverzekerungen NV	Pays-Bas	30/06/2010	IG	3	100,00%	100,00%
Cardif Seguros SA	Argentine	30/06/2010	IG	3	100,00%	100,00%
Cardivida Comeduria de Seguros SRL	Espagne	30/06/2011 Nouveaux seuls			4	
		30/06/2010	ME	1	100,00%	100,00%
Carma Grand Horizon SARL	France	30/06/2011 Nouveaux seuls			4	
		30/06/2010	IG	3	100,00%	100,00%
CB (UK) Ltd. (Fonds C)	Royaume-Uni	30/06/2010	IG	3	100,00%	100,00%
CentroVita Assicurazioni SPA	Italie	31/12/2010 Cession	ME		49,00%	49,00%
		30/06/2010 Perte de contrôle	IP	3	49,00%	49,00%
		31/12/2009				
CJS Insurance Company Cardif	Ukraine	30/06/2011 Nouveaux seuls			4	
		30/06/2010	ME	1	100,00%	100,00%
Compania de Seguros Generales Cardif SA	Chili	30/06/2010	IG	3	100,00%	100,00%
Compania de Seguros de Vida Cardif SA	Chili	30/06/2010	IG	3	100,00%	100,00%
Corosa SCI	France	30/06/2011 Nouveaux seuls			4	
		30/06/2010	IG	3	100,00%	100,00%
Demell Ltd.	Irlande	30/06/2010	IG	3	100,00%	100,00%
Direct Life & Pensions Services Ltd.	Royaume-Uni	30/06/2011 Nouveaux seuls			4	
		30/06/2010	ME	1	100,00%	100,00%
Etoile SCI	France	30/06/2011 Nouveaux seuls			4	
		30/06/2010	IG	3	100,00%	100,00%
European Reinsurance Ltd.	Royaume-Uni	30/06/2011 Nouveaux seuls			4	
		30/06/2010	ME	1	100,00%	100,00%
F & B Insurance Holdings SA (Groupe)	Belgique	30/06/2010	ME		50,00%	50,00%
Financial Telemarketing Services Ltd.	Royaume-Uni	30/06/2010	ME	1	100,00%	100,00%
Fonds d'Investissements Immobiliers pour le Commerce et la Distribution - Fonds	France	30/06/2011 Nouveaux seuls			4	
		30/06/2010	IP	3	25,00%	25,00%
Fortis Emeklilik ve Haya A.S	Turquie	30/06/2011 Nouveaux seuls			4	
		31/12/2010 Acquisition	IG		100,00%	100,00%
		31/12/2010 Fusion				
Fortis Epargne Reira	France	30/06/2010 Acquisition complémentaire	IG		100,00%	100,00%
		31/12/2009	IG		69,99%	51,45%
Fortis Luxembourg - Vie SA	Luxembourg	30/06/2010	ME		50,00%	26,71%
GIE BNP Paribas Cardif (ex- GIE BNP Paribas Assurance)	France	30/06/2010	IG	3	100,00%	99,00%
Global Euro	France	30/06/2011 Nouveaux seuls			4	
		30/06/2010	IG	3	98,75%	98,75%
Hibernia (France)	France	30/06/2011 Nouveaux seuls			4	
		30/06/2010	IP	3	60,14%	60,14%
Immeuble Demours SCI	France	30/06/2011 Nouveaux seuls			4	
		30/06/2010	IG	3	100,00%	100,00%
		30/06/2011 Nouveaux seuls	ME	4	50,00%	50,00%
Luizaseg	Brazil	30/06/2010 Franchissement de seuls	IP	3	50,00%	50,00%
		31/12/2009	ME	1	50,00%	50,00%
Maine 49 SCI (ex- SCI Courbevoie)	France	30/06/2011 Nouveaux seuls			4	
		30/06/2010	IG	3	100,00%	100,00%
Maine 50 SCI (ex- SCI Boulogne Nungesser)	France	30/06/2011 Nouveaux seuls			4	
		30/06/2010	IG	3	100,00%	100,00%
Maiesherbes Courcelles CIMACO SCI	France	30/06/2011 Nouveaux seuls			4	
		30/06/2010	IG	3	100,00%	100,00%
Moussorgski SCI	France	30/06/2011 Nouveaux seuls			4	
		30/06/2010	IG	3	100,00%	100,00%
Natio Assurance	France	30/06/2011 Nouveaux seuls	ME	4	50,00%	50,00%
		30/06/2010	IP	3	50,00%	50,00%
Natio Fonds Athens Investissement 5	France	30/06/2011 Nouveaux seuls			4	
		30/06/2010	IG	3	100,00%	100,00%



Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
<b>Assurance (suite)</b>					
Poczylon Arka Powszechna Towarzystwo Emerytalne SA	Pologne		ME	33,33%	33,33%
Pojstovna Cardif Pro Vita A.S	République Tchèque		IG 3	100,00%	100,00%
Pojstovna Cardif Slovakia A.S	Slovaquie		ME 1	100,00%	100,00%
Porte d'Asnières SCI	France	30/06/2011 Nouveaux seuls	4		
		30/06/2010 Franchissement de seuls	IG 3	99,90%	99,90%
Reumal Investissements SARL	France	30/06/2011 Nouveaux seuls	4		
		30/06/2010 IG 3	100,00%	100,00%	
Rubin SARL	Luxembourg	30/06/2011 Nouveaux seuls	4		
		30/06/2010 IP 3	50,00%	50,00%	
Rue de l'Ouest SCI (ex-SCI Levallois 2)	France	30/06/2011 Nouveaux seuls	4		
		30/06/2010 IG 3	100,00%	100,00%	
Rue Mederic SCI	France	30/06/2011 Nouveaux seuls	4		
		30/06/2010 IG 3	100,00%	100,00%	
Ruel Caudron SCI	France	30/06/2011 Nouveaux seuls	4		
		30/06/2010 IG 3	100,00%	100,00%	
State Bank of India Life Insurance Company	Inde		ME	26,00%	26,00%
Suresnes 3 SCI	France	30/06/2011 Nouveaux seuls	4		
		30/06/2010 IG 3	100,00%	100,00%	
Thai Cardif Insurance Life Company Ltd.	Thaïlande	30/06/2011 Nouveaux seuls	4		
		30/06/2010 ME	25,00%	25,00%	
Valtires	France	30/06/2011 Nouveaux seuls	4		
		30/06/2010 IG 3	100,00%	100,00%	
Vendome Athenes SCI	France	30/06/2011 Nouveaux seuls	4		
		30/06/2010 IP 3	50,00%	50,00%	
Warranty Direct Ltd	Royaume-Uni	30/06/2011 Nouveaux seuls	4		
		30/06/2010 ME 1	90,29%	90,29%	
<b>Wealth Management</b>					
		30/06/2011	IG	63,02%	63,02%
Bank Insigner de Beaufort NV	Pays-Bas	30/06/2010 Acquisition complémentaire	IG	63,02%	63,02%
		31/12/2009 IG	59,08%	59,08%	
		30/06/2011 IG	100,00%	63,02%	
Bank Insigner de Beaufort Safe Custody NV	Pays-Bas	30/06/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	63,02%
		31/12/2009 IG	100,00%	59,08%	
Bergues Finance Holding	Bahamas	30/06/2011 Nouveaux seuls	4		
		30/06/2010 IG	100,00%	99,99%	
BNP Paribas Bahamas Ltd.	Bahamas	30/06/2011 Nouveaux seuls	4		
		30/06/2010 IG	100,00%	99,99%	
BNP Paribas Espana SA	Espagne	30/06/2011 Nouveaux seuls	4		
		30/06/2010 IG	99,62%	99,62%	
BNP Paribas Investment Services LLC	Etats-Unis	30/06/2011 Nouveaux seuls	4		
		30/06/2010 IG	100,00%	100,00%	
		30/06/2011 IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Private Investment Management Ltd. (ex-Fortis Private Investment Management Ltd.)	Royaume-Uni	30/06/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	100,00%
		31/12/2009 IG	100,00%	74,93%	
BNP Paribas Wealth Management	* France		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Wealth Management Morocco	* Monaco		IG	100,00%	99,99%
Conseil Investissement	France	30/06/2011 Nouveaux seuls	ME 4	100,00%	100,00%
		30/06/2010 IG	100,00%	100,00%	
Continuing Care Retirement Community NV	Belgique	30/06/2011 Nouveaux seuls	4		
		30/06/2010 IG	99,96%	74,90%	
Fortis Private Real Estate Holding	Luxembourg	30/06/2011 Nouveaux seuls	4		
		30/06/2010 IG	100,00%	74,93%	
Fortis Wealth Management Hong Kong Ltd.	Hong-Kong	30/06/2011 Cession			
		30/06/2010 IG	100,00%	74,93%	
Fortis Wealth Management Taiwan Co. Ltd.	Taiwan	31/12/2010 < seuls			
		30/06/2010 ME 1	100,00%	74,93%	
FPRE Management (Belgium) SA	Belgique	30/06/2011 Nouveaux seuls	4		
		30/06/2010 IG	100,00%	74,93%	
FPRE Second Residences SA	Belgique	31/12/2010 Fusion			
		30/06/2010 IG	100,00%	74,93%	
FPRE Second Residences SCA	Belgique	31/12/2010 Fusion			
		30/06/2010 IG	100,00%	74,93%	
Frynaco	Belgique	30/06/2011 Nouveaux seuls	4		
		30/06/2010 IG	100,00%	74,93%	
Fundamentum Asset Management (FAM)	Luxembourg		IG	100,00%	53,43%
		30/06/2011 IG	100,00%	31,51%	
Insigner de Beaufort Asset Management AG	Suisse	30/06/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	31,51%
		31/12/2009 IG	100,00%	29,54%	
		30/06/2011 IG	100,00%	63,02%	
Insigner de Beaufort Asset Management NV	Pays-Bas	30/06/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	63,02%
		31/12/2009 IG	100,00%	59,08%	
		30/06/2011 IG	100,00%	63,02%	
Insigner de Beaufort Associates BV	Pays-Bas	30/06/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	63,02%
		31/12/2009 IG	100,00%	59,08%	
		30/06/2011 IG	100,00%	63,02%	
Insigner de Beaufort Consulting BV	Pays-Bas	30/06/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	63,02%
		31/12/2009 IG	100,00%	59,08%	
		30/06/2011 IG	100,00%	63,02%	
Klein Haneveld Consulting BV	Pays-Bas	30/06/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	63,02%
		31/12/2009 IG	100,00%	59,08%	
Mees Pierson Private Belgian Offices NV	Belgique	30/06/2011 Nouveaux seuls	4		
		30/06/2010 IG	100,00%	74,93%	
		30/06/2011 IG	50,00%	31,51%	
Sodef Holding AG	Suisse	30/06/2010 Acquisition complémentaire	IG	50,00%	31,51%
		31/12/2009 IG	50,00%	29,54%	
<b>Personal Investors</b>					
B*Capital	* France		IG	99,96%	99,94%
Cortal Consors	* France		IG	100,00%	99,98%
Cortal Consors Select	France	30/06/2011 Nouveaux seuls	4		
		30/06/2010 ME 1	85,00%	85,00%	

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
<b>Personal Investors (suite)</b>					
Geojit BNP Paribas Financial Services Ltd - Groupe	Inde		IP	33,58%	33,58%
Geojit Technologies Private Ltd.	Inde		IG	56,83%	56,83%
Portzamparc Gestion	France		IG	100,00%	50,97%
Portzamparc société de Bourse	* France		IG	51,00%	50,97%
<b>Investment Partners</b>					
ABN AMRO Asset Management Investments (Asia) Limited	Iles Cayman	30/06/2010 Dissolution			
		31/12/2010 < seuls			
ABN AMRO Asset Management Real Estate (Asia)	Iles Cayman	30/06/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
		31/12/2009 IG	100,00%	71,19%	
ABN AMRO Asset Management Real Estate, Korea (Cayman)	Iles Cayman	30/06/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
		31/12/2009 IG	100,00%	71,19%	
ABN AMRO Emerging Europe Private Equity (Curaçao)	Antilles Néerlandaises	30/06/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
		31/12/2009 IG	100,00%	71,19%	
ABN Amro Investment Trust Company	Etats-Unis	30/06/2011 Nouveaux seuls	4		
		30/06/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
		31/12/2009 IG	100,00%	71,19%	
ABN Amro Teda Fund Management Co. Ltd	Chine	30/06/2010 Cession			
		30/06/2011 IG	100,00%	90,55%	
Alfred Berg Administration A/S	Danemark	30/06/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
		31/12/2009 IG	100,00%	71,19%	
		30/06/2011 IG	100,00%	90,55%	
Alfred Berg Asset Management AB	Suède	30/06/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
		31/12/2009 IG	100,00%	71,19%	
		30/06/2011 IG	100,00%	90,55%	
Alfred Berg Asset Management Services	Suède	30/06/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
		31/12/2009 IG	100,00%	71,19%	
		30/06/2011 IG	100,00%	90,55%	
Alfred Berg Fonder AB	Suède	30/06/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
		31/12/2009 IG	100,00%	71,19%	
		30/06/2011 IG	100,00%	90,55%	
Alfred Berg Fondsmæglersekab A/S	Danemark	30/06/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
		31/12/2009 IG	100,00%	71,19%	
		30/06/2011 IG	100,00%	90,55%	
Alfred Berg Forvaltning AS	Norvège	30/06/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
		31/12/2009 IG	100,00%	71,19%	
		30/06/2011 IG	100,00%	90,55%	
Alfred Berg Funds	Finlande	30/06/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
		31/12/2009 IG	100,00%	71,19%	
		30/06/2011 IG	100,00%	90,55%	
Alfred Berg Kapitalforvaltning AB	Suède	30/06/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
		31/12/2009 IG	100,00%	71,19%	
		30/06/2011 IG	100,00%	90,55%	
Alfred Berg Kapitalforvaltning AS	Norvège	30/06/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
		31/12/2009 IG	100,00%	71,19%	
		30/06/2011 IG	100,00%	90,55%	
Alfred Berg Kapitalforvaltning Finland AB	Finlande	30/06/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
		31/12/2009 IG	100,00%	71,19%	
		30/06/2011 ME 1	40,00%	36,22%	
Antin Infrastructure Partners	France	30/06/2010 Cession partielle	ME 1	40,00%	36,22%
		31/12/2009 ME 1	56,50%	56,50%	
		30/06/2011 Nouveaux seuls	4		
Aramea Asset Management AG	Allemagne	30/06/2010 Acquisition complémentaire	ME	30,00%	27,16%
		31/12/2009 ME	30,00%	21,36%	
		30/06/2011 ME	40,00%	36,22%	
Arnhem Investment Management Pty Ltd. (ex-Fortis Investment Partners Pty Ltd.)	Australie	30/06/2010 Acquisition complémentaire	ME	40,00%	36,22%
		31/12/2009 ME	40,00%	28,48%	
Artemis Asset Management Ltd.	Royaume-Uni	30/06/2010 Cession			
Artemis Fund Managers Ltd.	Royaume-Uni	30/06/2010 Cession			
Artemis Investment Management Ltd.	Royaume-Uni	30/06/2010 Cession			
Artemis Ocean Racing Ltd.	Royaume-Uni	30/06/2010 Cession			
Artemis Ocean Racing 2 Ltd.	Royaume-Uni	30/06/2010 Cession			
Artemis Strategic Asset Management Ltd.	Royaume-Uni	30/06/2010 Cession			
Artemis Unit Trust Managers Ltd.	Royaume-Uni	30/06/2010 Cession			
Athymis Gestion SA	France	30/06/2010 < seuls			
		30/06/2011 ME 1	49,99%	45,26%	
Banco Estado Administradora General de Fondos	Chili	30/06/2010 Cession partielle	ME 1	49,99%	45,26%
		31/12/2009 ME 1	49,99%	49,99%	
		30/06/2011 IG	100,00%	90,55%	
BNP Paribas Asset Management	France	30/06/2010 Cession partielle	IG	100,00%	90,55%
		31/12/2009 IG	100,00%	100,00%	
		30/06/2011 ME 1	100,00%	90,55%	
BNP Paribas Asset Management Uruguay SA	Uruguay	30/06/2010 Cession partielle	ME 1	100,00%	90,55%
		31/12/2009 ME 1	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Asset Management Australia Ltd.	Australie	30/06/2010 < seuls			
		30/06/2011 IG	100,00%	97,57%	
BNP Paribas Asset Management Brasil Ltda	Brésil	30/06/2010 Cession partielle	IG	100,00%	97,57%
		31/12/2009 IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Asset Management Inc.	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%

\* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière

1 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.

2 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.

3 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

4 - Au 01/01/2011, les seuls de consolidation du Groupe ont été actualisés (cf. Résumé des principes comptables appliqués par le Groupe § 1.b.1)



Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
<b>Investment Partners (suite)</b>					
BNP Paribas Asset Management India Private Ltd. (ex- Fortis Investment Management (India) Ltd.)	Inde	30/06/2011 < seuls	ME 1	100,00%	90,55%
		31/12/2010	ME 1	100,00%	90,55%
		30/06/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
		31/12/2009	IG	100,00%	71,19%
BNP Paribas Asset Management SGIIC	Espagne	30/06/2011 Nouveaux seuls	4		
		30/06/2010	ME 1	100,00%	99,59%
		30/06/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
		31/12/2009	IG	100,00%	71,19%
BNP Paribas FINAMS Asia (ex- BNP Paribas Asset Management Asia)	Hong-Kong	30/06/2011 Nouveaux seuls	4		
		30/06/2010 Cession partielle	ME 1	100,00%	91,84%
		31/12/2009	ME 1	100,00%	100,00%
		30/06/2011	IG	100,00%	90,55%
BNP Paribas Investment Partners	France	30/06/2010 Cession partielle	IG	100,00%	90,55%
		31/12/2009	IG	100,00%	100,00%
		30/06/2011	IG	100,00%	90,55%
BNP Paribas Investment Partners Asia Ltd. (ex- ABN AMRO Asset Management (Asia) Ltd.)	Hong-Kong	30/06/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
		31/12/2009	IG	100,00%	71,19%
		30/06/2011	IG	100,00%	90,55%
BNP Paribas Investment Partners (Australia) Ltd. (ex- Fortis Investment Management Australia Ltd.)	Australie	30/06/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
		31/12/2009	IG	100,00%	71,19%
		30/06/2011	IG	100,00%	90,55%
BNP Paribas Investment Partners (Australia) Pty Ltd. (ex- Fortis Investment Management Australia Holdings Pty Ltd.)	Australie	30/06/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
		31/12/2009	IG	100,00%	71,19%
		30/06/2011	IG	100,00%	90,55%
BNP Paribas Investment Partners BE Holding (ex- Fortis Investment Management SA)	Belgique	30/06/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
		31/12/2009	IG	100,00%	71,19%
		30/06/2011	IG	100,00%	90,55%
BNP Paribas Investment Partners Belgium (ex- Fortis Investment Management Belgium)	Belgique	30/06/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
		31/12/2009	IG	100,00%	71,19%
		30/06/2011 Nouveaux seuls	4		
BNP Paribas Investment Partners BSC (ex- BNP Paribas Asset Management BSC)	Bahrein	30/06/2010 Cession partielle	ME 1	100,00%	90,59%
		31/12/2009	ME 1	99,58%	99,58%
		31/12/2010 < seuls			
BNP Paribas Investment Partners Canada Ltd. (ex- Fortis Investment Management Canada Ltd.)	Canada	30/06/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
		31/12/2009	IG	100,00%	71,19%
BNP Paribas Investment Partners Funds (Nederland) NV (ex- Fortis Funds (Nederland) NV)	Pays-Bas	30/06/2011 Nouveaux seuls	4		
		30/06/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
		31/12/2009	IG	100,00%	71,19%
		30/06/2011	IG	100,00%	90,55%
BNP Paribas Investment Partners Japan Ltd. (ex- BNP Paribas Asset Management Japan Ltd.)	Japon	30/06/2010 Cession partielle	IG	100,00%	90,55%
		31/12/2009	IG	100,00%	100,00%
		30/06/2011	IG	99,66%	90,24%
BNP Paribas Investment Partners Luxembourg SA (ex- BNP Paribas Asset Management Luxembourg)	Luxembourg	30/06/2010 Cession partielle	IG	99,66%	90,24%
		31/12/2009	IG	99,66%	99,66%
		30/06/2011	IG	100,00%	90,55%
BNP Paribas Investment Partners Netherlands NV (ex- Fortis Investment Management Netherlands NV)	Pays-Bas	30/06/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
		31/12/2009	IG	100,00%	71,19%
		30/06/2011	IG	100,00%	90,55%
BNP Paribas Investment Partners NL Holding NV (ex- Fortis Investment NL Holding NV)	Pays-Bas	30/06/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
		31/12/2009	IG	100,00%	71,19%
BNP Paribas Investment Partners (Suisse) SA (ex- Fortis Investment Management (Schweiz) A.G.)	Suisse	30/06/2010 < seuls			
BNP Paribas Investment Partners Singapore Ltd. (ex- BNP Paribas Asset Management Singapore Ltd.)	Singapour	30/06/2011	ME 1	100,00%	90,55%
		30/06/2010 Cession partielle	ME 1	100,00%	90,55%
		31/12/2009	ME 1	100,00%	100,00%
		30/06/2011	IG	100,00%	98,42%
BNP Paribas Investment Partners Societa di Gestione del Risparmio SPA (ex- BNP Paribas Asset Management SGR Milan)	Italie	30/06/2010 Cession partielle	IG	100,00%	98,42%
		31/12/2009	IG	100,00%	100,00%
		31/12/2010 < seuls			
BNP Paribas Investment Partners Taiwan Co. Ltd. (ex- Fortis Sec Investment Consultant Co Ltd.)	Taiwan	30/06/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
		31/12/2009	IG	100,00%	71,19%
		30/06/2011	IG	100,00%	90,55%
BNP Paribas Investment Partners UK Holdings Ltd. (ex- Fortis Investment Management Holdings UK Ltd.)	Royaume-Uni	30/06/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
		31/12/2009	IG	100,00%	71,19%
		30/06/2011	IG	100,00%	90,55%
BNP Paribas Investment Partners UK Ltd. (ex- BNP Paribas Asset Management UK Ltd.)	Royaume-Uni	30/06/2010 Cession partielle	IG	100,00%	90,55%
		31/12/2009	IG	100,00%	100,00%
		30/06/2011 Nouveaux seuls	ME 4	100,00%	100,00%
BNP Paribas Private Equity	France	30/06/2010 Franchissement de seuls	IG	100,00%	100,00%
		31/12/2009	ME 1	100,00%	100,00%
		30/06/2011	IG	100,00%	90,55%
CamGestion	France	30/06/2010 Cession partielle	IG	100,00%	90,55%
		31/12/2009	IG	100,00%	100,00%
		30/06/2011 Nouveaux seuls	4		
Charter Atlantic Capital corporation	Etats-Unis	30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
Charter Atlantic Corporation	Etats-Unis	30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
EISER Infrastructure Capital Management Ltd.	Royaume-Uni	30/06/2010 Cession	IG	100,00%	90,54%
Fauchier General Partners Ltd	Royaume-Uni	30/06/2011 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,54%
		30/06/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	79,22%
		31/12/2009	IP	47,61%	75,00%

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
<b>Investment Partners (suite)</b>					
Fauchier Partners Asset Management Ltd	Royaume-Uni	30/06/2011 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,54%
		30/06/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	79,22%
		31/12/2009	IP	47,61%	75,00%
Fauchier Partners Corporation	Etats-Unis	30/06/2011 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,54%
		30/06/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	79,22%
		31/12/2009	IP	47,61%	75,00%
		30/06/2011 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,54%
Fauchier Partners International Ltd	Bermudes	30/06/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	79,22%
		31/12/2009	IP	47,61%	75,00%
Fauchier Partners Ltd.	Royaume-Uni	30/06/2011 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,54%
		30/06/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	79,22%
		31/12/2009	IP	47,61%	75,00%
Fauchier Partners LLP	Royaume-Uni	30/06/2011 Acquisition complémentaire	IG	83,39%	75,15%
		30/06/2010 Acquisition complémentaire	IG	83,39%	66,06%
		31/12/2009	IP	39,70%	62,54%
Fauchier Partners Management Company Ltd.	Royaume-Uni	30/06/2011 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,54%
		30/06/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	79,22%
		31/12/2009	IP	47,61%	75,00%
Fauchier Partners Management Ltd.	Royaume-Uni	30/06/2011 Acquisition complémentaire	IG	99,99%	90,54%
		30/06/2010 Acquisition complémentaire	IG	87,49%	79,22%
		31/12/2009	IP	47,61%	75,00%
Fauchier Partners SAS	France	30/06/2011 Création	IG	100,00%	90,54%
		30/06/2011 < seuls			
Finapierre	France	30/06/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
		31/12/2009	IG	100,00%	71,19%
Fischer Francis Trees & Watts Inc.	Etats-Unis	30/06/2010 Dissolution	IG	100,00%	100,00%
Fischer Francis Trees & Watts Kabushiki Kaisha	Japon	30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
Fischer Francis Trees & Watts Ltd.	Royaume-Uni	30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
Fischer Francis Trees & Watts Pte Ltd.	Singapour	31/12/2010 Fusion	IG	100,00%	100,00%
		30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
		30/06/2011 Nouveaux seuls	ME 4	100,00%	90,55%
Fischer Francis Trees & Watts Singapore Ltd. (ex- ABN AMRO Asset Management (Singapore) Ltd.)	Singapour	31/12/2010	ME 1	100,00%	90,55%
		30/06/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
		31/12/2009	IG	100,00%	71,19%
Fischer Francis Trees & Watts UK	Royaume-Uni	31/12/2009	IG	100,00%	100,00%
		30/06/2011	IG	100,00%	90,55%
Fischer Francis Trees & Watts UK Ltd. (ex- Fortis Investment Management UK Ltd.)	Royaume-Uni	30/06/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
		31/12/2009	IG	100,00%	71,19%
		31/12/2010 Dissolution	IG	100,00%	90,55%
Flexfund Associates	Luxembourg	30/06/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
		31/12/2009	IG	100,00%	71,19%
		31/12/2010 Fusion	IG	100,00%	71,19%
Fortis Asset Management Japan CO Ltd.	Japon	30/06/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
		31/12/2009	IG	100,00%	71,19%
Fortis Bank Suisse SA	Suisse	30/06/2010 Fusion	IG	100,00%	71,19%
Fortis Gesbeta SGIIC	Espagne	31/12/2010 Fusion	ME 1	100,00%	99,59%
		30/06/2010 < seuls	ME 1	100,00%	99,59%
		31/12/2009	IG	100,00%	74,93%
		30/06/2011 Nouveaux seuls	4		
Fortis Gestao de Investimentos Brasil Limitada	Brsil	30/06/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
		31/12/2009	IG	100,00%	71,19%
		30/06/2011 < seuls			
Fortis Investment Finance	France	30/06/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
		31/12/2009	IG	100,00%	71,19%
Fortis Investment Management (Cayman) Ltd.	Iles Cayman	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	99,99%	90,55%
		31/12/2009	IG	99,99%	71,19%
Fortis Investment Management Chile SA	Chili	30/06/2011 Nouveaux seuls	4		
		30/06/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
		31/12/2009	IG	100,00%	71,19%
		30/06/2011 Nouveaux seuls	4		
Fortis Investment Management Argentina Soc. Gerente de FCI SA	Argentine	30/06/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
		31/12/2009	IG	100,00%	71,19%
Fortis Investment Management France	France	30/06/2010 Fusion	IG	100,00%	71,19%
		31/12/2010 Liquidation	IG	100,00%	71,19%
Fortis Investment Management Hong Kong Ltd.	Hong-Kong	30/06/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
		31/12/2009	IG	100,00%	71,19%
Fortis Investment Management Luxembourg SA	Luxembourg	30/06/2010 Fusion	IG	100,00%	90,55%
		30/06/2011	IG	100,00%	90,55%
Fortis Investment Management USA Inc.	Etats-Unis	30/06/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
		31/12/2009	IG	100,00%	71,19%
		30/06/2011 Nouveaux seuls	ME 4	100,00%	90,55%
Fortis Portfoy Yonetimi AS	Turquie	30/06/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
		31/12/2009	IG	100,00%	71,19%

\* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière

1 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.

2 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.

3 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

4 - Au 01/01/2011, les seuils de consolidation du Groupe ont été actualisés (cf. Résumé des principes comptables appliqués par le Groupe § 1.b.1)



Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt	
<b>Investment Partners (suite)</b>						
Fund Channel SA	Luxembourg	30/06/2011 30/06/2010	ME Franchissement de seuls	1 1	49,96% 49,96%	45,24% 45,24%
FundQuest	France	30/06/2011 30/06/2010 31/12/2009	IG Cession partielle IG		90,55% 100,00% 100,00%	90,55% 100,00%
FundQuest Holdings Ltd.	Royaume-Uni	30/06/2011 30/06/2010 31/12/2009	Nouveaux seuls Cession partielle ME	4 1	100,00% 100,00% 100,00%	90,55% 100,00%
FundQuest Inc.	Etats-Unis	30/06/2011 30/06/2010	Nouveaux seuls IG	4	100,00%	100,00%
FundQuest MM Ltd.	Royaume-Uni	30/06/2011 30/06/2010 31/12/2009	Nouveaux seuls Cession partielle ME	4 1	100,00% 100,00%	90,55% 100,00%
FundQuest UK Ltd.	Royaume-Uni	30/06/2011 30/06/2010 31/12/2009	Franchissement de seuls Cession partielle ME	1	100,00%	90,55% 100,00%
Gestion Obligatoire Diversifiée	France	30/06/2011 30/06/2010 30/06/2009	Nouveaux seuls Cession partielle IG	4	100,00%	93,26% 100,00%
Groeiervogel NV	Pays-Bas	30/06/2011 30/06/2010	Nouveaux seuls Acquisition complémentaire	4	100,00%	90,55%
Halong - Fortis Private Equity Fund Management Co. Ltd.	Chine	30/06/2011 30/06/2010	Acquisition complémentaire ME	1	100,00%	71,19% 29,88%
HFT Investment Management Co Ltd. (ex- Fortis Halong Invest Managt Co Ltd.) - Groupe	Chine	30/06/2011 31/12/2009 30/06/2011	Acquisition complémentaire ME ME	1	33,00% 33,00% 49,00%	29,88% 23,49% 44,37%
Impax Asset Management Group PLC (ex- Impax Group PLC)	Royaume-Uni	30/06/2011 30/06/2010 31/12/2009	Acquisition complémentaire Cession partielle ME	1	49,00% 27,88% 27,88%	44,37% 25,24% 27,88%
Industrifans Forskningsparken Eiendom AS	Norvège	30/06/2011 31/12/2009	Acquisition complémentaire IG	1	100,00%	90,55% 71,19%
KIT Fortis Investment Management	Kazakhstan	30/06/2011 30/06/2010 31/12/2009	Acquisition complémentaire ME ME	1	50,00%	45,27% 35,60%
Malbec Partners Inc.	Etats-Unis	30/06/2011 30/06/2010	Nouveaux seuls IG	4	100,00%	100,00%
Malbec Partners LLP	Royaume-Uni	30/06/2010	Dissolution			
Malbec UK Ltd.	Royaume-Uni	30/06/2010 30/06/2011	Dissolution Nouveaux seuls	4		
Merconter SA	Argentine	31/12/2010 30/06/2010 31/12/2009	Acquisition complémentaire IG IG	1	100,00%	90,55% 89,64% 71,19%
Ostara Partners Inc.	Iles Cayman	30/06/2010 31/12/2009 31/12/2010	Acquisition complémentaire ME < seuls	1	50,00%	45,27% 35,82%
Ostara Partners Inc. Korea	Iles Cayman	30/06/2010 31/12/2009 30/06/2011	Acquisition complémentaire ME ME	1	50,00%	45,27% 35,82% 90,55%
Overlay Asset Management	France	30/06/2010 31/12/2009 30/06/2011	Cession partielle ME ME	1	100,00%	90,55% 100,00%
PT ABN AMRO Managemen Investasi	Indonésie	30/06/2010 31/12/2009 30/06/2011	Nouveaux seuls ME IG	1	84,99%	76,96% 60,50% 89,64%
PT. BNP Paribas Investment Partners (ex- PT Fortis Investments)	Indonésie	30/06/2010 31/12/2009 30/06/2011	Acquisition complémentaire IG ME	1	99,00%	89,64% 70,47%
SAIB BNP Paribas Asset Management Cy Ltd.	Arabie Saoudite	30/06/2011 30/06/2010 31/12/2009	Nouveaux seuls Cession partielle ME	4	25,00%	22,64% 25,00%
Shenyang & Wanguo BNP Paribas Asset Management Company Ltd.	Chine	30/06/2011 30/06/2010 31/12/2009	Nouveaux seuls Cession partielle ME	4	33,00%	29,88% 33,00%
Shinan BNP Paribas Asset Management Co Ltd	Corée du Sud	30/06/2011 30/06/2010 31/12/2009	IP Cession partielle IP		35,00%	31,69% 35,00%
Sundaram BNP Paribas Asset Management Company Ltd.	Inde	31/12/2010 30/06/2010 31/12/2009	Cession Cession partielle ME		49,90%	45,18% 49,90%
TFunds Mutual Fund Management Company SA (ex- ASPIS International Mutual Funds Management Co.)	Grèce	30/06/2011 30/06/2010 31/12/2009	Nouveaux seuls Acquisition complémentaire ME	4	45,00%	40,75% 32,03%
THEAM (ex-Harewood AM)	France	30/06/2011 30/06/2010	Cession partielle IG	1	100,00%	90,55% 100,00%
TKB BNP Paribas Investment Partners Holding BV (Groupe) (ex- KIT Fortis Investment Management Holding BV)	Pays-Bas	30/06/2011 30/06/2010 31/12/2009	ME Acquisition complémentaire ME	1	50,00%	45,27% 50,00%
TKB BNP Paribas Investment Partners LLC (ex- KIT Fortis Investment Management Consulting LLC)	Russie	30/06/2011 30/06/2010 31/12/2009	Nouveaux seuls Acquisition complémentaire ME	4	50,00%	45,27% 35,60%

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt	
<b>Investment Partners (suite)</b>						
Versiko AG	Allemagne	30/06/2011 30/06/2010 31/12/2009	Nouveaux seuls Acquisition complémentaire ME	4	25,00%	22,64% 17,87%
<b>Securities Services</b>						
BNP Paribas Fin' AMS	France	30/06/2011 30/06/2010 31/12/2009	IG Acquisition complémentaire Cession partielle		100,00% 100,00%	100,00% 90,55% 100,00%
BNP Paribas Financial Services LLC	Etats-Unis	30/06/2011	Franchissement de seuls	ME	100,00%	100,00%
BNP Paribas Fund Services Australasia Ltd.	Australie	30/06/2011	Nouveaux seuls	ME	4	100,00%
BNP Paribas Fund Services Dublin Ltd.	Irlande	30/06/2010	Nouveaux seuls	ME	4	100,00%
BNP Paribas Fund Services France	France	30/06/2010	Nouveaux seuls	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Fund Services Securities Pty	Australie	30/06/2011	Franchissement de seuls	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities Services	France	30/06/2011	Nouveaux seuls	IG	4	100,00%
BNP Paribas Securities Services Fund Administration Ltd.	Jersey	30/06/2010	Franchissement de seuls	ME	1	100,00%
BNP Paribas Securities Services (Holdings) Ltd.	Jersey	30/06/2011	IG		100,00%	100,00%
BNP Paribas Trust Company (Guernsey) Ltd.	Guernesey	30/06/2011	ME	1	100,00%	100,00%
F.A.M. Fund Advisory	Luxembourg	30/06/2010	Dissolution			
Fastnet Nederland	Pays-Bas	30/06/2010	Nouveaux seuls	ME	4	47,84%
Fund Administration Services & Technology Network Belgium	Belgique	30/06/2011 30/06/2010	Nouveaux seuls ME	4	47,80%	25,54%
Fund Administration Services & Technology Network Luxembourg	Luxembourg	31/12/2010 30/06/2010	Cession ME		47,79%	25,53%
<b>Services Immobiliers</b>						
Asset Partenaires	France	30/06/2011	IG	100,00%	96,77%	
Auguste Thouard Expertise	France	30/06/2011	IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Immobilier Promotion Immobilier d'Entreprise	France	30/06/2011	IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Immobilier Résidentiel	France	30/06/2011	IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Promotion Ile de France	France	30/06/2011	IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Promotion Méditerranée	France	30/06/2011	IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Promotion Rhône Alpes	France	30/06/2011	IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Promotion Sud Ouest	France	30/06/2011	IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Promotion Var	France	30/06/2011	IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Residences Services	France	30/06/2011	IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Residences Services BSA	France	30/06/2011	IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Residences Services Sofane	France	30/06/2011	IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Service Clients	France	30/06/2011	IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Transaction & Conseil	France	30/06/2011	IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Immobilier Résidentiel V2i	France	30/06/2011	IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Real Estate	France	30/06/2011	IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Real Estate Advisory Belgium SA	Belgique	30/06/2011	IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Real Estate Advisory Italy SPA	Italie	30/06/2011	IG	100,00%	100,00%	
BNP PB Real Estate Advisory & Property Management Czech Republic Ltd.	République Tchèque	30/06/2011	Acquisition	IG	100,00%	100,00%
BNP PB Real Estate Advisory & Property Management Hungary Ltd.	Hongrie	30/06/2011	Acquisition	IG	100,00%	100,00%
BNP PB Real Estate Advisory & Property Management Ireland Ltd.	Irlande	30/06/2011	Acquisition	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Advisory & Property Management International	France	30/06/2010	Fusion			
BNP Paribas Real Estate Advisory & Property Management LLC	Emirats Arabes Unis	30/06/2010	IG	49,00%	49,00%	
BNP Paribas Real Estate Advisory & Property Management Luxembourg SA	Luxembourg	30/06/2010	IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Real Estate Advisory & Property Management Poland SA	Pologne	30/06/2011	Acquisition	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Advisory & Property Management UK Ltd.	Royaume-Uni	30/06/2011	IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Real Estate Advisory Spain SA	Espagne	30/06/2011	IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Real Estate Advisory USA Inc.	Etats-Unis	30/06/2010	< seuls			
BNP Paribas Real Estate Consult France	France	30/06/2010	IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Real Estate Consult GmbH	Allemagne	30/06/2010	IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Real Estate Facilities Management Ltd.	Royaume-Uni	30/06/2010	IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Real Estate Financial Partner (ex- BNP Paribas Participations Financières Immobilières)	France	30/06/2010	IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Real Estate GmbH	Allemagne	30/06/2010	IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Real Estate Holding Benelux SA	Belgique	30/06/2010	IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Real Estate Holding GmbH	Allemagne	30/06/2010	IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Real Estate Hotels France	France	30/06/2010	IG	96,40%	95,99%	
BNP Paribas Real Estate & Infrastructure Advisory Service Private Ltd.	Inde	30/06/2010	IG	55,00%	55,00%	
BNP Paribas Real Estate Investment Management Belgium	Belgique	30/06/2011 31/12/2010	IG Création		96,77% 100,00%	96,77% 100,00%
BNP Paribas Real Estate Investment Management Italy	Italie	30/06/2011	IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Real Estate Investment Management Ltd.	Royaume-Uni	30/06/2011	IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Real Estate Investment Management Luxembourg SA	Luxembourg	30/06/2010	Création	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Investment Management Spain	Espagne	30/06/2011	Création	IG	100,00%	100,00%

\* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière

1 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.

2 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.

3 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

4 - Au 01/01/2011, les seuls de consolidation du Groupe ont été actualisés (cf. Résumé des principes comptables appliqués par le Groupe § 1.b.1)



Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
<b>Services Immobiliers (suite)</b>					
BNP Paribas Real Estate Investment Management UK Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Investment Services SAS	France		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Jersey Ltd.	Jersey		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Project Solutions GmbH	Allemagne	30/06/2011 Fusion	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Property Development Italy SpA	Italie	30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Property Management Belgium	Belgique		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Property Management France SAS	France		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Property Management GmbH	Allemagne		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Property Management International	France		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Property Management Italy Srl	Italie		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Property Management Spain SA	Espagne		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Services Holding Italy	Italie	30/06/2011	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Transaction France	France	30/06/2010 Création	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Valuation France	France		IG	96,40%	95,99%
BNP Paribas Real Estate Valuation France	France		IG	100,00%	100,00%
Cristolienne de Participations SAS	France	30/06/2011 Nouveaux seuls	4		
F G Ingénierie et Promotion Immobilière	France	30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
European Direct Property Management SA (ex Fortis Direct Real Estate Management SA)	Luxembourg	30/06/2011	IG	100,00%	100,00%
Gerer SA	France	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
Immobilière des Bergues	France	30/06/2010	IG	100,00%	74,93%
Euro Fashion Center SA	Belgique	30/06/2010	IG	100,00%	74,93%
Fortis / KFH Scf Advisor Ltd.	Iles Vierges	31/12/2010 < seuls	ME	50,00%	37,47%
Lot 2 Porte d'Asnières SNC	France	30/06/2010	< seuls		
Meunier Hispania SA	Espagne	30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
Multi Vest (France) 4 SAS	France	30/06/2010	< seuls		
Newport Management SAS	France		IG	100,00%	100,00%
Partner's & Services	France		IG	100,00%	100,00%
Pyrotex SARL	Luxembourg		IG	100,00%	100,00%
S.C BNP Paribas Real Estate Advisory S.A	Roumanie	30/06/2011	Acquisition Complémentaire	IG	100,00%
Sesame Conseil SAS	France	30/06/2010	IG	88,00%	88,00%
Tasaciones Hipotecarias SA	Espagne	30/06/2010	Acquisition	IG	95,25%
Via Crespi 26 SRL	Italie		IG	95,25%	95,25%
Weatheralls Consultancy Services Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
<b>Corporate and Investment Banking</b>					
<b>France</b>					
BNP Paribas Arbitrage	* France		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Equities France	* France		IG	99,96%	99,96%
BNP Paribas Equity Strategies	France	30/06/2011 Nouveaux seuls	4		
BNP Paribas Strategies Actions	France	30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
Esomet SAS	France		IG	100,00%	100,00%
Laffitte Participation 22	France		IG	100,00%	100,00%
Paribas Dérivés Garantés Snc	France	30/06/2011 Fusion	IG	2	100,00%
Pariferge	* France		IG	100,00%	100,00%
Parilasse SAS	* France		IG	100,00%	100,00%
Talibout Participation 3 Snc	France		IG	100,00%	100,00%
<b>Europe</b>					
Alleray	Luxembourg	30/06/2011 Nouveaux seuls	4		
Argance	Luxembourg	30/06/2010	< seuls	IG	100,00%
BNP Paribas Bank NV	Pays-Bas		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Capital Investments Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas CMG Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Commodity Futures Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Cyprus Ltd.	Chypre		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas E & B Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Finance PLC	Royaume-Uni	30/06/2011 Nouveaux seuls	4		
BNP Paribas Ireland	Irlande		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Net Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas UK Holdings Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas UK Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
BNP PLUK Holding Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas ZAO	Russie		IG	100,00%	100,00%
Caillux SARL	Luxembourg	31/12/2010 < seuls			
Camomile Asset Finance (N°5) Partnership	Royaume-Uni	30/06/2010 Cession partielle	IG	60,00%	32,06%
Camomile Investments UK Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2009	IG	60,00%	60,00%
Camomile Investments UK Ltd.	Royaume-Uni	30/06/2011	< seuls	IG	100,00%
Capstar Partners Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
Dalgarno	Luxembourg	30/06/2010	IG	100,00%	74,93%
Delvino	Luxembourg	30/06/2010	< seuls		
Eris Investissements	Luxembourg	30/06/2010	< seuls		
Euraussie Finance SARL	Luxembourg		IG	100,00%	100,00%

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
<b>Europe (suite)</b>					
FB Energy Trading S.A R.L.	Luxembourg		IG	100,00%	74,93%
Fidex Holdings Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
Fortis Film Fund SA	Belgique	30/06/2010	< seuls		
Fortis International Finance (Dublin)	Irlande	30/06/2011	IG	100,00%	74,93%
Fortis International Finance Luxembourg SARL	Luxembourg	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
Fortis Park Lane Ireland Ltd.	Irlande	30/06/2010	< seuls		
Fortis PF Investments (UK) Ltd.	Royaume-Uni	30/06/2010	< seuls		
Fortis Proprietary Investment Ireland Ltd.	Irlande		IG	100,00%	74,93%
G I Finance	Irlande	30/06/2011 < seuls			
Harewood Holdings Ltd.	Royaume-Uni	30/06/2010	IG	100,00%	74,93%
Landspire Ltd.	Royaume-Uni	30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
Mermoz Jet Finance	Espagne	30/06/2010 < seuls			
Money Alpha	France	30/06/2010	Dissolution	IG	100,00%
Money Beta	France	30/06/2011	Dissolution	IG	100,00%
Paribas Trust Luxembourg SA	Luxembourg	30/06/2010	< seuls		
Paribas Trust Luxembourg SA	Luxembourg	31/12/2009	Cession partielle	IG	100,00%
Pattison	Luxembourg	30/06/2010	< seuls		
Prestbel Left Village	Belgique	30/06/2010	< seuls		
Quinton Funding SARL	Luxembourg	30/06/2010	< seuls		
Tabor Funding	Luxembourg	30/06/2010	< seuls		
Upper Hatch Securities Ltd.	Irlande	30/06/2010	< seuls		
Utexam Ltd.	Irlande	30/06/2011 Nouveaux seuls	4		
Utexam Logistics Ltd.	Irlande	30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
Varyr Reinsurance Ltd.	Irlande	30/06/2010	IG	3	100,00%
Verner Investment	France		ME	40,00%	50,00%
<b>Amériques</b>					
ACG Capital Partners II LLC (Groupe)	Etats-Unis	30/06/2011	Franchissement de seuls	IP	50,00%
Banco BNP Paribas Brasil SA	Brésil	31/12/2010	Création	ME	50,00%
Banexi Holding Corporation	Etats-Unis	30/06/2011	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Canada	Canada	30/06/2010	Franchissement de seuls	IG	100,00%
BNP Paribas Capital Services Inc.	Canada	30/06/2011	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Capstar Partners Inc.	Etats-Unis	31/12/2010	Franchissement de seuls	IG	100,00%
BNP Paribas Commodity Futures Inc.	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Energy Trading Canada Corp (ex- FB Energy Canada Corp)	Canada	30/06/2011	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
BNP Paribas Energy Trading GP (ex- Fortis Energy Marketing & Trading GP)	Etats-Unis	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
BNP Paribas Energy Trading Holdings, Inc.	Etats-Unis	30/06/2010	IG	100,00%	74,93%
BNP Paribas Energy Trading LLC	Etats-Unis	31/12/2010	Franchissement de seuls	IG	100,00%
BNP Paribas Leasing Corporation	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Mortgage Corporation	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas North America Inc.	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Prime Brokerage Inc.	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Prime Brokerage International Ltd.	Iles Cayman		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas RCC Inc.	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities Corporation	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
Camomile Alzette Investments (UK) Ltd.	Iles Cayman	30/06/2010 < seuls			
Camomile Canopia Trading (UK) Ltd.	Iles Cayman	30/06/2011	IG	100,00%	100,00%
Camomile Pearl (UK) Ltd.	Iles Cayman	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
Camomile Ulster Investments (UK) Ltd.	Iles Cayman	30/06/2010	Nouveaux seuls	4	
Capstar Partners LLC	Etats-Unis	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
CF Leasing Ltd.	Bermudes	30/06/2010	IG	100,00%	74,93%
CooperNeff Group Inc.	Etats-Unis	30/06/2011	IG	100,00%	100,00%
Cronos Holding Company Ltd. (Groupe)	Bermudes	31/12/2010	Acquisition	ME	30,00%
FB Energy Holdings LLC	Etats-Unis	30/06/2010	Nouveaux seuls	4	
FB Holdings Canada Corp	Canada	30/06/2010	< seuls		
FB Transportation Capital LLC	Etats-Unis	30/06/2010	IG	100,00%	74,93%
FBC Ltd.	Bermudes	31/12/2010	Liquidation	IG	100,00%
FBC Ltd.	Bermudes	30/06/2010	IG	100,00%	74,93%

\* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière

1 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.  
 2 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.  
 3 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.  
 4 - Au 01/01/2011, les seuls de consolidation du Groupe ont été actualisés (cf. Résumé des principes comptables appliqués par le Groupe § 1.b.1)



Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
<b>Amérique (suite)</b>					
Fortis Capital Corporation	Etats-Unis	30/06/2011 30/06/2010	IG Acquisition complémentaire	100,00% 100,00%	100,00% 100,00%
		31/12/2009 31/12/2010	IG Fusion	100,00% 100,00%	74,93% 74,93%
Fortis Capital (Canada) Ltd.	Canada	30/06/2010 31/12/2009	IG Acquisition complémentaire	100,00% 100,00%	89,97% 74,93%
Fortis Funding LLC	Etats-Unis	30/06/2010	IG	100,00%	74,93%
Fortis Prime Fund Solutions (USA) LLC	Etats-Unis	30/06/2011	< seuls Dissolution		
Fortis Proprietary Capital Inc.	Etats-Unis	30/06/2010 31/12/2009 30/06/2011	IG Acquisition complémentaire IG	100,00% 100,00% 100,00%	100,00% 74,93% 100,00%
Fortis Securities LLC	Etats-Unis	30/06/2010 31/12/2009	IG Acquisition complémentaire IG	100,00% 100,00%	100,00% 74,93%
French American Banking Corporation - F.A.B.C	Etats-Unis	30/06/2011	IG	100,00%	100,00%
FSI Holdings Inc.	Etats-Unis	30/06/2010 31/12/2009	IG Acquisition complémentaire IG	100,00% 100,00%	100,00% 74,93%
Harewood Asset Management (US) Inc.	Etats-Unis	30/06/2011	Nouveaux seuls	4	
Innocap Investment Management Inc.	Canada	30/06/2011	Nouveaux seuls	4	
Paribas North America Inc.	Etats-Unis	30/06/2010	ME	25,00%	25,00%
Paribas Participations Limitee	Canada	30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
Petis Champs Participacoes e Servicos SA	Brésil	30/06/2011	IG	100,00%	100,00%
RFH Ltd.	Bermudes	30/06/2011	ME	100,00%	74,68%
TAP Ltd	Bermudes	31/12/2010	Acquisition complémentaire	100,00%	74,68%
TCG Fund I, LP	Iles Cayman	30/06/2010	ME	50,00%	49,40%
Textainer Marine Containers Ltd.	Bermudes	30/06/2011	Création	1	74,68%
		30/06/2010	IG	99,66%	74,68%
Trip Rail Holdings LLC	Etats-Unis	30/06/2011	Cession	25,00%	18,73%
		31/12/2010	Nouveaux seuls	4	
Via North America, Inc.	Etats-Unis	31/12/2010	Franchissement de seuls	16,33%	12,19%
		30/06/2011	IG	100,00%	100,00%
		31/12/2010	Franchissement de seuls	100,00%	100,00%
<b>Asie - Océanie</b>					
BNP Equities Asia Ltd.	Malaisie	30/06/2011	Nouveaux seuls	4	
BNP Pacific (Australia) Ltd.	Australie	30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
BNP Pacific (China) Ltd.	Chine	30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Arbitrage (Hong-Kong) Ltd.	Hong-Kong	30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Capital (Asia Pacific) Ltd.	Hong-Kong	30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Capital (Singapore) Ltd.	Singapour	30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Finance (Hong-Kong) Ltd.	Hong-Kong	30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Futures (Hong-Kong) Ltd.	Hong-Kong	30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas India Solutions Private Ltd.	Inde	30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Japan Ltd.	Japon	30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Principal Investments Japan Ltd.	Japon	30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities (Asia) Ltd.	Hong-Kong	30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities India Private Ltd.	Inde	30/06/2010	IG	100,00%	66,79%
BNP Paribas Securities (Japan) Ltd.	Hong-Kong	30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities Japan Ltd.	Japon	30/06/2011	Création	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities (Taiwan) Co Ltd.	Taiwan	30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities Korea Company Ltd.	Corée du Sud	30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities (Singapore) Pte Ltd.	Singapour	30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Services (Hong Kong) Ltd.	Hong-Kong	30/06/2011	Nouveaux seuls	4	
BPP Holdings Pte Ltd.	Singapour	30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
Celestial Hong Kong Ltd. (ex- BNP Paribas SCM Asia (Hong Kong) Ltd.)	Hong-Kong	31/12/2010	< seuls		
		30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
Generale Belgian Finance Cy Ltd.	Hong-Kong	31/12/2010	Nouveaux seuls	4	
		30/06/2010	Acquisition complémentaire	100,00%	100,00%
Paribas Asia Equity Ltd.	Hong-Kong	30/06/2010	IG	100,00%	74,93%
PT Bank BNP Paribas Indonesia	Indonésie	30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
PT BNP Paribas Securities Indonesia	Indonésie	30/06/2010	IG	99,00%	99,00%
Wa Pei Finance Company Ltd.	Hong-Kong	30/06/2011	Nouveaux seuls	4	
		31/12/2010	Acquisition complémentaire	100,00%	100,00%
		30/06/2010	IG	100,00%	74,93%
Wa Pei Properties Ltd.	Hong-Kong	30/06/2011	Nouveaux seuls	4	
		31/12/2010	Acquisition complémentaire	100,00%	100,00%
		30/06/2010	IG	100,00%	74,93%
<b>Structures Ad Hoc</b>					
54 Lombard Street Investments Ltd.	Royaume-Uni	30/06/2011	Nouveaux seuls	4	
2007 Panda Finance 2 SAS	France	30/06/2010	IG		
2008 Marie Finance SAS	France	30/06/2011	Nouveaux seuls	4	
2008 Newine Finance 5 SAS	France	30/06/2010	IG		
2008 Panda Finance 6 SAS	France	30/06/2011	Nouveaux seuls	4	
2008 Panda Finance 7 SAS	France	30/06/2010	IG		
2008 Panda Finance 11 SAS	France	30/06/2011	Nouveaux seuls	4	
		30/06/2010	IG		

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
<b>Structures Ad Hoc (suite)</b>					
2009 Koala Finance - MSN 36742	France	30/06/2011	Nouveaux seuls	4	
		30/06/2010	IG		
Alandes BV	Pays-Bas	30/06/2010	IG	2	
Alectra Finance PLC	Irlande	30/06/2010	IG		
APAC Finance Ltd.	Nouvelle Zélande	31/12/2010	Liquidation		
		30/06/2010	IG		
APAC Investments Ltd.	Nouvelle Zélande	31/12/2010	Liquidation		
		30/06/2010	IG		
APAC NZ Holdings Ltd.	Nouvelle Zélande	30/06/2010	IG		
Aquarius Capital Investments Ltd.	Irlande	30/06/2010	IG		
ARV International Ltd.	Iles Cayman	30/06/2010	IG		
Astr BV	Pays-Bas	30/06/2010	IG		
Atargatis SNC	France	30/06/2010	IG		
Aura Capital Investment SA	Luxembourg	30/06/2011	Création		
		31/12/2010	IG		
Austin Finance	France	30/06/2011	Nouveaux seuls	4	
Behl 1 à 4	France	31/12/2010	Création		
Black Kite Investment Ltd.	Irlande	30/06/2010	IG		
BNP Paribas Arbitrage Issuance BV	Pays-Bas	30/06/2010	IG		
BNP Paribas Complex Fundo Investimento Multimercado	Brésil	30/06/2011	Création		
BNP Paribas EOD Brazil Fundo Invest Multimercado	Brésil	31/12/2010	Franchissement de seuls		
BNP Paribas Emission-und Handel. GmbH	Allemagne	30/06/2010	IG		
BNP Paribas Finance Inc.	Etats-Unis	30/06/2010	IG		
BNP Paribas Islamic Issuance BV	Pays-Bas	30/06/2010	IG		
BNP Paribas Proprietary Fundo de Investimento Multimercado	Brésil	30/06/2010	IG		
BNP Paribas VPG Adonis LLC	Etats-Unis	30/06/2011	Création		
BNP Paribas VPG Brookline Cra, LLC	Etats-Unis	30/06/2011	Création		
BNP Paribas VPG BMC Select LLC	Etats-Unis	31/12/2010	Création		
BNP Paribas VPG CB Lender LLC	Etats-Unis	30/06/2011	Création		
BNP Paribas VPG CT Holdings LLC	Etats-Unis	30/06/2011	Création		
BNP Paribas VPG Freedom Communications LLC	Etats-Unis	30/06/2011	Création		
BNP Paribas VPG Journal Register LLC	Etats-Unis	30/06/2011	Création		
BNP Paribas VPG Legacy Cabinets LLC	Etats-Unis	30/06/2011	Création		
BNP Paribas VPG Mark IV LLC	Etats-Unis	30/06/2011	Création		
BNP Paribas VPG Master LLC	Etats-Unis	30/06/2011	Création		
BNP Paribas VPG Medianews Group LLC	Etats-Unis	31/12/2010	Création		
BNP Paribas VPG MGM LLC	Etats-Unis	30/06/2011	Création		
BNP Paribas VPG Modern Luxury Media LLC	Etats-Unis	30/06/2011	Création		
BNP Paribas VPG Northstar LLC	Etats-Unis	30/06/2011	Création		
BNP Paribas VPG PCMC LLC	Etats-Unis	30/06/2011	Création		
BNP Paribas VPG Reader's Digest Association LLC	Etats-Unis	30/06/2011	Création		
BNP Paribas VPG RHI Holdings LLC	Etats-Unis	30/06/2011	Création		
BNP Paribas VPG SBX Holdings LLC	Etats-Unis	30/06/2011	Création		
BNP Paribas VPG SDI Media LLC	Etats-Unis	31/12/2010	Création		
BNP Paribas VPG Sengroup LLC	Etats-Unis	30/06/2011	Création		
BNP Paribas VPG Station Casino	Etats-Unis	31/12/2010	Création		
BNP Paribas VPG Titan Outdoor LLC	Etats-Unis	30/06/2011	Création		
Bougainville BV	Pays-Bas	30/06/2010	IG		
China Jenna Finance 1 à 3 SAS	France	30/06/2011	Nouveaux seuls	4	
		30/06/2010	IG		
China Lucie Finance 1 à 3 SAS	France	30/06/2011	Nouveaux seuls	4	
		30/06/2010	IG		
China Marie Finance 1 et 2 SAS	France	30/06/2011	Nouveaux seuls	4	
		30/06/2010	IG		
China Newine Finance 1 à 4 SAS	France	30/06/2011	Nouveaux seuls	4	
		30/06/2010	IG		
China Samantha Finance 1 à 10 SAS	France	30/06/2011	Nouveaux seuls	4	
		30/06/2010	IG		
Compagnie Financière de la Porte Neuve SA	Luxembourg	30/06/2011	Nouveaux seuls	4	
		30/06/2010	IG		
Compagnie Investissement Italiens SNC	France	30/06/2010	IG		
Compagnie Investissement Opéra SNC	France	30/06/2010	IG		
Crisps Ltd.	Iles Cayman	30/06/2010	Dissolution		
CSACL Tiger Finance	France	30/06/2011	Nouveaux seuls	4	
		31/12/2010	Création		
Delphinus Titri 2010 SA	Luxembourg	30/06/2011	Création		
		31/12/2010	IG		
Epsom Funding Ltd.	Iles Cayman	30/06/2010	IG		
Esra 1 à 3 SAS	France	30/06/2011	Nouveaux seuls	4	
		30/06/2010	IG		
Fidex Ltd.	Royaume-Uni	30/06/2010	IG		
Financière des Italiens SAS	France	30/06/2010	IG		
Financière Paris Haussmann	France	30/06/2010	IG		
Financière Talbot	France	30/06/2010	IG		
Fintrack Sirocco	France	31/12/2010	Fusion		
Global Liberté	Irlande	30/06/2010	< seuls		
Grenache et Cie SNC	Luxembourg	30/06/2010	IG		
Harewood Investments N°2 à 4 Ltd.	Royaume-Uni	30/06/2011	< seuls		
		30/06/2010	IG		
Harewood Investments N°5 Ltd.	Iles Cayman	30/06/2010	IG		
Harewood Investments N°7 Ltd.	Iles Cayman	30/06/2011	Création		
Harewood Investments n°8 Ltd.	Iles Cayman	31/12/2010	Création		
Henaross Ply Ltd.	Australie	30/06/2010	< seuls		
Iiad Investments PLC	Irlande	30/06/2010	IG		
Leveraged Finance Europe Capital V BV	Pays-Bas	30/06/2011	Création		
Liquidity Ltd.	Iles Cayman	30/06/2010	Franchissement de seuls		
Lisia I Ltd.	Jersey	30/06/2010	Dissolution		
Marc Finance Ltd.	Iles Cayman	30/06/2010	IG		

\* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière

1 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.

2 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.

3 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

4 - Au 01/01/2011, les seuils de consolidation du Groupe ont été actualisés (cf. Résumé des principes comptables appliqués par le Groupe § 1.b.1)



Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
<b>Structures Ad Hoc (suite)</b>					
Méditerranée SNC	France		IG		
Omega Capital Investments Plc	Irlande		IG		
Omega Capital Europe PLC	Irlande		IG		
Omega Capital Funding Ltd.	Irlande		IG		
Optichamps	France		IG		
Paritay Pty Ltd.	Australie	30/06/2010	< seuls		
Participations Opéra	France		IG		
Reconfiguration BV	Pays-Bas	30/06/2011			
		30/06/2010	Création	IG 2	
Renaissance Fund III	Japon	30/06/2011	Nouveaux seuls	ME 4	
		30/06/2010		IG	
Renaissance Fund IV	Japon	30/06/2011	Liquidation		
		30/06/2010		IG	
Ribera del Loira Arbitrage SL	Espagne		IG		
Robin Flight Ltd.	Irlande	30/06/2011	Nouveaux seuls	4	
Royale Neuve II Sarl	Luxembourg	30/06/2010		IG	
Royale Neuve V Sarl	Luxembourg		IG		
Royale Neuve VI Sarl	Luxembourg		IG		
Royale Neuve Finance SARL	Luxembourg		IG		
Royale Neuve Investments Sarl	Luxembourg		IG		
Scalds Capital (Ireland) Ltd.	Irlande		IG 2		
Scalds Capital Ltd.	Jersey		IG 2		
		30/06/2011		IG 2	
Scalds Capital LLC	Etats-Unis	30/06/2010	Franchissement de seuls	IG 2	
Singapore Emma Finance 1 & 2 SAS	France	30/06/2011	Nouveaux seuls	4	
		30/06/2010		IG	
Strados FCP FIS	Luxembourg	30/06/2011		IG	
Sunny Funding Ltd.	Iles Cayman	31/12/2010	Création	IG	
Swallow Flight Ltd.	Irlande	30/06/2011	Nouveaux seuls	4	
		30/06/2010		IG	
Swan 1 à 3 SAS	France	30/06/2011	Nouveaux seuls	4	
		30/06/2010		IG	
Tender Option Bond Municipal program	Etats-Unis		IG		
Thunderbird Investments PLC	Irlande		IG		
<b>Autres Activités</b>					
<b>Private Equity (BNP Paribas Capital)</b>					
Cobema	Belgique		IG	100,00%	100,00%
Compagnie Financière Ottomane SA	Luxembourg		IG	96,86%	96,86%
Erbe	Belgique	30/06/2011	Cession partielle	ME 42,51%	42,51%
		30/06/2010		ME 47,01%	47,01%
FCM Private Equity SL	Espagne	30/06/2010	< seuls		
Fonds Nazca I FCR	Espagne	30/06/2010	Dissolution		
Fortis Private Equity Asia Fund SA	Belgique	30/06/2010	< seuls		
Fortis Private Equity Belgium NV	Belgique		IG	100,00%	74,93%
Fortis Private Equity Expansion Belgium NV	Belgique		IG	100,00%	74,93%
Fortis Private Equity France Fund	France		IG	99,99%	74,95%
Fortis Private Equity France SAS	France	30/06/2010	< seuls		
Fortis Private Equity Management NV	Belgique	30/06/2010	< seuls		
Fortis Private Equity Venture Belgium SA	Belgique		IG	100,00%	74,93%
Gepeco	Belgique		IG	100,00%	100,00%
Nazca Inveriones SA	Espagne	30/06/2010	< seuls		
<b>Sociétés Immobilières d'Exploitation</b>					
Antin Participation 5	France		IG	100,00%	100,00%
Ejesur	Espagne	30/06/2011	Nouveaux seuls	ME 4	100,00%
		30/06/2010		IG	100,00%
Foncière de la Compagnie Bancaire SAS	France		IG	100,00%	100,00%
Noria SAS	France	30/06/2011	Fusion		
		30/06/2010		IG	100,00%
Société Immobilière Marché Saint-Honoré	France		IG	100,00%	100,00%
Société d'Etudes Immobilières de Constructions - Setic	France		IG	100,00%	100,00%
<b>Sociétés de portefeuille et autres filiales</b>					
Ard Immo	Luxembourg	30/06/2011	Nouveaux seuls	4	
		31/12/2010		IG 3	100,00%
		30/06/2010		IG 3	100,00%
BNL International Investment SA	Luxembourg		IG	100,00%	100,00%
BNL Multiservizi SRL	Italie	30/06/2011	Nouveaux seuls	4	
		30/06/2010		ME 1	100,00%
BNP Paribas Home Loan SFH (ex- BNP Paribas Home Loan Covered Bonds)	France		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas International BV	Pays-Bas	30/06/2011	Fusion		
		30/06/2010		IG	100,00%
BNP Paribas Méditerranée Innovation & Technologies	Maroc		IG	100,00%	96,67%
BNP Paribas Partners for Innovation (Groupe)	France		ME	50,00%	50,00%
BNP Paribas Public Sector	France		IG	100,00%	100,00%
		30/06/2011		IG 3	100,00%
BNP Paribas SB Re	Luxembourg	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG 3	100,00%
		30/06/2010		IG 3	100,00%
		30/06/2011	Nouveaux seuls	4	
BNP Paribas UK Treasury Ltd.	Royaume-Uni	30/06/2010		IG	100,00%
Compagnie d'Investissements de Paris - C.I.P	France		IG	100,00%	100,00%
Financière BNP Paribas	France		IG	100,00%	100,00%
Financière du Marché Saint Honoré	France		IG	100,00%	100,00%
Fintrimo SA	Belgique	30/06/2010	< seuls		
Fortis Bank Reinsurance SA	Luxembourg		IG	100,00%	74,93%
		31/12/2010	Liquidation		
Fortis Money Short Term Fund	France	30/06/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2009		IG	100,00%
		30/06/2011	Nouveaux seuls	4	
GeneralCorp 10	Luxembourg	30/06/2010		IG 3	100,00%
Genfinance International SA	Belgique	30/06/2010	< seuls		
GIE Groupement Auxiliaire de Moyens	France		IG	100,00%	100,00%

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
<b>Sociétés de portefeuille et autres filiales (suite)</b>					
Internaxx Bank	Luxembourg	30/06/2010	Cession		
		30/06/2011		ME 1	100,00%
Le Sphinx Assurances Luxembourg SA	Luxembourg	31/12/2010	Acquisition complémentaire	ME 1	100,00%
		30/06/2010		ME 1	100,00%
Loft Beck Ltd. (ex- Postbank Ireland Ltd.)	Irlande	30/06/2011	< seuls		
		30/06/2010		ME	50,00%
Margaret Inc. (ex- Montag & Caldwell Inc.)	Etats-Unis	30/06/2011	< seuls		
		30/06/2010		IG	100,00%
Omnium de Gestion et de Développement Immobilier	France		IG	100,00%	74,93%
		30/06/2011		IG	100,00%
Plagefin - Placement, Gestion, Finance Holding SA	Luxembourg	30/06/2011		IG	100,00%
		30/06/2010	Cession partielle	IG	100,00%
		31/12/2009		IG	100,00%
Sagjo	Belgique		IG	100,00%	100,00%
Société Auxiliaire de Construction Immobilière - SACI	France		IG	100,00%	100,00%
Société Orbiassienne de Participations	France		IG	100,00%	100,00%
UCB Bail 2 (ex- UCB Bail)	France		IG	100,00%	100,00%
UCB Entreprises	France		IG	100,00%	100,00%
UCB Locabil Immobilier 2 (ex-UCB Locabil Immobilier)	France		ME 1	100,00%	100,00%
<b>Structures Ad Hoc</b>					
BNP Paribas Capital Trust LLC 3-4-6	Etats-Unis			IG	
BNP Paribas US Medium Term Notes Program	Etats-Unis			IG	
BNP Paribas US Structured Medium Term Notes LLC	Etats-Unis			IG	
<b>Klépierre</b>					
Klépierre SA	France		IG	56,73%	51,58%
Acheres 2000 SCI	France		ME	30,00%	15,48%
Albert 31 SCI	France		IG	100,00%	42,82%
Amanda Storesenter AS	Norvège		IG	100,00%	28,94%
Angourmars SNC	France		IG	100,00%	51,58%
Anpartsselskabet AF	Danemark	31/12/2010	Dissolution		
		30/06/2010		IG	100,00%
Arcol Group AS	Slovaquie		IG	100,00%	51,58%
Arken Drift AS	Norvège		IP	49,90%	14,44%
		30/06/2011		IP	49,90%
Asane Senter AS	Norvège	31/12/2010	Franchissement de seuls	IP	49,90%
				IP	49,90%
Asane Storesenter DA	Norvège		IP	49,90%	14,44%
Aulnes Development SCI	France		IP	50,00%	13,15%
Bassin Nord SCI	France		IP	50,00%	25,79%
Beau Sevran Invest SCI	France		IG	100,00%	42,82%
Bégles Arcins SCS	France		IG	52,00%	26,82%
Bégles Papin SCI	France		IG	100,00%	51,58%
Belvedere Invest SARL	France		IG	75,00%	38,69%
Besançon Châteauleu SCI	France		IG	100,00%	51,58%
Bastels	République Tchèque		IG	100,00%	51,58%
Bois des Fenêtres SARL	France		ME	20,00%	10,32%
Bruun's Galleri AS	Danemark		IG	100,00%	28,94%
Bryggen Vejle AS	Danemark		IG	100,00%	28,94%
Capucine BV	Pays-Bas		IG	100,00%	51,58%
Carré Jaudé 2	France		IG	100,00%	51,58%
CB Pierre SAS	France	30/06/2011	Fusion		
		30/06/2010		IG	100,00%
Cecobli SAS	France		IP	50,00%	25,79%
Cecoville SAS	France		IG	100,00%	51,58%
Centre Bourse SCI	France		IG	100,00%	51,58%
Centre Jaudé Clermont SAS	France		IG	100,00%	51,58%
Clivia SPA	Italie		IP	50,00%	25,79%
Combault SCI	France		IG	100,00%	51,58%
Compagnie Immobilière du Brabant Wallon - Coimbra SA	Belgique		IG	100,00%	51,58%
Corvin Retail	Hongrie		IG	100,00%	51,58%
Cept 2002	Hongrie		IG	100,00%	51,58%
Debrecon 2002	Hongrie		IG	100,00%	51,58%
Des Dunes SCI	France		IP	50,00%	25,79%
Des Salines SCI	France		IP	50,00%	25,79%
Detaljhandelshuset i Hylinge AB	Suède		IG	100,00%	28,94%
Down Town Drift AS	Norvège	31/12/2010	Cession		
		30/06/2010		IG	100,00%
Du Plateau SCI	France		ME	30,00%	12,51%
Duna Plaza	Hongrie		IG	100,00%	51,58%
Duna Plaza Irodahaz	Hongrie		IG	100,00%	51,58%
Ejendomselskabet Klampenborgvej I/S	Danemark	31/12/2010	Dissolution		
		30/06/2010		IP	50,00%
Entertainment Plaza	République Tchèque		IG	100,00%	51,58%
Entreprenorselskabet AF	Danemark		IG	100,00%	28,94%
Fastighets AB Allum	Suède		IG	100,00%	28,94%
Fastighets AB Borlange Kopcentrum	Suède		IG	100,00%	28,94%
Fastighets AB Centrum Vasterort	Suède		IG	100,00%	28,94%
Fastighets AB Centruminvest	Suède		IG	100,00%	28,94%
Fastighets AB Emporia	Suède		IG	100,00%	28,94%
Fastighets AB Hageby Centrum	Suède		IG	100,00%	28,94%
Fastighets AB Lackeraren Borlange	Suède	30/06/2011		IG	100,00%
		31/12/2010	Acquisition	IG	100,00%
Fastighets AB Lantmateribacken	Suède		IG	100,00%	28,94%
Fastighets AB Marieberg Centrum	Suède		IG	100,00%	28,94%
Fastighets AB Molndal Centrum	Suède		IG	100,00%	28,94%
Fastighets AB Overtby Kopcentrum	Suède		IG	100,00%	28,94%
Fastighets AB P Brodalen	Suède		IG	100,00%	28,94%
Fastighets AB P Porthalla	Suède		IG	100,00%	28,94%
Fastighets AB Sollentuna Centrum	Suède		IG	100,00%	28,94%
Fastighets AB Uddevaltorp	Suède		IG	100,00%	28,94%
Fastighets AB Viskaholm	Suède		IG	100,00%	28,94%
Farmandstredet ANS	Norvège		IG	100,00%	28,94%
Farmandstredet Eiendom AS	Norvège		IG	100,00%	28,94%
Farmandstredet Drift AS	Norvège	30/06/2010	Fusion		
Field's Copenhagen IS	Danemark		IG	100,00%	28,94%
Field's Ejer I AS	Danemark		IG	100,00%	28,94%

\* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière

1 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.

2 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.

3 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

4 - Au 01/01/2011, les seuls de consolidation du Groupe ont été actualisés (cf. Résumé des principes comptables appliqués par le Groupe § 1.b.1)



Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
<b>Klépierre (suite)</b>					
Field's Ejer II AS	Danemark		IG	100,00%	28,94%
Foncière de Louvain la Neuve SA	Belgique		IG	100,00%	51,58%
Foncière Saint Germain SNC	France	30/06/2011 Fusion			
		30/06/2010	IG	100,00%	51,59%
Forving SARL	France	30/06/2011 Acquisition complémentaire	IG	93,15%	48,05%
		30/06/2010	IG	90,00%	46,43%
Fritzone Bygge Drift AS	Norvège	31/12/2010 Dissolution			
		30/06/2010	IG	100,00%	28,95%
Galax SNC	France		IG	100,00%	51,58%
Galeria Parque Nascente - Exploracao de espaços comerciais SA	Portugal		IG	100,00%	51,58%
Galerias Drancéennes	France		IG	100,00%	51,58%
Galeria Commerciale Assago SRL	Italie		IG	100,00%	51,58%
Galeria Commerciale Cavallino SRL	Italie		IG	100,00%	51,58%
Galeria Commerciale Collegno SRL	Italie		IG	100,00%	51,58%
Galeria Commerciale Il Destriero SRL	Italie		IP	50,00%	25,79%
Galeria Commerciale Klépierre SNC	Italie		IG	100,00%	51,58%
Galeria Commerciale Serravalle SPA	Italie		IG	100,00%	51,58%
Galeria Commerciale Sobiate SRL	Italie		IG	100,00%	51,58%
GE Co SRL	Italie	30/06/2011 Acquisition	IG	100,00%	51,58%
Général Leclerc 11-11bis Levallois SNC	France	31/12/2010 Fusion			
		30/06/2010	IG	100,00%	51,61%
Girardin SCI	France		IP	33,40%	17,23%
Gondobrico - Comercio de produtos e artigos de bricolage SA	Portugal		IG	100,00%	51,58%
Gryttingen Nya AB	Suède		IG	64,79%	18,75%
Gulskogen Prosjekt & Eiendom AS	Norvège		IG	100,00%	28,94%
Gulskogen Senter ANS	Norvège		IG	100,00%	28,94%
Győr 2002	Hongrie		IG	100,00%	51,58%
Hamar Storsenter AS	Norvège		IG	100,00%	28,94%
Hamar Storsenterdrift AS	Norvège	30/06/2010 Fusion			
Holding Gondomar 1 SAS	France		IG	100,00%	51,58%
Holding Gondomar 3 SAS	France		IG	100,00%	51,58%
Holding Gondomar 4 SAS	France		IG	100,00%	51,58%
Holding Kléger SARL	Luxembourg		IP	50,00%	25,79%
Holmen Senterdrift AS	Norvège	31/12/2010 Cession			
		30/06/2010	IG	100,00%	28,95%
Hovlandbanen AS	Norvège		IG	100,00%	28,94%
Immo Dauid	France		IG	100,00%	43,40%
Immobiliare Galerie Commerciali S. p. A.	Italie		IG	71,30%	36,78%
Immobilière de la Pommeraye SCI	France		IP	50,00%	25,79%
Investment Commerciali Savignano	Italie	30/06/2011 Acquisition			
			IG	100,00%	51,58%
K2 Fund	Italie		IG	85,00%	43,85%
Kanizsa 2002	Hongrie		IG	100,00%	51,58%
Kapovsar 2002	Hongrie		IG	100,00%	51,58%
Karl Johansgate 16 AS	Norvège	30/06/2010 Cession			
KC 1 à 12 SNC	France		IG	100,00%	42,82%
KC20 SNC	France		IG	100,00%	42,82%
KLE 1 SAS	France		IG	100,00%	51,58%
Kle Projet 1 SAS	France		IG	100,00%	51,58%
Kleavero Imobiliária SA	Portugal	30/06/2010 < seuls			
Kleber la Perouse SNC	France		IG	100,00%	51,58%
Klecapnor SAS	France		IG	100,00%	43,39%
Klecar Europe Surt SCS	France		IG	83,00%	42,82%
Klecar Foncier Espana SA	Espagne		IG	100,00%	42,82%
Klecar Foncier Iberica SA	Espagne		IG	100,00%	42,82%
Klecar France SNC	France		IG	83,00%	42,82%
Klecar Italia SPA	Italie		IG	100,00%	42,82%
Klecar Participations Italie SAS	France		IG	83,00%	42,82%
Klefin Italia SPA	Italie		IG	100,00%	51,58%
Kleige Portugal SA	Portugal		IP	50,00%	25,79%
Klelou Imobiliária SA	Portugal		IG	100,00%	51,58%
Klementine BV	Pays-Bas		IG	100,00%	51,58%
Kleminho Imobiliária SA	Portugal		IG	100,00%	51,58%
Klemurs SAS	France		IG	84,11%	43,39%
Klenord Imobiliária SA	Portugal		IG	100,00%	51,58%
Klépierre Athinon Foncière	Grèce		IG	100,00%	42,82%
Klépierre Conseil SNC	France		IG	100,00%	51,58%
Klépierre Corvin	Hongrie		IG	100,00%	51,58%
Klépierre Créteil SCI	France		IG	100,00%	51,58%
Klépierre CZ SRO	République Tchèque		IG	100,00%	51,58%
Klépierre Finance SAS	France		IG	100,00%	51,58%
Klépierre Galeria Krakow SP z.o.o	Pologne		IG	100,00%	51,58%
Klépierre Galeria Poznan SP z.o.o	Pologne		IG	100,00%	51,58%
Klépierre Krakow SP z.o.o	Pologne		IG	100,00%	51,58%
Klépierre Larissa Ltd.	Grèce		IG	100,00%	51,58%
Klépierre Lublin SP z.o.o	Pologne		IG	100,00%	51,58%
Klépierre Luxembourg SA	Luxembourg		IG	100,00%	51,58%
Klépierre Macedonia Foncière	Grèce		IG	100,00%	42,82%
Klépierre Matera SRL	Italie		IG	100,00%	51,58%
Klépierre Mateores	Luxembourg	31/12/2010 Fusion			
		30/06/2010	IG	100,00%	51,61%
Klépierre NEA Ekarpia Foncière	Grèce		IG	100,00%	42,82%
Klépierre Nordica BV	Pays-Bas		IG	100,00%	51,58%
Klépierre Participations et Financements SAS	France		IG	100,00%	51,58%
Klépierre Perivola de Patra Foncière	Grèce		IG	100,00%	42,82%
Klépierre Pitzan AS	République Tchèque		IG	100,00%	51,58%
Klépierre Pologne SP z.o.o	Pologne		IG	100,00%	51,58%
Klépierre Portugal SGPS SA	Portugal		IG	100,00%	51,58%
Klépierre Poznan SP z.o.o	Pologne		IG	100,00%	51,58%
Klépierre Rybnik SP z.o.o	Pologne		IG	100,00%	51,58%
Klépierre Sadyba SP z.o.o	Pologne		IG	100,00%	51,58%
Klépierre Sosnowiec SP z.o.o	Pologne		IG	100,00%	51,58%
Klépierre Tourville	France		IG	100,00%	51,58%
Klépierre Trading Energia Kereskedelmi es Szolgáltató KFT	Hongrie		IG	100,00%	51,58%
Klépierre Vallecás SA	Espagne		IG	100,00%	51,58%
Klépierre Vinaza SA	Espagne		IG	100,00%	51,58%
Klépierre Warsaw Sp z.o.o	Pologne		IG	100,00%	51,58%
Klépierre Imobiliária SA	Portugal		IG	100,00%	51,58%

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
<b>Klépierre (suite)</b>					
Klétransactions SNC	France		IG	100,00%	51,58%
Krakow Plaza SP z.o.o	Pologne		IG	100,00%	51,58%
Krokstadelva Senterdrift AS	Norvège	31/12/2010 Cession			
		30/06/2010	IG	100,00%	28,95%
KS Down Town Senter	Norvège	31/12/2010 Dissolution			
		30/06/2010	IG	100,00%	28,95%
KS Down Town Senter II	Norvège	31/12/2010 Dissolution			
		30/06/2010	IG	100,00%	28,95%
KS Marketet	Norvège		IG	100,00%	28,94%
Kvadrat Drift AS	Norvège	31/12/2010 Cession			
		30/06/2010	IG	100,00%	28,95%
L'Emperi SCI	France	31/12/2010 Cession			
		30/06/2010	ME	15,00%	7,74%
La Française SCI	France		IP	50,00%	25,79%
La Plaine du Moulin à vent SCI	France		IP	50,00%	25,79%
		30/06/2011	IG	51,50%	26,57%
La Rive SCI	France	31/12/2010 Acquisition complémentaire			
		30/06/2010	IG	51,50%	26,57%
			IG	47,30%	24,41%
La Rocade SCI	France		ME	38,00%	19,60%
La Rocade Ouest SCI	France		ME	36,73%	18,95%
La Roche Invest SCI	France		IG	100,00%	51,58%
Le Champs de Mais SCI	France		ME	40,00%	20,63%
Le Champs des Haies SCI	France		IG	60,00%	30,95%
		30/06/2011	IG	100,00%	45,39%
LC SCI	France	31/12/2010 Acquisition complémentaire			
		30/06/2010	IG	100,00%	45,40%
			IG	60,00%	18,58%
Le Barjac Victor SNC	France		IG	100,00%	51,58%
Le Grand Pré SCI	France		IG	60,00%	30,95%
Le Havre Lafayette SNC	France		IP	50,00%	25,79%
Le Havre Vauban SNC	France		IP	50,00%	25,79%
		30/06/2011	IG	80,00%	41,27%
Le Mais SCI	France	31/12/2010 Acquisition complémentaire			
		30/06/2010	IG	60,00%	30,97%
Le Plateau des Haies SCI	France		IG	90,00%	46,43%
Les Bas Champs SCI	France		IP	50,00%	25,79%
Les Boutiques de Saint Maximin	France		ME	42,50%	21,92%
Les Boutiques d'Oisy SCI	France		IG	67,00%	19,74%
Les Cinéma de l'Esplanade SA	Belgique		IG	100,00%	51,58%
Les Haies de la Haute Pommeraye SCI	France		IG	53,00%	27,34%
Les Jardins des Princes à Boulogne Billancourt SNC	France		IG	100,00%	51,58%
Lille Eiendom AS	Norvège		IG	66,00%	19,10%
LPT SAS	France		IG	100,00%	51,58%
Marketet Hagesund AS	Suède	30/06/2011 Création			
			IG	100,00%	28,94%
Mass Center Top AB	Suède		IG	100,00%	28,94%
Maximobile SCI	France		IG	100,00%	51,58%
Metro Drift AS	Norvège	30/06/2010 Fusion			
Metro Senter ANS	Norvège		IP	50,00%	14,47%
Miskolc 2002	Hongrie		IG	100,00%	51,58%
MittCity i Karistad FAB	Suède		IG	100,00%	28,94%
Moindal Centrum Byggnads FAB	Suède		IG	100,00%	28,94%
		30/06/2011	IG	100,00%	28,94%
Moindal Centrum Koljan 1 FAB	Suède	31/12/2010 Acquisition			
		30/06/2011	IG	100,00%	28,94%
Moindal Centrum Karpen 12 FAB	Suède	31/12/2010 Acquisition			
		31/12/2010 Cession			
			IG	100,00%	28,94%
Mosseporten Drift AS	Norvège	30/06/2010	IG	100,00%	28,95%
Movement Poland SA	Pologne		IG	100,00%	51,58%
Nancy Bonsecours SCI	France		IG	100,00%	51,58%
Nerstranda AS	Norvège		IG	100,00%	28,94%
Nerstranda Drift AS	Norvège	30/06/2010 Fusion			
Nordal ANS	Norvège		IP	50,00%	14,47%
Nordbyen Senter AS	Norvège	30/06/2011 Création			
			IG	100,00%	28,94%
Nordbyen Senterforening AS	Norvège		IG	69,20%	20,03%
Nordica Holdco AB	Suède		IG	56,10%	28,94%
Norsk Kjøpesenterforvaltning AS	Norvège		IG	100,00%	28,94%
North Man Sverige AB	Suède		IG	100,00%	28,94%
Nyregyhaza Plaza	Hongrie		IG	100,00%	51,58%
Odysseum Plaza de France SAS	France		IP	50,00%	25,79%
Okem Eiendom ANS	Norvège		IP	50,00%	14,47%
Okem Holding AS	Norvège	31/12/2010 Fusion			
		30/06/2010	IG	100,00%	28,95%
Okem Sentrum ANS	Norvège		IP	50,00%	14,47%
Okem Sentrum AS	Norvège		IP	50,00%	14,47%
Okem Senter Drift AS	Norvège	30/06/2010 Fusion			
			IG	100,00%	28,94%
Os Alle 3 AS	Norvège	30/06/2010 Fusion			
Os Alle Drift AS	Norvège		IG	100,00%	28,94%
Osy Invest SCI	France		IG	57,12%	29,47%
Ostfodhallen Drift AS	Norvège	31/12/2010 Cession			
		30/06/2010	IG	100,00%	28,95%
Ostra Centrum i Kristianstad Fastighets AB	Suède	30/06/2011 Acquisition			
			IG	100,00%	28,94%
Parc de Coqueles SNC	France		IP	50,00%	25,79%
Partille Lexby AB	Suède		IG	100,00%	28,94%
Pasteur SNC	France		IG	100,00%	51,58%
Pitlen Plaza SRO	République Tchèque		IG	100,00%	51,58%
Place de l'accueil SA	Belgique		IG	100,00%	51,58%
Pommeraye Parc SC	France		IG	60,00%	30,95%
Poznan Plaza SP z.o.o	Pologne	30/06/2011 Liquidation			
		30/06/2010	IG	100,00%	51,59%
Progest	France		IG	100,00%	51,58%
Proreal SARL	France		IG	51,00%	26,31%
Projektsekskabet af 10.0					



Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
<b>Kiéppierre (suite)</b>					
Saint Maximin Construction SCI	France		IG	55,00%	28,37%
Sanders Drift AS	Norvège	31/12/2010 Cession	IG	100,00%	28,95%
Sandri-Rome SCI	France	31/12/2010 Cession	ME	15,00%	7,74%
Seco valde SCI	France		IG	55,00%	28,37%
Ségéol	France		IG	100,00%	51,58%
Ségéol Ceska Republika SRO	République Tchèque		IG	100,00%	51,58%
Ségéol Espana SLU	Espagne		IG	100,00%	51,58%
Ségéol Hellas Réal Estate Management SA	Grèce		IG	100,00%	51,58%
Ségéol India Private Ltd	Inde		IG	100,00%	51,58%
Ségéol Italia SRL	Italie		IG	100,00%	51,58%
Ségéol Magyarorszag	Hongrie		IG	100,00%	51,58%
Ségéol Polska SP z.o.o	Pologne		IG	100,00%	51,58%
Ségéol Portugal SA	Portugal		IG	100,00%	51,58%
Ségéol Slovensko SRO	Slovaquie		IG	100,00%	51,58%
Senterdrift Asane Senter AS	Norvège	31/12/2010 Fusion	IP	49,90%	14,45%
Spsiden AS	Norvège		IG	100,00%	28,94%
Spsiden Drift AS	Norvège	30/06/2010 Fusion	IG	100,00%	28,94%
Slagenveien AS	Norvège	30/06/2011 Création	IG	100,00%	28,94%
Socwal - Société d'aménagement et de valorisation de la Gare Saint-Lazare SAS	France		IG	100,00%	51,58%
Sococendre SNC	France	31/12/2010 Liquidation			
		30/06/2010	IG	100,00%	51,61%
Société des Centres d'Oil et d'Oil - SCOD SC	France		IG	100,00%	74,03%
Société civile pour la location du centre commercial régional de Créteil SOLOREC	France		IG	80,00%	41,27%
Sodevac SNC	France		IG	100,00%	51,58%
Sogegamar SCI	France	31/12/2010 Cession partielle			
		30/06/2010	ME	33,12%	17,09%
Sosnowiec Plaza z.o.o	Pologne	31/12/2010 Liquidation			
		30/06/2010	IG	100,00%	51,61%
Stavanger Storsenter AS	Norvège		IG	100,00%	28,94%
Steen & Strom AS	Norvège		IG	100,00%	28,94%
Steen & Strom Center Drift AS	Danemark		IG	100,00%	28,94%
Steen & Strom Centerudvikling IV AS	Danemark		IG	100,00%	28,94%
Steen & Strom Centerudvikling V AS	Danemark		IG	100,00%	28,94%
Steen & Strom Centerudvikling VI AS	Danemark		IG	100,00%	28,94%
Steen & Strom Centerservice AS (ex- Steen & Strom Centerudvikling VII AS)	Danemark		IG	100,00%	28,94%
Steen & Strom Danmark AS	Danemark		IG	100,00%	28,94%
Steen & Strom Drift AS	Norvège	31/12/2010 Cession			
		30/06/2010	IG	100,00%	28,95%
Steen & Strom Eiendomsforvaltning AS	Norvège	30/06/2010 Fusion			
Steen & Strom Holding AB	Suède		IG	100,00%	28,94%
Steen & Strom Holding AS	Danemark		IG	100,00%	28,94%
Steen & Strom Invest Amanda Senterdrift AS	Norvège	31/12/2010 Fusion			
		30/06/2010	IG	100,00%	28,73%
Steen & Strom Invest Gulskogen Senterdrift AS	Norvège	30/06/2010 Fusion			
Steen & Strom Invest Liljestrom Senterdrift AS	Norvège	30/06/2010 Fusion			
Steen & Strom Invest Liljestrom Torv AS	Norvège		IG	100,00%	28,94%
Steen & Strom Invest Markedet Drift AS	Norvège	30/06/2010 Fusion			
Steen & Strom Narvik AS	Norvège	30/06/2010 Cession			
Steen & Strom Norge AS	Norvège		IG	100,00%	28,94%
Steen & Strom Senterservice AS	Norvège		IG	100,00%	28,94%
Steen & Strom Stavanger Drift AS	Norvège	30/06/2010 Fusion			
Steen & Strom Sverige AB	Suède		IG	100,00%	28,94%
Storm Holding Norway AS	Norvège		IG	100,00%	28,94%
Stovner Senter AS	Norvège		IG	100,00%	28,94%
Stovner Senterdrift AS	Norvège	30/06/2010 Fusion			
Svenor AS	Norvège		IG	100,00%	28,94%
Szeged Plaza	Hongrie		IG	100,00%	51,58%
Szolnok Plaza	Hongrie		IG	100,00%	51,58%
Tillertorget Drift AS	Norvège	31/12/2010 Cession			
		30/06/2010	IG	100,00%	28,95%
Torvbyen Drift AS	Norvège		IG	38,00%	11,00%
Torvbyen Senter AS	Norvège		IG	100,00%	28,94%
Torvbyen Utvikling AS	Norvège		IG	100,00%	28,94%
Torvhjornet Liljestrom ANS	Norvège		IG	100,00%	28,94%
Uj Alba 2002	Hongrie		IG	100,00%	51,58%
Valdebac SCI	France	30/06/2011 Création			
		30/06/2010	IG	100,00%	28,37%
Vannes Coutume SAS	France		IG	100,00%	51,58%
Vastra Torp Mark AB	Suède		IG	100,00%	28,94%
Vintebro Senter DA	Norvège		IG	100,00%	28,94%
Vintebro Eiendomsdrift AS	Norvège	30/06/2010 Fusion			
Zalaszegszeg Plaza	Hongrie		IG	100,00%	51,58%

\* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière

1 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.

2 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.

3 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

4 - Au 01/01/2011, les seuils de consolidation du Groupe ont été actualisés (cf. Résumé des principes comptables appliqués par le Groupe § 1.b.1)



## 6.c VARIATION DE LA PART DU GROUPE ET DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES DANS LE CAPITAL ET LES RESERVES

Lors du premier semestre 2011, le groupe BNP Paribas a procédé à différentes opérations de restructuration internes et externes des activités de BNP Paribas Fortis en Turquie. Ces opérations ont conduit à faire varier la quote-part d'intérêts du Groupe et celle des actionnaires minoritaires dans les capitaux propres du Groupe au titre des filiales concernées. Il en est de même du fait de l'acquisition par BNP Paribas de la participation détenue par des actionnaires minoritaires dans Findomestic et Fauchier.

### • Opérations de restructuration interne ayant modifié la part des actionnaires minoritaires dans le capital et les réserves

en million d'euros	1er semestre 2011	
	Part du groupe	Part des minoritaires
Cession d'actifs de succursales Fortis Banque aux succursales BNP Paribas situées sur le même territoire	(37)	37
Autres	(15)	15
<b>Total</b>	<b>(52)</b>	<b>52</b>

### • Opérations d'acquisition de participation complémentaire ou de cession partielle ayant modifié la part des actionnaires minoritaires dans le capital et les réserves

en million d'euros	1er semestre 2011	
	Part du groupe	Part des minoritaires
<b>Fauchier</b>	<b>(24)</b>	<b>(4)</b>
BNP Paribas Investment Partners a acquis en 2011 12,5 % de participation aux actionnaires minoritaires portant ainsi son taux de détention à 100%		
<b>Findomestic</b>	<b>(291)</b>	<b>(337)</b>
BNP Paribas Personal Finance a acquis 25% de participation aux actionnaires minoritaires portant ainsi son taux de détention à 100%		
<b>Restructuration en Turquie</b>	<b>23</b>	<b>(129)</b>
BNP Paribas a restructuré ses activités en Turquie puis a procédé au rachat de 6% de participations aux actionnaires minoritaires de TEB Bank portant ainsi son taux de détention à 56,99%		
<b>Total</b>	<b>(292)</b>	<b>(470)</b>

Dans le cadre de l'acquisition de certaines entités, le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires des options de vente de leur participation à un prix déterminé. La valeur totale de ces engagements, comptabilisés en diminution des capitaux propres, s'élève à 142 millions d'euros au 30 juin 2011 contre 161 millions d'euros au 31 décembre 2010.

**6.d REGROUPEMENT D'ENTREPRISES**

- **Regroupement d'entreprise réalisé au premier semestre 2011**

- Teb Bank

A la suite de l'acquisition de Fortis Banque SA, un accord prévoyant la fusion de TEB et de Fortis Bank Turquie a été conclu entre BNP Paribas, le Groupe Colakoglu (co-actionnaire de TEB depuis 2005) et BNP Paribas Fortis. La fusion des deux entités a été votée par les assemblées générales des deux banques le 25 janvier 2011 et réalisée le 14 février. Les principes de gouvernance de TEB ont été étendus à la nouvelle entité qui est consolidée en intégration proportionnelle. Le Groupe Colakoglu dispose d'une option lui permettant de céder sa participation dans TEB Holding, holding de contrôle de TEB, au Groupe BNP Paribas à valeur de marché à compter du 15 février 2012. Cette option inclut un prix minimum sur la participation historique du Groupe Colakoglu atteignant 1 633 millions de livres turques à compter du 1 avril 2014.

Le Groupe BNP Paribas a également acquis en juin 2011, dans le cadre d'une offre publique d'achat, 6% des titres cotés du nouvel ensemble TEB.

- **Regroupement d'entreprise réalisé au premier semestre 2010**

- Antin Epargne Pension

Le 30 avril 2010, BNP Paribas Assurance a finalisé le rachat de Dexia Epargne Pension, filiale du groupe Dexia spécialisée dans l'assurance-vie haut de gamme. L'offre de cette société, destinée aux partenaires bancaires et aux conseillers en gestion de patrimoine indépendants, sera commercialisée sous le nom de "Antin Epargne Pension", qui se substitue à celui de "Dexia Epargne Pension". Consolidée par intégration globale dès le 30 juin 2010, la contribution aux résultats annuels du Groupe Antin Epargne Pension n'est pas significative sur le premier semestre 2010.

Entreprise acquise	Pôle	Pays	Pourcentage acquis	en millions d'euros						
				Prix d'acquisition	Ecart d'acquisition négatif	Impact sur la trésorerie	Chiffres clés à la date d'acquisition			
							Actif		Passif	
<b>Antin Epargne Pension</b>										
	Investment Solution	France	100%	-	(51)	72	Prêts aux établissements de crédit	140	Dettes envers les établissements de crédit	152
									Dettes envers la clientèle	10